BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE ; liv. VIII ; épit. XXIV.

TOME VINGTIÈME

(3e série. — 1913-1921)

SOISSONS

IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

—

MCMXXI

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

8 L c 21 31
Aisne 14 A

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

DE

SOISSONS

Reverere gloriam vsterem et hanc ipsam senectutem quæ in homine venerabilis, in urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII, èpit. XXIV.

TOME VINGTIÈME

(3e série. — 1913-1921)

SOISSONS

IMPRIMERIE G. NOUGARÈDE

—

MCMXXI

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE PRÊT NATIONAL

A NOS COLLÈGUES
de la Société Archéologique

Au moment où nous reprenons nos travaux et le cours de nos publications, notre premier devoir est de rendre un douloureux et respectueux hommage à la mémoire de ceux de nos collègues décédés pendant les tragiques années qui viennent de s'écouler, et particulièrement à la mémoire de notre cher et regretté président, M. le Lieutenant-Colonel Lecer.

Le présent volume contient les communications faites en 1914, son impression, très avancée en 1914, n'a pu être achevée qu'en 1921, nous n'avons pas besoin de dire pour quels motifs.

Certaines communications faites à la Société et tous les procès-verbaux de 1913 et 1914 ont été anéantis par les obus allemands, en même temps que l'immeuble de notre imprimeur, M. Nougarède, nous ne pouvons, à notre grand regret, combler ces lacunes, ni donner une liste exacte des membres de la Société.

Ce volume qui porte la date 1913-1920 est le 60e édité par la Société, le 20e et dernier de la 3e série.

Le bureau de la Société s'efforcera, avec le concours de tous nos collègues, de rendre à notre vieille Société son ancienne prospérité et d'assurer dans la mesure possible la régularité de ses publications.

Président :	MM.	FIRINO.
Vice Président :		DESCAMBRES.
Secrétaire :		FOSSÉ DARCOSSE.
Trésorier :		BATTEUX.
Bibliothécaire :		LELOUTRE.
Archiviste :		DE LARMINAT.

LES OPÉRATIONS DE CÉSAR

sur les bords de l'Aisne

en l'an 697 de l'ère de Rome

Du camp de Mauchamp au siège de Noviodunum

Parmi les évènements qui firent, de la Gaule, la France actuelle, la conquête romaine occupe une place prépondérante. Grâce au talent littéraire du général de génie qui subjugua notre pays, nous savons aujourd'hui, ce que fut cette époque, glorieuse pour le vaincu comme pour le vainqueur, qui allait s'honorer de trouver, en lui, un frère d'armes intrépide.

Cicéron, dont le frère commandait une des légions de César, a dit que celui-ci, en écrivant ses commentaires avait construit un monument impérissable.

Rien n'est plus exact. Malheureusement ces commentaires sont parfois d'une concision désespérante. Certains points qui auraient besoin d'une grande précision, seraient incompréhensibles si nous n'avions les écrits de Polybe, Vitruve, Hygin, Végèce, pour nous les expliquer. C'est ce qui fait que les archéologues qui n'ont pas tenu compte de ces écrits n'ont jamais pu se mettre d'accord sur les points d'apparence douteuse.

Quoiqu'on en ait dit, l'art militaire est immuable; si, par suite du perfectionnement des armes, les

moyens ont varié, le but final est toujours le même : saisir son adversaire à la gorge et le terrasser. C'est en étudiant les campagnes d'Annibal, d'Alexandre et de César, que des généraux comme Turenne, Frédéric II et Napoléon ont formé leur génie. Suivant les circonstances du moment et les armes dont ils disposaient, ils ont employé l'ordre profond, l'ordre linéaire, l'ordre oblique ou l'ordre dispersé ; mais s'ils ont varié dans l'emploi des moyens leur permettant d'aborder l'ennemi et de faire combattre leur troupe, comme disait Ardant du Picq, avec le minimum de peur, ils n'ont jamais varié ni les uns ni les autres dans l'application des règles fondamentales qui, elles, sont intangibles, malgré le temps écoulé. Ce sont les raisons qui nous ont amené, après un long séjour dans le Soissonnais à étudier, comment César dût appliquer les principes que nous ont légués les auteurs militaires romains, à la suite d'opérations qui devaient le conduire du Camp de Mauchamp au siège de Noviodunum, l'an 697 de Rome.

Après la campagne de 696, qui vit la défaite des Helvètes et celle des Germains d'Arioviste, César mit ses légions en quartiers d'hiver chez les Séquanes, sous les ordres de Labienus et se rendit de sa personne dans la Gaule Cisalpine. Les succès de cette campagne provoquèrent dans la plupart des nations de la Gaule des craintes pour leur indépendance. Les Belges notamment redoutèrent de se voir attaqués et soumis à leur tour à la domination Romaine. Profitant de l'éloignement de César, ils constituèrent alors une ligue et se donnèrent réci-

proquement des otages. Informé par Labienus des événements qui se préparaient, César leva deux nouvelles légions et les envoya au début du printemps sous les ordres de Q. Pédius, renforcer en Séquanie les légions de Labienus qu'il rejoignit lui-même à Besançon (Vesontio.)

L'armée romaine se composait de 8 légions portant les numéros 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14., d'un effectif moyen de 5000 fantassins et 700 cavaliers ce qui donnait un total de 40.000 hommes d'infanterie et 5600 cavaliers, auxquels il faut ajouter environ 15000 auxiliaires, numides, crétois et baléares plus un corps Eduen sous les ordres de Divitiacus. L'armée de César s'élevait alors à un effectif de plus de 60.000 combattants sans compter les servants des machines, les conducteurs et les valets qui devaient s'élever à un chiffre très considérable.

Après avoir pris connaissance de la situation et assuré ses approvisionnements, César partit de Besançon dans la deuxième quinzaine de Mai se dirigeant sur le pays des Rèmes, par Langres, Bar-sur-Aube et Vitry-le-François, ne mettant que 15 jours pour parcourir la distance de 230 kilomètres qui l'en séparait.

Frappés de la rapidité de sa marche et de son apparition soudaine, les Rèmes se soumirent, lui offrirent des vivres et des otages et le renseignèrent sur les intentions et les forces mobilisées des Belges. Ces dernières qui s'élevaient à 296.000 combattants se décomposaient en : (1)

(1) J. César. Les Commentaires, Livre II.

60.000 Bellovaques provenant de la région du Beauvaisis.

50.000 Suessions provenant de la région du Soissonnais.

50.000 Nerviens provenant de la région entre la Sambre et l'Escaut (Hainaut français) ayant comme capitale Bavay (Bagacum).

15.000 Atrébates provenant de la région de l'ancien Artois dont la ville principale était Némétocenna (Arras).

10.000 Ambiens provenant de la région de la vallée de la Somme, dont la ville principale était Samarobriva (Amiens).

25.000 Morins provenant de la région occidentale du Pas-de-Calais jusqu'à l'Escaut.

7.000 Ménapiens provenant de la région entre le Rhin et les bouches de l'Escaut.

10 000 Calètes provenant de la région de l'ancien pays de Caux.

5.000 Véliocasses provenant de la région de l'ancien Vexin (Seine-Inférieure et Eure).

5.000 Véromanduens provenant de la région de Vermand et Saint-Quentin.

19.000 Aduatuques provenant de la région de Namur.

40.000 Germains (Eburons : de la région de Tongres ; des Condruses, de la région de Liège, Cérèses, Pémans, etc.).

César, sur la foi des renseignements qui lui étaient fournis par les Rèmes, pût se rendre compte combien cette ligue était formidable. D'autre part, il n'ignorait pas que les peuples qu'il allait combattre,

comptaient parmi les plus belliqueux de la Gaule, et qu'ils avaient une haute opinion de leur valeur guerrière. Son premier soin fut d'essayer de les diviser, en prescrivant à Divitiacus de se rendre avec ses Eduens dans le pays des Bellovaques pour le ravager et produire ainsi une diversion. Puis, apprenant que l'armée Belge confédérée, placée sous les ordres de Galba roi des Suessions, marchait à sa rencontre, il résolût de la devancer en se portant au-delà de l'Aisne. Après avoir franchi cette rivière sur le pont de Berry-au-Bac, il installa son camp sur la hauteur de Mauchamp couvert sur son front et son flanc gauche par les marais de la Miette ; ses communications étant assurées par la tête de pont de Berry-au-Bac où il avait placé une garnison de 6 cohortes sous les ordres de Quintus Titurius Sabinus.

De son côté Galba après avoir concentré les forces confédérées au nord de l'Aisne, avait envahi le pays des Rèmes et mis le siège devant la ville rémoise de Bibrax. Après une série d'attaques infructueuses pendant lesquelles des secours envoyés par César avaient pu entrer dans la place et remonter le courage des assiégés, Galba vint placer son armée sur la rive droite de la Miette, face à celle de César. Il n'entre pas dans nos intentions d'étudier en détail les divers profils du camp de Mauchamp ni l'emplacement plus ou moins discuté de la ville de Bibrax. Depuis de longs siècles, les historiens avaient discuté sur l'un et l'autre, sans pouvoir arriver à les déterminer d'une manière absolue, lorsqu'en 1862, l'Empereur Napoléon III sur des indications fournies par l'Abbé

Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac et archéologue éminent, fit exécuter des fouilles sur la hauteur N E de cette localité. L'ancien camp complètement mis à jour, permit de fixer d'une façon définitive et irréfutable la position de l'armée romaine et celle de la Ville de Bibrax. Nous n'avons donc pas à revenir sur cette situation qui est définitivement admise par tous les archéologues.

Bien renseigné sur la valeur de ses adversaires, César hésitait à engager une action décisive sans les avoir amenés à commettre une faute qui, dès le début du combat, les aurait placés en état d'infériorité et n'aurait pas échappé à la perspicacité des vieux légionnaires et augmenté leur confiance. Cette faute, les marais de la Miette fournissaient à Galba l'occasion de la commettre et chaque jour, pour les tenter, César faisait prendre les armes à son armée et la rangeait en bataille sur la hauteur en avant de son camp. Mais Galba, prudent, connaissait lui aussi la valeur de son adversaire et préférait attendre son attaque. En présence de cette hésitation, César se contenta d'engager chaque jour des combats de cavalerie, dans lesquels, il tatait les Belges et aguerrissait ses propres troupes.

Le déploiement journalier de l'armée romaine avait un double but ; chercher à attirer l'ennemi sur une position avantageusement choisie, et la familiariser avec les formations tactiques que César avait adoptées et qu'il est nécessaire d'exposer brièvement pour expliquer et justifier certaines parties de ses opérations relatives, notamment, au siège de Noviodunum.

Elu consul, en 104 avant J. C., à la suite des désastres éprouvés par les légions dans la guerre des Cimbres, Marius comprit que la tactique et l armement employés par les légions devaient être modifiés; il substitua l'ordre linéaire à l'ordre en profondeur, donna à tous les légionnaires l'armement des triaires, c'est-à-dire le pilum et supprima les vélites. La cohorte devint l'unité tactique et présenta alors l'aspect d'une phalange de 50 hommes de front placés à 1^m les uns des autres, sur 10 de profondeur, chaque rang séparé du précédent par une distance de 1^m50, et dans laquelle le manipule de hastes forma les 4 premiers rangs, le manipule de princes les 4 suivants et celui de triaires les 2 derniers. La cohorte avait ainsi un front de 50^m et une profondeur de 15^m. La légion se forma sur deux lignes de cohortes séparées par des intervalles et des distances égaux au front de chacune d'elles ; les cohortes de la deuxième ligne vis à vis des intervalles de la première ligne. Les vélites supprimés furent remplacés par des archers et frondeurs composés de mercenaires étrangers. La légion avait par suite un front de 500^m et une profondeur de 100^m. Le combat était engagé par les archers et frondeurs, puis par la 1^{re} ligne ; la deuxième ligne n'intervenait que pour rétablir le combat et dans ce cas elle venait s'intercaler dans les intervalles de la première. Cette formation présentait l'inconvénient de ne laisser aucune réserve dans la main du Général pour parer à l'imprévu.

Lorsqu'une armée était composée de plusieurs légions, ces dernières se plaçaient les unes à côté des autres dans l'ordre que nous venons d'indiquer.

César qui s'était rendu compte du défaut que présentaient les formations de Marius, créa une 3e ligne. La légion, formée alors de la manière suivante : 4 cohortes en 1re ligne, 3 en 2e ligne et 3 en 3e ligne présenta un front de 350m et une profondeur de 250m ; ce dispositif permettait de faire face rapidement aux attaques se produisant en avant et de protéger en même temps le flanc des cohortes qui était leur point vulnérable.

La cavalerie placée aux ailes recevait une mission suivant le but à atteindre.

Telle était la formation que César faisait prendre chaque jour à son armée, à laquelle un front de 2500m était nécessaire, sur un terrain qui se prêtait admirablement au déploiement des 6 légions qu'il destinait à la bataille ; les 2 autres légions étant réservées suivant son habitude, pour la garde du camp où étaient concentrés les bagages et les machines, et à celle de la tête de pont de Berry-au-Bac.

Cette situation ne pouvant se prolonger indéfiniment, les Belges résolurent de traverser l'Aisne en aval de l'embouchure de la Miette et de se porter, en remontant la rive gauche de la rivière sur Berry-au-Bac pour couper les communications de César avec Durocortore. Cette manœuvre était certainement bien conçue, car l'Aisne présente encore à l'heure actuelle de grandes facilités de franchissement à environ 1800m à l'est de Pontavert de chaque côté d'une boucle décrite par la rivière. Mais Sabinus s'apercevant du mouvement exécuté par les Belges et se doutant de leur intention prévint César qui accourut à la tête d'une partie de ses troupes et

engagea le combat avec ceux qui avaient pris pied sur la rive gauche. Le choc fut vif, disent les commentaires, les Romains firent un grand carnage des Belges qui, enveloppés par la cavalerie, ne purent repasser la rivière et furent massacrés.

Repoussés sur la rive droite de l'Aisne, déçus dans l'espoir d'emporter Bibrax, les confédérés tinrent conseil sur le parti à prendre. Apprenant sur ces entrefaites, que les Eduens s'approchaient du pays des Bellovaques sous la conduite de Divitiacus, ils résolurent de se séparer et de retourner dans leurs pays respectifs.

Pour effectuer leur retraite, ils ne pouvaient disposer que des routes au N. de l'Aisne, celles du sud et de l'est étaient en effet aux mains d'un ennemi qui venait de leur faire rudement sentir, que, si l'infanterie romaine était invulnérable, sa cavalerie était elle-même incomparablement supérieure à la cavalerie belge. Les Nerviens, Ménapiens, Atrebates, Morins, Ambiens, Véromanduens, Aduatuques et Germains se retirèrent, vraisemblablement, dans la direction de Laudunum (Laon) formant ainsi une masse de 130 à 150 000 hommes. Cette route était la plus directe pour regagner leurs forêts natales. Quant aux Calètes, Bellovaques et Véliocasses, au nombre de 50 à 60.000 hommes, ils se hâtèrent de prendre le chemin de crête des plateaux, c'est-à-dire la route des Dames. C'était la route de Noviomagus (Noyon) et de Bratuspantium (Breteuil). Ils pouvaient ainsi espérer parvenir à Bratuspantium (Breteuil) avant les Eduens et échapper à l'étreinte de César. Restaient les Suessions. Pour eux s'ouvrait une route dès longtemps familière. Elle longeait la

rive droite de l'Aisne, ne traversant que leur propre pays, et leur permettant de regagner Noviodunum avec le plus de célérité possible. Mais cette retraite qui ressemblait plutôt à une fuite, ne dût pas s'exécuter dans un ordre parfait et l'écoulement d'un nombre aussi considérable d'hommes auxquels il faut ajouter les chariots et autres impédimenta, et Dieu sait s'ils en avaient, dût être des plus laborieux.

« Dès que les Belges, disent les Commentaires, « eurent résolu leur départ, ils partirent à la 2e veille « (10 heures du soir) avec grand bruit, et grand « tumulte, sans ordre, sans commandement fixe... « en sorte que le départ avait l'air d'une fuite. César « en fut instruit sur le champ par ses espions, mais « craignant un piège, il ne fit sortir ni infanterie, ni « cavalerie. Au point du jour ses coureurs lui ayant « confirmé le fait, il fit partir avec toute sa cavalerie « Q. Pédius et Arunculeius Cotta ses lieutenants et « les fit suivre par Labienus avec *3 légions*. Elles « tombèrent sur les derniers corps, les poursuivirent « plusieurs milles et tuèrent beaucoup de fuyards. « Les troupes qu'elles atteignirent, d'abord avaient « fait face et soutenu vaillamment notre choc, mais « les premiers partis qui se croyaient à l'abri du « péril, rompirent leurs rangs et cherchèrent leur « salut dans la fuite, en sorte que sans courir le « moindre danger nos soldats en égorgèrent autant « qu'ils purent. Au coucher du soleil, ils abandon- « nèrent la poursuite, et rentrèrent au camp comme « ils en avaient reçu l'ordre (1).

(1) J. César. Les Commentaires. Livre II § 3.

Il est à remarquer que ce chiffre de 3 légions n'est pas un chiffre fixé au hasard, il correspond aux 3 directions que pouvaient suivre les fuyards. Si la cavalerie est, par excellence, l'arme de la poursuite, il ne s'en suit pas qu'elle ne doive pas avoir un soutien d'infanterie, lequel ne pouvant la suivre dans sa marche rapide, devra prendre position en des points choisis de telle sorte qu'il puisse lui prêter un rapide appui si elle venait à être ramenée. En la circonstance, il est probable et même certain que Labienus orienta une légion dans chacune des directions que nous avons indiquées, c'était naturel et nécessaire. D'autre part la poursuite ne dépassa certainament pas la ligne Beaurieux-Craonne-Corbeny, d'abord parce que le terrain s'y opposait, ensuite parce qu'il était nécessaire pour revenir au Camp, suivant l'ordre donné par César, de ne pas trop s'éloigner afin que la rentrée eût lieu avant la chute du jour. Nous disons que le terrain s'y opposait, parce que dans la direction de la vallée, la hauteur de Beaurieux qui couvre le défilé de Pargnan-Œuilly devait être nécessairement occupée par les Belges pour permette l'écoulement de la longue colonne désorganisée des Suessions, et, comme Beaurieux est à 12 kilomètres de Mauchamp, il eut été imprudent de s'éloigner au delà sans compromettre le retour. En ce qui concerne les deux autres directions, les marais qui s'étendaient de Beaurieux à Corbeny ont dû arrêter la cavalerie de bonne heure et l'obliger à se retirer.

César se rendant compte que la poursuite ne pouvait le conduire à un résultat positif, décida de mettre à profit, d'abord la lenteur de marche des Belges, puis

les renseignements que lui avaient fourni ses espions : Noviodunum était à peu près dégarni de défenseurs. Il résolut donc de se porter sur cette ville, d'où il pourrait, après avoir traversé l'Aisne, intercepter les colonnes en retraite soit au delà de Vézaponin soit vers Laon.

Cette conception élémentaire est de tous les temps : le vainqueur profite du désordre qu'il a créé et dans lequel le vaincu se débat, pour gagner son flanc, puis sa tête par une route libre sur laquelle il se déplacera d'autant plus facilement qu'il aura conservé sa cohésion et que ses liens tactiques seront plus resserrés. César dont les conceptions de manœuvre sont restées classiques, n'avait nullement besoin de pousser la poursuite à l'extrême ; sachant que le lendemain il aurait une forte marche à exécuter, il fit rentrer ses troupes de poursuite pour qu'elles se reposent avant le départ et s'occupa de choisir la route sur laquelle il allait effectuer la véritable poursuite stratégique. Le choix d'un itinéraire est fonction du but à atteindre et de la capacité de marche de la troupe que l'on a sous ses ordres. César savait ce qu'il pouvait demander à ses légions et ne pouvait avoir d'hésitation. Trois routes étaient à sa disposition : (1) deux sur la rive droite, une sur la rive gauche. Celles de la rive droite, dont l'une suivait la vallée et l'autre la crête du plateau étaient déjà utilisées par les Belges. Indépendamment de l'encombrement, elles présentaient l'inconvénient d'allonger sa route et d'exposer sa ligne de communication aux retours offensifs de

(1) V. pl. I.

l'ennemi. Noviodunum était en effet le but de la marche ; mais alors intervient une question fort controversée : où s'élevait exactement la cité qui avait eu l'honneur de fournir son chef à l'armée coalisée. Certes tout le monde est d'accord pour dire que Noviodunum est l'antique Soissons, mais sur son emplacement exact les avis diffèrent. Les uns veulent qu'elle fut située sur le plateau du Villet qui domine le village de Pommiers à 3 kilomètres N O du Soissons actuel. Les autres veulent que si loin que remonte l'histoire, l'emplacement actuel de Soissons n'ait jamais cessé d'être le siège de la capitale du peuple, noble entre tous les Belges, qui occupait en ce moment les rives de l'Axona.

Dans l'hypothèse de Noviodunum sur le plateau de Pommiers, les routes de la rive droite amenaient César à commettre une faute grave, elles le conduisaient à occuper le plateau de la Soudraie où il risquait de se faire embouteiller par les Bellovaques, qui ne se trouvaient pas à une distance assez grande pour ne pas risquer une semblable manœuvre ; et d'autre part, comment les Suessions auraient-ils pu rentrer dans la ville, comme ils le firent, dans le cours de la nuit qui suivit l'arrivée de César ? (Détail important que quelques archéologues ont négligé.) Si Noviodunum se trouvait au contraire sur l'emplacement actuel de Soissons, ces 2 routes de la rive droite, l'amenaient en face de la ville avec une rivière à franchir, en présence de la garnison peu nombreuse, mais encore redoutable. Quelle que soit l'hypothèse admise, ces deux routes ne pouvaient lui procurer le résultat qu'il désirait. C'est

donc sur la rive gauche qu'il chercha la solution. Quelle route suivit-il exactement ? Nous croyons avoir solutionné cette question qui n'a pas été envisagée jusqu'à ce jour par les archéologues. A notre avis, (1) la route suivie par César sur la rive gauche passe par Berry-au-Bac, Bouffignereux, le plateau au sud de l'Aisne par la cote 197, au sud de Meurival, l'arbre de Romain, la cote 180 au sud de la ferme de Beauregard, la cote 175 (Epine de Vauxcéré), l'ancien camp de la Carlette près de Chassemy, enfin la route de Reims. Cette route d'une longueur de 49 kilomètres, suit la crête du plateau et fut plus tard utilisée sur une partie de son parcours par la voie romaine Vailly-Roucy (2). Les Romains ayant, la plupart du temps, utilisé le réseau routier Gaulois pour la création du leur, l'emprunt qu'ils firent de ce tronçon de voie peut être considéré comme une preuve de l'existence du tracé entier que nous avons décrit. Cette route présente bien les caractères que les Gaulois recherchaient dans la création de leurs voies. Tout en permettant d'organiser facilement le système de signaux chers aux Gaulois, elle mettait en communication directe les deux seuls points de passage importants qui existaient sur l'Aisne à cette époque, Noviodunum et Berry-aux-Bac (3), et les reliait de plus aux nombreuses agglomérations formées par les habitants de l'enceinte de la Carlette et des creutes de Presles-et-Boves, Barbonval, Merval, etc...

(1) V. pl. I.

(2) Stanislas Prioux. Civitas Suessionum, p. 76.

(3) Ceux de Vailly, Pontarcy, Pontavert, sont d'origine Gallo-romaine.

dont les pentes du plateau sont perforées. Pour César, elle présentait l'immense avantage d'éviter les marécages de la rive sud de l'Aisne et le franchissement des nombreux petits cours d'eau qui sillonnent cette partie de la vallée.

A notre avis, c'est donc cette route que prit César et à la question posée par Mr de Valois : « Mais d'abord où l'auteur de l'histoire de Jules César a-t-il pris que l'armée romaine avait traversé l'Aisne ? (1) nous répondrons que cette route, seule, présentait des avantages sérieux. Non seulement elle lui permettait de gagner de vitesse les débris de l'armée de Galba, qu'elle dépassa effectivement, et de garder ses communications avec le pays des Rêmes d'où il tirait toutes ses ressources, mais elle l'amenait directement sous les murs de la place qu'il pouvait espérer enlever de vive force dès son arrivée : car nous nous rangeons à l'avis de ceux qui veulent voir l'emplacement de Noviodunum dans celui occupé actuellement par Soissons. Comment s'exécuta cette marche ? Les Commentaires sont muets à cet égard ; mais d'après les explications qu'ils donnent sur les procédés de marche et de manœuvre de César dans ses autres campagnes, et en nous aidant des écrits de Polybe, Vitruve et Végèce, nous pouvons parfaitement rétablir les faits et en donner une physionomie à peu près exacte.

D'après les Commentaires, César constituait deux colonnes, l'une composée des combattants l'autre des

(1) De Valois. Le cimetière Gallo romain des Longues Raies. Congrès archéol. de Reims 1911, T. II, p. 100.

bagages à laquelle il affectait une escorte de 2 légions, généralement celles de dernière levée et les moins aguerries. Par bagages, il faut comprendre les machines, l'équipage de pont, les tentes et les approvisionnements de réserve de toute nature. On distinguait les petits et les gros bagages. Les petits qui étaient portés par les soldats, comprenaient leurs objets personnels et 15 jours de blé. Aux gros bagages étaient relégués les machines, l'équipage de pont, les tentes et les approvisionnements de réserve. Or, il importe de savoir combien il existait de machines par légion. D'après Végèce, qui vivait au IVe siècle, il existait dans chaque légion, 55 balistes montées sur des affûts roulants traînés par des mulets et servies chacune par 11 soldats de la centurie à laquelle était affectée la baliste, car chaque centurie avait la sienne, plus 10 onagres ou catapultes, à raison de un par cohorte portés par des chariots traînés par des bœufs. Si nous nous basons sur ces chiffres, nous voyons que César, dont l'armée se composait de huit légions, aurait disposé de 440 balistes légères ou scorpions et 80 onagres ou catapultes. Mais Végèce vivait à une époque où les armées romaines en pleine décadence, n'avaient plus les qualités de résistance et d'offensive des armées de la République. Sans vouloir éviter le combat rapproché qui, malgré le perfectionnement des armes, donne seule des résultats, elle recherchait les moyens de le retarder, d'où le grand nombre des machines de jet qu'elles traînaient à leur suite. César, au contraire, qui connaissait la valeur offensive de ses légions, devait en avoir un nombre bien

moins considérable. Ayant Vitruve comme ingénieur et intendant de ses machines de guerre, il est certain qu'il devait en posséder un certain nombre, notamment des onagres, mais sans que le chiffre en soit aussi élevé que du temps de Végèce. Néanmoins, la colonne des bagages devait avoir une certaine importance puisqu'il y affectait deux légions comme escorte, soit le quart de son effectif.

Quoiqu'il en soit, le lendemain (1) du départ des Belges et de leur poursuite, César se dirige sur Noviodunum. La colonne des combattants précédée par la cavalerie devait comprendre 5 légions et demie, car il est possible que Titurius Sabinus fût laissé à Berry-au-Bac, pour garder le passage de l'Aisne et s'opposer à un retour offensif des Belges, qui auraient pu revenir sur leurs pas pour intercepter les communications avec Reims, la colonne des bagages suivait à quelque distance avec son escorte et ne devait arriver que plus tard.

L'étape à parcourir étant de 49 kilomètres, plusieurs archéologues ont voulu donner un sens particulier au fameux : « *Magno itinere confecto.* Ils ont voulu y voir une marche ne pouvant être faite en un seul jour. Pourquoi vouloir compliquer les choses et discuter à perte de vue sur l'exécution d'une marche qui n'a rien que de très-ordinaire : En campagne, la longueur d'une marche dépend du but que l'on s'est fixé, du temps dont on peut disposer pour l'atteindre, et de la capacité de marche de la troupe. César en demandant cet effort à ses légions n'exigeait

(1) J. César. Les Commentaires. Livre II § 4.

pas l'impossible. Il est facile de se rendre compte que fréquemment il leur a demandé un effort plus prolongé. En effet il est inutile de demander un effort brusque, dans un temps très court, lorsque l'on peut disposer d'un temps suffisant pour obtenir le même résultat avec moins de fatigue. Or une marche de 50 kilomètres s'effectue couramment en un jour, il n'est pas nécessaire pour cela, d'avoir un objectif de guerre, la simple nécessité d'opérer le roulement entre les diverses unités d'une forte colonne entraîne souvent des marches bien plus fortes. Mais il est également des circonstances où il faut arriver coûte que coûte. C'est pour cela que l'on a classé les marches en 3 catégories, les marches ordinaires, les marches accélérées et les marches forcées. Nous allons donner quelques exemples, afin que l'on puisse se rendre compte que la marche sur Noviodunum entrait dans la catégorie des marches accélérées, non pas, en raison de sa longueur, mais de la nécessité d'arriver avant l'adversaire.

Les marches ordinaires sont celles qui sont faites loin de l'ennemi, mais en vue de l'atteindre. Suivant l'éloignement des différentes colonnes et la nécessité de les concentrer, ces marches peuvent varier du simple au double. C'est ainsi qu'en 1806, le 3e corps français, commandé par le Maréchal Davoust parcourut en 6 jours du 7 au 12 octobre 1806, 190 kilomètres avant d'atteindre Naumbourg la veille de la bataille d'Auerstaedt. Les étapes furent les suivantes ; 20, 20, 44, 34, 20, 52 kilomètres (1), soit

(1) Gal Maillard. Éléments de la Guerre. (cours professé à l'École de guerre). T. 1.

une moyenne de 31 kilomètres par jour. La marche d'Aquilée sur Lyon en 696, de l'ère de Rome, où César concentra ses légions avant de se porter au devant des Helvètes fait partie des marches ordinaires. Pendant cette concentration les légions parcoururent 981 kilomètres en 40 jours et 6 séjours, soit une moyenne de 24 k. 500 par jour.

Les marches accélérées sont exécutées soit en vue de poursuivre un ennemi vaincu, soit d'atteindre rapidement un but éloigné. Comme elles peuvent se prolonger pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines, il est nécessaire en raison de la continuité de l'effort de les régler avec soin afin de tenir, toujours, la troupe en haleine.

En 1806, le 1er corps français, commandé par le Maréchal Bernadotte, exécuta, dans la poursuite de l'armée prussienne, des marches d'une moyenne de 40 kilomètres par jour : chacune d'elles étant, en plus, signalé par un combat. En 23 jours pendant lesquels il n'eût qu'un jour de repos, c'est-à-dire du 15 octobre au 7 novembre, il parcourut 692 kilomètres ; la longueur des marches variant de 30 à 52 kil. par jour. Les autres corps de l'armée française exécutèrent des marches analogues (1). La marche sur Noviodunum peut être classée dans les marches accélérées, non pas, comme nous l'avons dit, en raison de la longueur de l'étape, mais du but ultérieur que se proposait César, c'est-à-dire de couper les colonnes en retraite après avoir enlevé Novio-

(1) Gal Maillard. Éléments de la Guerre (cours professé à l'École de guerre). T. I.

dunum. Il avait intérêt à arriver tôt afin de limiter le temps d'arrêt qui lui serait forcément imposé par la prise de la ville. Le rejet de ses bagages en arrière, qui indique qu'il désirait aller vite, car sa marche en aurait été alourdie, ressort bien des commentaires, où il est dit que n'ayant pu enlever la ville, il prit ses dispositions pour un siège. S'il avait eu ses machines, il est évident qu'il les aurait fait participer à l'attaque, tandis que, ne les ayant pas, il dût les attendre et prendre des dispositions en conséquence. Mais tout cela est tellement élémentaire, que César n'a pas cru devoir signaler ce détail.

Les marches forcées sont celles qui sont exécutées lorque la nécessité d'arriver prime toute espèce de considération. Il faut arriver, tout est là, et on arrive. Elles s'exécutent sans autre arrêt que ceux nécessaires à l'alimentation et à un repos de 2 à 3 heures ; elles se prolongent nuit et jour et peuvent durer plusieurs jours et plusieurs nuits. Un exemple remarquable de marche forcée est celui de la division Masséna qui le 13 Janvier 1797 combattit à Vérone, marcha toute la nuit du 13 au 14, arriva à Rivoli le 14 à 9 heures du matin, se battit toute la journée, reprit sa marche le soir même sur Mantoue, continua sa marche le 15 et le 16 pour se battre le 16 à la Favorite. En 5 jours, elle livra 3 combats et marcha 1 jour et 2 nuits, sans arrêts, pendant lesquels elle parcourut 86 kilomètres (1). Ne vit-on pas également le corps du Maréchal Soult en 1805, parcourir

(1) Gal Maillard. Éléments de la Guerre (cours professé à l'École de guerre). T. 1.

110 kilomètres d'une seule traite pour pouvoir assister à la bataille d'Austerlitz. Il est évident qu'il se produit du déchet, mais peu importe il faut arriver.

Dans la campagne contre Arioviste en 696, César marcha nuit et jour pendant 3 jours pour atteindre Besançon avant Arioviste qui s'en trouvait à une distance sensiblement égale à la sienne (1).

Il ne faut pas croire que ces exemples soient exceptionnels. Dans toutes les guerres et à toutes les époques ils furent fréquents et même de nos jours en manœuvre, nos corps de troupe parcourent parfois des distances considérables. Les étapes de 50 et 60 kilomètres sont fréquentes, notamment pendant les manœuvres d'armée où la présence de gros effectifs nécessite des déplacements considérables pour assurer, soit le roulement entre les différentes unités soit le cantonnement.

D'après ces exemples, pris au hasard, qui sont tout à l'honneur des soldats de notre race, on peut facilement se rendre compte que l'étape de 49 kilomètres, qui devait amener César et ses légions devant Noviodunum, ne constituait pas le tour de force dont parle M. de Valois (2) et que le « Magno itinere confecto » n'a pas et ne peut avoir l'importance que l'on s'est plu à lui donner ; il indique seulement à notre avis qu'il s'agissait d'une marche assez longue sans dépasser toutefois ce que César était en droit de demander à ses troupes. Les légions romaines

(1) J. César. Les Commentaires, Livre I.

(2) De Valois. Le Cimetière des Longues-Raies. Congrès archéol. de Reims 1911. T. II, p. 100.

savaient marcher ; la discipline qui les maintenait dans le devoir était assez puissante pour que César ait pu exiger d'elles les pires sacrifices. Or en la circonstance, il ne leur demandait pas un effort extraordinaire, il leur demandait simplement celui qu'il était en droit d'exiger de troupes disciplinées et aguerries.

Comme l'on se trouvait dans les premiers jours de juillet, le départ dût avoir lieu de bonne heure, vraisemblablement à 4 heures du matin. Suivant un principe admis de tout temps les troupes qui avaient combattu la veille durent être placées en queue de colonne.

La colonne des combattants qui devait comprendre environ 40.000 hommes (33.000 hommes de pied et 7 à 8.000 cavaliers (1) devait présenter une longueur de 16 kilomètres. Cette distance n'étant comptée que pour la colonne d'infanterie, la cavalerie ayant une marche indépendante). Si l'on admet que la colonne d'infanterie marchait sur un front de plusieurs rangs, (car il faut compter avec la largeur des routes), comme la vitesse de marche des Romains variait de 4 k. 100 à 5 k. 200 à l'heure, la durée d'écoulement devait être au maximum de 4 heures environ. Toutefois, comme les troupes romaines marchaient plus réunies que les armées modernes, on peut admettre, malgré le peu de largeur des chemins de l'époque, que la durée d'écoulement n'excéda pas 3 heures ou 3 heures 1/2. Il ne faut pas comparer la marche que l'on exécute pour se transporter d'un point à un autre loin de l'ennemi

(1) Se décomposant ainsi : 5 légions 1/2, 27.000^{h} ; auxiliaires, 6.000 soit 33.000 fantassins. — Cavaliers : légionnaires 5.000 ; auxiliaires, 2.000, soit 7.000 cavaliers. — Soit 49.000 hommes environ.

avec la marche en vue du combat. Dans ce dernier cas, on marche dans la formation de combat adoptée, c'est-à-dire déployée sans se préoccuper des difficultés plus ou moins grandes du terrain. Quoiqu'il en soit, en admettant le départ du camp de Mauchamp à 4 heures du matin, le dernier élément de la colonne des combattants n'a dû quitter le camp que vers 7 ou 7 h. 30 du matin. Si nous admettons également une halte de 2 heures en cours de route pour le repas, la tête de colonne n'a pu se présenter devant Noviodunum que vers six heures du soir (18 h.) et la queue de colonne vers 9 heures ou 9 h. 30 du soir (21 h. ou 21 h. 30). Or l'attaque n'a guère pu se produire que vers 7 heures (19 h.) par suite de la nécesssité d'opérer la concentration des premiers éléments. Une attaque exécutée dans ces conditions, en face de murailles, même peu garnies de défenseurs, avait beaucoup de chances d'échouer. Aussi, César, après avoir tenté l'attaque préféra-t-il attendre l'arrivée de ses bagages et de ses machines. Quand arrivèrent-ils ? Nous avons vu que les derniers éléments de la colonne des combattants ne pût quitter le camp de Mauchamp que vers 7 heures 30 du matin, et que la plupart des machines étaient placées sur des chariots traînés par des bœufs. C'est donc sur la vitesse de marche de ces derniers qu'il faut se baser. Les bœufs marchant à une vitesse de 2 k. 500 à 3 kilomètres à l'heure au plus, 19 à 20 heures étaient nécessaires à la colonne des bagages pour parcourir les 49 kilomètres de l'étape. Or, en raison de l'heure tardive du départ, la tête ne pouvait guère arriver que le lendemain vers 5 heures du

matin, en admettant qu'elle ait marché toute la nuit ce qui est peu probable. Mais comme il y avait intérêt à ce qu'elle arrivât en bon état et au complet, elle a dû s'arrêter de 9 heures du soir à 4 heures du matin, soit 7 heures de retard. On en conclut donc que les machines n'ont dû arriver que le lendemain vers 10 heures ou 11 heures du matin. Ce n'était pas un retard, car, pendant ce temps là, César avait à reconnaître son front d'attaque, répartir ses troupes, leur faire prendre leurs emplacements pour investir la place et commencer les travaux de circonvallation, toutes choses qui demandent beaucoup de temps.

Nous avons été un peu long dans cet exposé, mais nous estimons qu'il était nécessaire de s'étendre sur le mécanisme de cette marche. Ceci étant posé, étudions l'arrivée de l'armée devant Noviodunum et son installation.

« César, dans ses commentaires, nous dit que « n'ayant pu enlever la place en raison de la largeur de ses fossés et de la hauteur de ses murs « défendus par un petit nombre d'hommes, il retrancha son camp et fit préparer tout ce qu'il faut « pour un siège. Cependant, la nuit suivante, *proxima nocte*, tous les fuyards suessions se jetèrent « dans la ville. Les mantelets s'approchaient rapidement du rempart, on avait élevé une terrasse et « construit des tours, quand les Gaulois, étonnés « de la grandeur de ces ouvrages dont ils n'avaient « pas entendu parler et de la célérité d'exécution, « députèrent à César pour se rendre (1) ».

(1) J. César. Les Commentaires. Livre II, § 4.

Où César établit-il son camp ?

Cet emplacement n'a jamais été définitivement fixé. Néanmoins, on est généralement d'accord pour indiquer la colline Saint-Jean qui domine la ville. Toutefois il est nécessaire de signaler que MM. Vauvillé (1) et de Valois (2) veulent qu'il ait été établi sur le plateau de la Soudraie, coté 138, à proximité immédiate du plateau 134 où aurait existé selon eux la ville de Noviodunum. Nous ne partageons pas cette manière de voir, mais comme toute opinion a sa valeur, nous nous réservons de la discuter un peu plus loin.

Melchior Regnault dans son abrégé de l'histoire de Soissons dit, que ce camp fut établi sur le revers de la colline Saint-Jean et que de son temps on en voyait encore des traces dans le clos du couvent des Capucins. Leroux, l'a également placé sur la colline Saint-Jean en ajoutant que la place des Ecoles servit pour l'installation de l'agger. M. Laurendeau dans un manuscrit déposé à la bibliothèque de Soissons et intitulé : « Nouvelles recherches historiques et archéologiques sur les antiquités de la ville de Soissons » croît que ce camp fut placé sur l'emplacement de Saint-Crépin-le-Grand appuyé à la rivière d'Aisne et le front couvert par la Crise (3).

Pour nous, d'après l'inspection du terrain et sa constitution géologique, dont nous parlerons plus loin, le camp principal ne pouvait être placé que sur

(1) B.S.A.S. 3e série p. 336. B.M.A.F. 1904-1905, p. 62.

(2) De Valois. Le Cimetière Gallo romain des Longues-Raies. Congrès arch. de Reims 1911. T. II, p. 101.

(3) B.S.A.S. T. XVII, 1re série p. 407.

la colline Saint-Jean, ayant à sa droite les marais de la Crise. Cet emplacement est le seul logique, car il permettait à César de choisir son point d'attaque, de manœuvrer dans toutes les directions et de conserver sa ligne de communication ; mais ce camp n'était pas seul. Conformément à des principes que César a toujours observés — principes que nous exposons ci-après — il devait avoir installé deux autres camps pour assurer l'investissement de la place sur la rive gauche : l'un dans la plaine de Saint-Crépin-en-Chaye, l'autre sur la rive droite de la Crise vers Saint-Crépin-le-Grand pour garder la direction de Reims. Quand à la rive droite, il ne pouvait songer, dès le lendemain de son arrivée, y installer une force quelconque avant l'arrivée de sa colonne de bagages où se trouvait son équipage de pont. C'est la raison pour laquelle les Suessions purent rentrer sans difficulté dans Noviodunum dans le cours de la nuit qui suivit l'arrivée de César. Que reste-t-il de ces divers camps ? Rien ou presque rien. Nous avons vu plus haut que Melchior Regnault affirmait que de son temps on voyait encore des traces du Camp principal dans le clos du couvent des Capucins sur la colline de Saint-Jean ; Laurendeau, de son côté nous a signalé un talus près de Millempart (1) dont le profil semblerait indiquer qu'il a appartenu au Camp installé près de Saint-Crépin-le-Grand. Il est certain qu'il est bien difficile et même impossible de retrouver les traces de ces divers camps, en raison des travaux qui ont été exécutés sur ces points aux diverses époques

(1) B.S.A.S. T. XVII, 1re série, p. 407.

de notre histoire, mais il n'est nul besoin de posséder des vestiges palpables, les règles de l'art militaire étant les mêmes à toutes les époques. En effet, chaque fois que Soissons a été assiégée, ce sont ces points qui ont servi de points d'appui aux assiégeants. Il ne pouvait y en avoir d'autres. Quelles que soient les armes dont on dispose, le terrain s'impose de lui-même et vouloir le négliger, c'est se vouer à un échec.

Examinons maintenant l'hypothèse de MM. Vauvillé et de Valois.

Si nous étudions dans les Commentaires, les sièges d'Avaricum, de Gergovie, d'Alésia et d'Uxellodunum, nous voyons qu'ils dérivent tous du même principe que l'on peut ainsi exposer.

Lorsque les Romains présumaient que les opérations d'un siège devaient avoir une certaine durée, ils procédaient de la manière suivante :

Après avoir installé des Camps, sur les points qui dominaient la place ou dont l'occupation pouvait avoir une importance capitale pour les opérations ultérieures en interdisant toute communication de la place avec l'extérieur, ils construisaient un système d'ouvrages de circonvallation et de contrevallation placés à la limite de portée des plus fortes machines de jet de la défense, laquelle pour les catapultes était de 400 toises ou 776 m (1). Construits le plus ordinairement en ligne continue, ils étaient flanqués

(1) Les Gaulois ne possédant pas de machines de jet, cette distance fût rarement observée dans les divers sièges ayant eu lieu en Gaule ; elle n'est donnée là qu'à titre d'indication, car elle n'était applicable que dans le cas d'existence de machines.

de redoutes, castella, et de tours en charpente de plusieurs étages, où se trouvaient des fractions prêtes à repousser les attaques des assiégés. En avant de ces ouvrages s'étendaient des défenses accessoires, trous de loup, abattis etc... qui s'interposaient entre l'attaque et la défense. En arrière de la ligne de contrevallation se trouvaient les camps, dont nous avons parlé où les troupes pouvaient se reposer, lesquels constituaient comme autant de réduits. Les premiers travaux d'approche partaient du fossé de contrevallation et se dirigeaient vers les points choisis pour l'attaque. Ces travaux consistaient en une série de galeries couvertes, constituées par de petites baraques, *vinea*, en charpente légère revêtues de claies ou de peaux d'animaux que l'on poussait en avant les unes derrière les autres. Elles permettaient ainsi l'approche du fossé, sur le bord duquel on installait alors un *agger*. L'agger ou terrasse, était un remblai constitué avec des matériaux quelconques, troncs d'arbres, pierres etc... recouverts de terre, auquel on donnait une hauteur permettant d'avoir des vues dans la place et une largeur suffisante pour y installer plusieurs rangs de combattants et des machines légères. Les galeries couvertes qui y aboutissaient servaient non seulement pour les communications, mais encore à faire approcher les tours en charpente. Ces tours dont la hauteur comprenait parfois plusieurs étages, étaient constituées par des échafaudages en bois ajustés à l'avance et transportés dans les gros bagages. Comme les galeries couvertes, elles étaient construites à l'abri des projectiles de la défense, puis poussées à bras d'homme

jusqu'au bord du fossé. Là, le devant de la tour s'abattait et, prenant appui sur le mur de la défense, constituait un pont sur lequel les centuries s'avançaient formées en colonne et pénétraient immédiatement dans la place, pendant que les scorpions installés sur l'agger et les onagres placés en arrière couvraient la muraille attaquée de projectiles de toute nature, traits, pierres, etc... Les travailleurs qui effectuaient ces travaux de terrassement de même que ceux qui poussaient les galeries et les tours étaient placés derrière des mantelets fixes ou roulants qui les protègeaient des projectiles de la défense.

Ainsi que nous le voyons, il fallait pour procéder à cette série d'opérations de l'espace et de la profondeur. Toutes ces règles, qui dénotent la connaissance profonde d'un art dans lequel les Grecs et les Romains ont excellé, ne pouvaient être violées impunément par un homme qui, comme César, les a poussées jusqu'aux dernières limites. Aussi est-on en droit de se demander pourquoi il les aurait négligées dans l'attaque de Noviodunum en venant installer toute son armée à trente mètres du fossé adverse (1) sur un plateau où il ne pouvait ni manœuvrer ni combattre, en face d'un retranchement de 200^{m} à peine de longueur, alors qu'il lui était si facile en raison du petit nombre de défenseurs et de l'absence de murailles sur le pourtour du plateau, de prononcer plusieurs attaques simultanées sur les divers points du périmètre. En venant se placer sur

(1) B.S.A.S. 3^{e} série T. XII, p. 338. Ligne M. N. du plan de la figure II qui ndique le fossé du Camp de César (Plan de M. Vauvillé). V. Pl. II.

un plateau de 5 à 600 mètres de largeur, dont la profondeur est nulle (1), sans débouché latéral et n'ayant comme porte de sortie qu'un goulot étroit de 100 à 150 mètres de largeur, César détruisait d'un seul coup la principale force de son armée, sa capacité manœuvrière et s'exposait à se faire embouteiller par la colonne des Bellovaques lesquels, comme nous l'avons déjà dit, n'auraient pas manqué, en raison de leur faible éloignement de profiter d'une faute aussi lourde et d'une position aussi défectueuse. D'autre part comment les Suessions auraient-ils pu rentrer dans la ville, dans le cours de la nuit suivante, si César en avait gardé la porte (2) ? Il aurait donc fallu qu'il les eût laissés volontairement passer ? Nous insistons sur ce point capital dont l'importance n'échappera à personne.

Dans une communication insérée dans le B. S. A. S., 3e série T. XII, p. 348, M. Vauvillé établit, entre le camp de Mauchamp et celui supposé de la Soudraie, une différence toute à l'avantage de ce dernier, en donnant une explication peu vraisemblable. Il trouve que les Romains avaient intérêt à se resserrer dans le

(1) Par profondeur il faut entendre la zône nécessaire pour la manœuvre. Nous disons que le plateau 138 est sans profondeur, quoiqu'il mesure 6 à 700m du Sud au Nord, parce qu'une armée, fût-elle 20 fois inférieure à l'armée romaine n'aurait pu s'y déployer ni s'y mouvoir, qu'elle aurait dû combattre avec un ravin profond à dos et qu'en cas d'échec elle n'aurait disposé que d'un défilé étroit constitué par l'isthme 138 dont la largeur n'excède pas 150 mètres. La profondeur nécessaire à l'armée romaine devait être au moins égale à l'étendue de son front, une fois déployée, soit 3,000 mètres et présenter en arrière des facilités d'écoulement suffisantes pour que la retraite puisse s'effectuer en cas d'échec. Toutes conditions dont César aurait tenu compte si Noviodunum avait existé sur le plateau 138.

(2) J. César. Les Commentaires. L. II § 4.

camp de Mauchamp afin de pouvoir mieux résister en cas d'attaque, et que le Camp de la Soudraie leur donnait toutes les aises nécessaires (1). Les camps romains, comme celui de Mauchamp, c'est-à-dire ceux que l'armée établissait chaque jour, surtout à l'époque glorieuse de Rome, n'étaient pas faits pour combattre, mais pour le repos. Néanmoins ils étaient dotés d'une organisation défensive puissante afin qu'en cas d'attaque l'armée puisse, non pas combattre à l'intérieur, mais sortir pour utiliser sa principale force, c'est-à-dire la manœuvre. Tous les camps, quelqu'ils soient avaient une forme immuable, déterminée par l'effectif à contenir et jamais ils n'ont affecté la forme tourmentée de celui de la Soudraie. Ce n'est qu'à partir du IVe siècle que la forme se modifie et s'adapte au terrain ; mais du temps de César ils étaient quadrangulaires avec coins arrondis. Polybe, Hygin, Vitruve, Végèce sont formels. La comparaison entre le camp de Mauchamp et celui supposé de la Soudraie est vicieuse, car ils ne sont pas comparables n'ayant pas le même but à remplir.

Quoique le camp de Mauchamp, appuyé à deux obstacles : la Miette et l'Aisne n'eût que 43 hectares de superficie, César disposait d'un terrain beaucoup plus considérable. Ayant besoin d'un front de 2500m (2) pour se déployer en bataille, il dût faire face à droite. Son Camp, qui à l'origine, était semblable à tous ceux que l'armée établissait chaque jour pour le stationnement, était d'une étendue suffisante

(1) B. S. A. S. 3me série T. XII. p. 348-349.
(2) Voir plus haut p. 8.

pour contenir son armée rassemblée (1) ; mais il ne pouvait servir en vue de la manœuvre. Néanmoins, pas sa situation il protègeait le flanc droit de l'armée déployée; c'est probablement, en raison de ce rôle de protection que le relief fut augmenté et que des redoutes, reliées au camp par des tranchées, furent construites à proximité de la Miette et de l'Aisne pour repousser toute attaque de flanc. Ainsi constitué, ce camp ne pouvait être comparé à celui établi sous les murs d'une ville que l'on assiège. Il faut organiser celui-là de telle sorte que l'on puisse faire face à une attaque venant soit de la place soit de l'extérieur ; il faut avoir des débouchés latéraux et disposer d'une profondeur suffisante pour pouvoir manœuvrer à l'abri des vues et des coups. Ce qui est loin d'être le cas pour le plateau de la Soudraie qui ne possède, ni profondeur, ni largeur ni débouchés et dont la valeur militaire est nulle.

Nous nous sommes efforcés, en nous basant sur des principes décrits par les auteurs latins qui les ont transmis à la postérité, de démontrer que le plateau de la Soudraie ne répond nullement aux conditions nécessaires à l'installation d'un camp, mais indépendamment de cette question de principe, il ne nous est pas possible de suivre M. Vauvillé, non seulement dans ses conclusions, mais encore dans ses considérations archéologiques. C'est ainsi que nous ne partageons nullement sa manière de voir en ce qui concerne le retranchement établi à la sépara-

(1) C'est-à-dire, réunie, groupée sans les intervalles et les distances nécessaires pour la manœuvre.

tion du plateau 134 de celui de la Soudraie. A notre avis, le parapet ne présente aucun des caractères particuliers aux murailles gauloises, qui étaient construites en poutres alternées et dont les vides étaient comblés avec de la terre et des pierres. Il est évident que depuis le temps écoulé les poutres auraient disparu, mais on aurait alors retrouvé un certain nombre des clous spéciaux qui les assemblaient. Ici rien. Il est vrai que ce mode de construction n'était pas unique et que parfois les Gaulois faisaient un revêtement en pierres sèches, ce qui est le cas pour le retranchement de Pommiers où l'on a trouvé dans le fond du fossé, des pierres provenant vraisemblablement du revêtement. Mais cela ne peut-être à notre avis une preuve suffisante car le Général de la Noé qui a admis que le retranchement de Pommiers était d'origine gauloise, refuse la même qualité à celui d'Uxellodunum parce qu'il n'est pas construit en pierres et poutres entremêlées. (1)

Pour nous, ce retranchement caractérise nettement deux époques. L'une très ancienne remontant à la préhistoire, c'est-à-dire à une époque où les Gaulois ignoraient encore l'art de construire leurs murs, comme ils le firent plus tard, en pierres et poutres entremêlées, l'autre remontant soit aux invasions des IIIe et IVe siècles, ce que nous croyons de préférence, soit au haut moyen âge dont il présente tous les caractères de l'aveu même du Général de la Noé (2). Comme toutes les enceintes antiques, il présente cette

(1) De la Noé. Principes de la Fortification antique. p. 118 renvoi 1.
(2) De la Noé. Principes de la Fortification antique T. 1, p. 101.

particularité de laisser entre chacune de ses extrémités et le bord du plateau, un intervalle qui dût servir de porte d'entrée et où venaient aboutir les chemins qui contournaient le plateau pour y accéder (1).

Dans tous les cas, il indique nettement qu'il servît pour enclore le plateau du côté Nord afin de mettre à l'abri les gens qui vinrent s'y réfugier aux différentes époques troublées de notre histoire.

La présence d'une grotte dans le talus de contrescarpe, tout en attestant de l'ancienneté du fossé, nous indique également que l'enceinte fut déclassée de bonne heure, car on ne peut admettre qu'une famille soit venue s'y installer en période d'occupation (2).

Les objets trouvés dans le fossé, silex taillés et polis, scories, objets divers, poteries gauloises romaines et médiévales viennent à l'appui de notre assertion : la préhistoire côtoie le moyen-âge comme la période gauloise coudoie la période gallo-romaine.

Si nous ne partageons pas l'avis de M. Vauvillé au sujet de l'origine du retranchement de gorge du plateau 134, il en est de même également pour la plateforme qu'il considère comme ayant été élevée par César pour y installer ses machines destinées à battre l'enceinte. Nous avons exposé plus haut comment les Romains procédaient pour assiéger une ville fortifiée, et quels étaient les moyens qu'ils employaient pour couronner le fossé. Nous n'y

(1) Il présente tous les caractères signalés par Déchelette (Manuel d'archéologie préhistorique T. 1, p. 371), et semble être le modèle type de ce qu'il a appelé " Eperon barré ".

(2) De la Noé. Principes de la Fortification antique T. 1, p. 103.

reviendrons pas, car il est facile de se rendre compte qu'il n'y a aucune analogie entre les procédés décrits par Polybe et Vitruve et celui qui aurait été employé en la circonstance par César. D'autre part cette plateforme naturelle et *non artificielle* (1), est constituée par un affleurement du calcaire que l'on aperçoit nettement à la base. Distante du fossé du retranchement de 150^{m} environ et éloignée de 50 à 60^{m} de la crête militaire ouest du plateau, dont elle est séparée par le ravin de Pommiers, elle est oblique par rapport à cette crête et, par suite, se trouve sans action sur l'enceinte. Elle constitue alors pour l'attaque, une difficulté bien plus importante que le franchissement du fossé lui même qui, malgré sa largeur et sa profondeur, n'aurait formé qu'un obstacle de peu de valeur pour l'armée romaine, qui possédait les moyens de franchissement nécessaires.

Maintenant, est-il bien nécessaire de chercher à déterminer l'emplacement de l'agger construit par César, nous ne le croyons pas. Si la prise d'une ville forte résulte en partie de l'effet produit par les batteries de canons ou d'onagres intallées par l'assiégeant, elle résulte surtout des dispositions tactiques et stratégiques prises par ce dernier en vue de réduire la place, de l'isoler et de lui couper toute espèce de communication avec l'extérieur. L'emplacement des batteries n'est que la résultante de ces dispositions.

En l'occurence, peu importe que César ait installé son agger sur l'ancienne place des Ecoles comme le dit Leroux ou au point R selon le plan de M. Vauvillé,

(1) Indiquée en R. Planche II.

l'essentiel était qu'il occupât une série de positions lui permettant d'imposer sa volonté aux assiégés. Or, placé sur la colline Saint-Jean avec des camps annexes installés à Saint Crépin-le-Grand et à Saint Crépin-en-Chaye, il commandait la place de Noviodunum, tandis que placé sur le plateau de la Soudraie, même à 30m du fossé, il ne commandait rien du tout, et se trouvait lui-même placé dans une situation des plus défectueuses.

Ceci nous amène à parler de l'emplacement de Noviodunum.

De l'Emplacement de Noviodunum

Depuis bien longtemps les historiens et les archéologues ont discuté et discutent encore sur l'emplacement de Noviodunum et l'étymologie de son nom (1). Nous n'avons donc nullement la prétention de solutionner une question qui, vraisemblablement ne

(1) Nous donnons ci-après la liste incomplète des auteurs ayant traité la question de Noviodunum et dont pas un n'a conclu pour Pommiers : (Extrait du B. S. A. S. 2e série T. XX p. 58.)

D'Ablancourt, Commentaires de César, Paris 1650.
Bertier, Commentaires de César, Paris 1825.
De Toulongeon, Commentaires de César, Paris 1813.
Artaud, Commentaires de César, Paris, 1832.
Cellarius, Notitia orbis antiqui. Liepzig 1701.
Dom Grenier, Introduction à l'histoire de la Picardie.
Lebœuf, Dissertation (il place Noviodunum à Noyant.)
Lebœuf, Dissertation sur Noviodunum (Journal de Verdun 1773).
Martin-Marville (Recherche sur Noviodunum) Amiens 1863.
De Grattier, Essai sur l'emplacement de Noviodunum 1861.
Abbé Poquet, Essai sur l'emplacement de Noviodunum B. S. A. S. 1847.
Abbé Poquet, Papport sur l'emplacement du Camp de Mauchamp et sur la position de Bibrax et de Noviodunum B. S. A. S. 1862.
Peigné-Delacourt, Recherches sur la position de Noviodunum 1856.

le sera jamais. Néanmoins, il y a lieu de tenir compte de ce fait que la majorité des auteurs qui ont étudié cette question se sont prononcés pour le Soissons actuel. C'est également notre avis, car tout semble l'établir. Un des principaux arguments des archéologues qui se sont élevés contre l'emplacement de Noviodunum à Soissons consiste dans l'étymologie de son nom. Pourtant il semble qu'il ne peut y avoir de doute sur la signification de *dunum*. Les uns comme l'Abbé Lebœuf ont voulu que le *dun* de Noviodunum signifiât toujours une *montagne*, une *éminence*, les autres comme Dom Duplessis voulaient, au contraire, qu'il signifiat *bas*, *profond*. Le Général de la Noé prenant part à la discussion veut que la terminaison *dunum* désigne toujours une forteresse établie sur une montagne (1).

« D'après Mr d'Arbois de Jubainville Noviodunum « serait un mot celtique composé, dont la langue « celtique aurait offert de nombreux exemples. C'est

Clouet, Réponse à M. Peigné, 1856.
Moet de la Forte Maison, Histoire de Noyon 1845.
L. Paris, Examen critique des recherches sur Noviodunum de M. Peigné. (Cabinet historique VI, 186.)
Napoléon III, Histoire de Jules César.
De Saulcy, Histoires de Jules César.
Abbé Pécheur, Annales du diocèse de Soissons. 1 Volume.
Abbé Pécheur, Examen critique de quelques questions de géographie concernant le Soissonnais, le Laonnois, le Valois, B. S. A. S. 1889-90.
Les Historiens généraux : Henri Martin.
Duruy, Histoire des Romains.
Henri Martin, Histoire de Soissons.
Leroux, Histoire de Soissons.
Lt col. Leger, Recherches sur l'itinéraire suivi par César pour marcher de son camp de Berry-au-Bac sur Noviodunum B.S.A.S. 1903-04.

(1) De la Noé. Principes de la Fortification antique, T. 1, p. 100.

« ainsi qu'il se composait : 1° de l'adjectif *Novios* « nouveau, en breton du IX^e^ siècle *Novid*, en breton « moderne *nevez*, en vieil irlandais *nue* ; 2° de *dunon*, « château, forteresse, en vieil irlandais *dûn* ou « *dunard*. *Novio-dunum* a le même sens que le fran- « çais *Neuf-château* et pour le comprendre, il n'était, « en aucune façon, besoin à un Gaulois d'être « savant (1).

Dans son dictionnaire de racines celtiques, M. Pierre Malvezin dit : « *Dun* colline, forteresse d'où *dunon* qui se retrouve dans l'irlandais *dun*, même sens.

« En composition dans un grand nombre de lieux :

« *Ardunon* (Artun-Loire), *Caladunon* (Châlons- « Mayenne) etc... Latinisé en *dunum* dans *Augusto-* « *dunum* (Autun), *Lugdunum* (Lyon), *Virodunum* « (Verdun) etc... Notre mot *dune* colline de sable « sur le bord de la mer est de la même origine, « ainsi que *dunette*, étage élevé sur la poupe d'un « navire, proprement dite élévation, petite forti- « cation (2).

De son côté, l'Abbé Hivet, le savant étymologiste, s'exprime ainsi :

« *Noviodunum* est composé de deux mots celtes : « de *Novio* (neuf) et de *dunum* (ville forte) c'est « l'équivalent de *Neufchâteau*, de *Newcaste* (anglais) « et de *novum oppidum*. Le premier mot n'offre « aucune difficulté, le second au contraire est l'objet « de bien des discussions, souvent trop savantes.

(1) Société des Antiquaires de France 1880, p. 195.

(2) Dictionnaire de racines celtiques, P. Malvezin, p. 61.

« Voici ce que l'on peut en dire de plus probable,
« d'après les meilleurs auteurs.

« *Dunum*, mot celte, de langue indo-européenne,
« est apparenté au grec *doûnon* et signifie hauteur
« (voir Littré et Larousse) il ressemble à *thin* (grec),
« tertre ; dune en dérive : son sens est en général,
« *élévation, éminence, tertre.*

« Les *dunum* ont été élevés ordinairement sur
« des hauteurs, (c'est ce qui a fait croire qu'il signifie
« montagne). Au sens de hauteur, nous pouvons
« l'appliquer à Soissons (anciennement Noviodu-
« num). L'enceinte gauloise ayant entièrement dis-
« paru depuis longtemps, dit Mr de la Prairie, il est
« impossible d'en indiquer le contour avec certitude.
« Ce qui est vraisemblable, c'est qu'elle différait peu
« de celle que les Romains ont élevée dans la suite.
« Au lieu d'être rectangulaire, elle aurait été une
« espèce d'ovale qui aurait suivi la disposition natu-
« relle du terrain ; le mur gaulois aurait été le cou-
« ronnement de toutes les pentes de la hauteur
« (V. plan de Soissons, de Vuillefroy B. S. A. S.
« T. VII.)

« Plusieurs *dunum* ont été aussi élevés sur des
« lieux bas, comme l'on peut s'en rendre compte
« par la terminaison de certaines villes basses finis-
« sant en *dun.* Ces villes peuvent être regardées
« comme l'équivalent des défenses naturelles sur les
« hauteurs, par leurs fossés, leurs murailles. Les
« historiens, les écrivains, les linguistes, dont on
« fait souvent trop peu de cas, s'accordent à placer
« Noviodunum à Soissons ; qu'il suffise de citer
« Dormay, Leroux, H. Martin, Jacob, Berlette,

« Cabaret, de la Prairie, Clouet, l'Abbé Pécheur, « Fleury, Callaud, Samson, Adrien de Valois, Dan- « ville, Colliette, dom Bocquet, d'Ablancourt, Napo- « léon Ier, les auteurs de la Gallia Christiana, Ram- « bour, Duruy, Longnon, Lambin, enfin l'Abbé « Poquet, dont le travail a été si apprécié des « érudits.

« D'ailleurs pourquoi s'obstiner à vouloir toujours « trouver des *dunum* sur des hauteurs et leur donner « un sens qu'ils ont souvent, mais pas essentielle- « ment.

« Pictet, dont la valeur d'étymologiste n'est pas à « dédaigner, nous dit que *dun* signifie : forteresse, « ville (Oppidum Castrum), et nous renvoie à l'alle- « mand Zeus pour le sens.

« Larousse ajoute aussi, qu'en Irlandais et en « Kymri, *dun* signifie forteresse, ville, château ; il « émet l'opinion que le sens de forteresse a pu pré- « céder celui d'éminence.

« L'anglo-saxon et le scandinave *tûn*, signifie « ville, village, l'anglais *town* signifie ville ; l'ancien « allemand *zûn* signifie enclos (locus septus), l'alle- « mand moderne *zaun* signifie haie.

« Voilà pour la signification de *dun* qu'on peut « très bien appliquer en tous cas à Soissons ».

Le Dr Godelle, les Abbés Poquet et Pécheur concluent dans le même sens (1).

Il faut donc conclure que Noviodunum veut dire nouvelle forteresse construite sur une éminence,

(1) Abbé Pécheur. Examen critique de quelques questions de géographie locale B.S.A.S. T. XX 2e série, p. 140 et 148.

une élévation, sans que ce terme soit pris dans le sens que quelques savants ont voulu lui donner. Une éminence est une légère élévation du terrain mais n'est ni une montagne ni une colline, ni une croupe, ni un promontoire de 80m de hauteur.

Un autre argument était basé sur ce fait que tous les oppidums Gaulois étaient placés sur des lieux élevés et qu'il ne s'en trouvait pas dans les plaines ; or rien n'est plus inexact ; sans revenir sur un passage de la citation que nous avons empruntée à l'Abbé Hivet, nous dirons : que plusieurs villes de la Gaule dont le nom de certaines se terminait par la syllabe *dunum*, n'étaient pas dans les vallées? *Césarodunum Lugdunum Batavorum* (Leyde), *Melodunum* (Melun), *Vellaunodunum* que MMrs de Creuty et de la Noé placent à Montargis (1) la Venise du Gâtinais.

Le Général de la Noé en convient également lorsqu'après avoir admis que les enceintes gauloises furent placées indifféremment sur des lieux élevés et escarpés et dans les vallées, il s'exprime ainsi :

« De ces divers oppidums, ceux établis sur des « sommets élevés ont pu laisser des traces de leurs « fortifications, parce que situés sur des emplace- « ments où la vie était difficile, ils furent aban- « donnés de bonne heure. Les autres au contraire « établis dans les vallées et sur les cours d'eau res- « tèrent vraisemblablement des centres d'habitation « dont l'extension progressive fît bientôt disparaître « toute trace de l'ancienne enceinte. Ainsi peut

(1) De la Noé. Principes de la fortification antique. T. I, p. 17 et 47.

« s'expliquer le nombre relativement restreint des « oppidums découverts jusqu'à ce jour. Dans les « vallées larges et marécageuses le tracé de l'en- « ceinte était subordonné à la disposition des marais « et du cours d'eau ; on cherchait naturellement à « border ces obstacles. (1) »

Cette explication est nette et ne peut prêter à ambiguïté ; mais comme l'opinion qui s'en dégage pourrait s'adapter trop facilement à Soissons et détruire l'argument tiré de l'étymologie de son nom, le Général de la Noé émet alors le jugement suivant :

« Soissons est situé sur la rive gauche de l'Aisne « qui ne baigne qu'une faible partie de son enceinte. « Le sol y est partout horizontal sauf au S. O. où il « se relève légèrement pour former un monticule « dominant de 15^{m} au plus la plaine environnante. « Ce monticule est l'extrêmité de l'un des contreforts « de la rive gauche dont le sépare une légère dépres- « sion. L'altitude du col correspondant étant de 10^{m} « au moins supérieure à celle de la vallée dans « le voisinage, il est impossible d'admettre que « l'Aisne ou l'un de ses bras, ait jamais coulé au « sud de Soissons et formé de ce côté une défense « naturelle.

« L'Aisne aurait donc baigné une très faible partie « de l'enceinte de l'oppidum.

« On pourrait supposer que l'oppidum était cou- « vert à l'est par des marécages formés par la petite « rivière de Crise ; mais cela paraît extrêmement peu

(1) De la Noé, Principes de la fortification antique T 1, p. 50.

« probable à cause de la constitution géologique du « sol dans la vallée correspondante.

« D'ailleurs même avec le secours de ces obstacles, « la position d'un oppidum sur l'emplacement actuel de Soissons n'aurait pas présenté « ces avantages naturels que César se plaît généralement à reconnaître dans les forteresses Gauloises (1). »

Nous ne partageons pas l'opinion du Général de la Noé, car Soissons n'est pas du tout horizontal. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à se placer au sud de Belleu, vers la côte 126, d'où l'on jouit d'un panorama splendide. On aperçoit nettement le mouvement de terrain sur lequel s'élève Soissons, les pentes sont nettement indiquées et chose curieuse, mais simple illusion d'optique, la cathédrale paraît être située plus haut que Saint-Jean des Vignes. L'Aisne produit l'effet d'un fossé profond qui enserre la ville et la Crise donne l'impression de vouloir en défendre les approches de son côté.

Sans avoir un fort relief, on ne peut nier que Soissons fût construit à l'origine sur une éminence, une élévation de 10 à 15 mètres, justifiant ainsi très bien son nom de Noviodunum. Les contours de cette éminence sont moins apparents aujourd'hui que jadis, d'abord parce que la canalisation de l'Aisne en relevant le plan d'eau a rendu moins apparente la différence de niveau et que par les transformations successives de la ville le niveau s'est abaissé sur certains points pour se relever sur d'autres. Néan-

(1) De la Noé. Principes de la fortification antique, T. 1, p. 100.

moins avec un peu d'attention et de recherches on peut encore retrouver des traces de l'ancienne éminence. Dans la rue des Cordeliers notamment, les jardins du côté droit (côté est) sont tous surélevés de 4 mètres au-dessus de la rue. On ne peut invoquer, pour justifier cette différence de niveau, que ce sont des restes de l'ancienne enceinte romaine, car si nous nous reportons aux écrits de Vitruve et de Végèce, nous voyons que les murs d'enceinte avaient une épaisseur de 20 pieds (6m60) alors que les jardins en question ont une profondeur de 25 à 30 mètres. Cette particularité se retrouve dans d'autres jardins du côté gauche de la même rue et dans maints autres endroits de la ville qui sont enclos dans les habitations. Le contour de cette éminence est nettement indiqué par les rues des Francs-Boisiers, du Mont-Revers et la cour de la caserne Charpentier, ancienne abbaye Notre-Dame qui se trouvait appuyée à l'ancienne enceinte romaine. Cette éminence se reliait, c'est évident, à la colline Saint-Jean, dont le relief était plus accentué. En ce qui concerne la vallée de la Crise qui couvrait la ville du côté Sud, l'affirmation du Général de la Noé est également inexacte, car tous les vieux Soissonnais se rappellent très bien les marécages qui s'étendaient, lors du siège de 1870, autour du faubourg de Reims et de l'Avenue de la Gare. Cela est du reste conforme à la description faite par M. de Lapparent qui, dans son ouvrage « La Géologie en chemin de fer », nous fait connaître qu'il se trouve dans cette région un banc d'argile à lignites dont on a trouvé de grandes étendues lors des travaux nécessités pour

l'établissement de la voie ferrée (1). Ce banc imperméable empêche les eaux de filtrer en terre et crée des marécages qui, disparus actuellement aux environs de la Gare, se retrouvent du côté de Millempart et dans toute la Vallée de la Crise.

La ville était donc couverte à l'Est et au sud par l'Aisne et les marécages de la Crise. Restaient les côtés Ouest et Nord. Ce dernier, quoique découvert en apparence, mais en apparence seulement, était également couvert par l'Aisne qui, aux pieds des hauteurs de Cuffies, tourne brusquement vers l'ouest après avoir coulé du sud au nord dans la traversée de la ville ; l'ouest seul restait découvert. Ce côté, fut de tous les temps le point faible de la cité ; mais à l'époque gauloise cette faiblesse était relative, car les moyens d'attaque n'étaient pas aussi puissants qu'ils le furent par la suite.

Néanmoins, la colline Saint-Jean fût à toutes les époques l'objectif obligé pour tous les assaillants, car le terrain s'impose de lui-même malgré le genre d'armement dont on dispose. En construisant une enceinte continue les Gaulois, comme ceux qui leur ont succédé dans les siècles suivants, renforçaient les points déjà forts par eux-mêmes et opposaient la hauteur de leurs murs et la largeur de leurs fossés sur ceux pouvant favoriser l'attaque.

La situation de la ville n'était donc pas aussi défectueuse que le Général de la Noé a bien voulu le dire. Nous sommes même étonné de la description qu'il a faite de la ville et de ses abords.

(1) De Lapparent. La Géologie en chemin de fer, p. 269.

Après avoir soutenu le Général de la Noé dans sa manière de voir au sujet de la situation de Soissons, M. de Valois (1) ajoute un argument nouveau : le très petit nombre de vestiges gaulois retrouvés. Mais cela n'a rien d'étonnant. La ville de Soissons a subi depuis la conquête romaine des transformations nombreuses et profondes. L'enceinte romaine a remplacé l'enceinte gauloise qu'elle a sans doute inscrite dans ses murs. Les fouilles effectuées dans son sol loin de mettre à jour des vestiges anciens n'ont pu que les enfouir plus profondément.

Mais néanmoins, nous croyons qu'il existe encore des traces de cette ancienne enceinte, car les Abbés Binet et Roy ont fait récemment une découverte des plus intéressantes dans les caves des nos 4 et 6 de la place Mantoue qui constituent le presbytère de la Cathédrale, lequel a fait partie jadis des bâtiments de l'ancien évêché. Nous reproduisons ci-après une communication qui nous a été adressée par Mr le Chanoine Binet à la suite de cette découverte :

« Le plan reconstitutif de l'ancien Soissons par « Mr de Vuillefroy est classique pour nous. Il donne « le tracé, d'une régularité parfaite, de l'enceinte « romaine, dont on retrouve une portion considé- « rable de la partie Sud, s'élevant très haut au-dessus « du sol, dans les jardins de la rue des Minîmes « longeant l'ancien évêché moyen-âge. Là le petit « appareil de la construction romaine apparaît dans « toute sa belle facture, avec les zônes de briques

(1) De Valois. Le Cimetière Gallo romain des Longues raies, Congrès archéol. de Reims 1911, T. II p. 99.

« qui la caractérisent. A l'ouest l'enceinte passait à « hauteur de l'entrée actuelle de la nef de la Cathé- « drale. Or au fond des caves des nos 4 et 6 de la « place Mantoue, c'est-à-dire à une quinzaine de « mètres en arrière de l'enceinte romaine, on peut « voir une muraille, d'une longueur totale de 12m « environ, composée de blocs énormes paraissant « assemblés sans mortier, dont les dimensions « moyennes sont les suivantes : longueur : 1m09 à « 1m36 ; hauteur : 0m53 à 0m70.

« Est-ce là le grand appareil romain ou un appareil « pré-romain, donc Gaulois ? Les blocs paraissent « n'avoir pas été taillés régulièrement. Les Romains, « au contraire, taillaient leurs pierres avec une parfaite « symétrie. Il y aurait intérêt à ce qu'un professionnel « se prononcât sur l'origine gauloise ou romaine de « cette muraille d'enceinte. Si elle était reconnue pré- « romaine tout l'appareil de Noviodunum à Pom- « miers s'effondrerait comme par enchantement. »

La découverte de M. le Chanoine Binet, des plus intéressantes, mérite qu'on s'y arrête un instant.

Jules César dans ses Commentaires, nous a donné le mode de construction des murailles Gauloises, employé le plus communément, lesquelles étaient constituées de pierres et poutres entremêlées. Mais d'autre part, le Général de la Noé, nous fait connaître qu'un autre mode de construction employé concurremment consistait dans l'emploi de grosses pierres grossièrement équarries (1) et sans mortier (2). Il

(1) De la Noé. Principes de la fortification antique, T. 1, p. 77.

(2) De la Noé. Principes de la fortification antique, T. II, p. 45.

semblerait alors que nous nous trouvons en présence d'un mur de ce genre (1). S'il en était ainsi nous aurions donc devant nous un tronçon de cette ancienne enceinte gauloise recherchée depuis tant de siècles.

Mais cette découverte, quoique récente, n'est pas le seul vestige de l'occupation gauloise qui nous ait été transmis.

Les historiens qui ont écrit sur Soissons, entr'autres Cabaret et Rousseau-Desfontaines, nous font connaître que jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle il a existé un témoin de cette époque sur une des places de la ville.

« Dans les principaux centres de population gau-
« loise se trouvait une place publique où se tenaient
« les assemblées de la nation, cette place était ornée
« d'un énorme monolythe de grès sur lequel se
« plaçait le chef, ou le roi pour haranguer la foule.

« Or, à Soissons, il existait un de ces grès drui-
« diques sur la place de l'Hôtel-de-Ville actuel qui
« fut élevé sur l'ancien emplacement de la tour des
« Comtes. Ce grès, qui d'après Cabaret et Rousseau-
« Desfontaines avait la forme d'une table, fut enlevé
« en 1772 lors de la construction du palais de l'In-
« tendance. En 1789, il fut brisé et son volume était
« tel qu'on en fit 400 pavés.

« Les Romains n'avaient pas touché au grès gau-
« lois. Ils l'avaient respecté parce que le peuple le

(1) Nous penchons d'autant plus vers cette opinion qu'il existe une similitude remarquable entre ce mur et ceux cités par Déchelette à la page 125 du T. 1 de son manuel d'archéologie préhistorique.

« regardait avec une vénération susperstitieuse, et il « a existé là pendant 20 siècles (1).

L'existence de ce grès n'est peut-être pas une preuve suffisante, mais quelque faible qu'elle soit, elle n'en constitue pas moins une indication que nous aurions tort de négliger. En tous cas, la découverte de M. le Chanoine Binet, lui donne une importance nouvelle que l'on ne peut nier. Aussi est-il profondément regrettable que l'on ne puisse procéder à des fouilles comme à Mauchamp, car on trouverait sans aucun doute, des vestiges de l'ancienne enceinte, dont les murs de la cave du Presbytère ne doivent être qu'un tronçon.

Mais si, en ce qui concerne Soissons, nous ne pouvons être aussi affirmatif que nous le désirerions, nous ne pouvons partager l'hypothèse qui a été émise par MM. Vauvillé et de Valois, au sujet de l'oppidum de Pommiers. Sans nier l'importance des découvertes très intéressantes, dont il faut louer M. Vauvillé, il ne nous est pas possible de le suivre dans ses conclusions. Nous avons démontré, dans les pages précédentes, qu'au point de vue militaire, il était matériellement impossible de situer sur les plateaux 134 et 138 la ville de Noviodunum et le camp de César, nous allons nous efforcer de le prouver au point de vue archéologique.

Pour cela nous procèderons d'abord à une description topographique du terrain. (2)

La hauteur 134 au nord de Pommiers est consti

(1) B.S.A.S. 2e série, T. XX, p. 57.
(2) V. Pl. II.

tuée par un promontoire formant l'extrémité S.-O. d'un long mouvement de terrain, compris entre les rûs de Vauxrezis et de Crouy, se détachant à hauteur de Terny du plateau s'élevant entre les Vallées de l'Aisne et de l'Ailette. Ce promontoire d'une hauteur de 80^{m} environ, est relié à l'arète 138-128-159-Terny par une série d'isthmes étroits dont le premier d'une largeur de 200 à 250^{m} est situé à environ 600^{m} au N. de la côte 134. Les assises de ce promontoire sont constituées par un banc de calcaire grossier dont on aperçoit les nombreux affleurements sur une grande partie de la périphérie. Par suite, les pentes présentent diverses facilités d'accès. Celles du versant Est, boisées en grande partie présentent à leur sommet une ligne de creutes, creusées dans le calcaire tendre, d'une hauteur de 5 à 6^{m}, formant ainsi une paroi verticale rendant à peu près impossible, de ce côté, l'accès du plateau. Le versant sud, quoique boisé en partie et d'un accès plus facile présente néanmoins certaines difficultés de franchissement. Partout le calcaire grossier présente des affleurements plus ou moins importants, la crète militaire (1) elle-même est constituée par certains d'entre eux.

Un peu à l'ouest de la cote 134, un chemin venant de la ferme de Rochemont aborde le plateau après

(1) On appelle crète militaire, celle d'ou l'on peut apercevoir le pied des pentes. La crète topographique est la partie la plus élevée d'un mouvement de terrain. Parfois, elles se confondent, mais souvent elles sont nettement distinctes, ce qui est le cas pour le plateau 134 où la crète topographique est à 150^{m} en arrière de la crète militaire qui constitue cette arète vive que l'on aperçoit de la vallée.

avoir traversé un cirque constitué par une ancienne carrière exploitée à ciel ouvert et actuellement remblayée. Creusé dans la pierre dure, lors de son débouché dans le cirque puis dans le remblai, ce chemin, qui primitivement servait à l'exploitation de la carrière et a été prolongé récemment, permet de constater que partout le calcaire est près de la surface du sol sur lequel il existe une faible épaisseur de terre végétale mélangée de pierres extraites par le soc de la charrue labourant en pleine caillasse. De place en place, on aperçoit, sous les blocs de calcaire, des vides constitués par les fissures dont le calcaire est sillonné.

Le versant ouest complètement boisé est plus abrupte que le versant sud. Là les affleurements constitués par de la pierre dure ont été exploités sur plusieurs points notamment vers l'éperon S.-O. Un chemin qui servait jadis à l'exploitation des carrières, et a été prolongé récemment sur le plateau met en communication Pommiers avec les creutes du Villet. Entre ces trois versants le promontoire forme une espèce de dôme dont le point culminant, côté 134, à proximité des versants Est et Sud se trouve à peu près à hauteur de la ferme de Rochemont.

L'épaisseur de terre végétale sur le plateau est très variable : atteignant un mètre tout à fait au sommet, elle décroît rapidement, sur la face ouest, jusqu'au chemin de Pommiers où elle est encore de $0^{m}40$ environ ; mais sur les faces Est et Sud, elle décroît très rapidement et devient presque nulle à la crête militaire.

Le sous sol du plateau est complètement perforé

par de nombreuses carrières, dont certaines ont fourni les matériaux pour la construction de Saint-Jean des Vignes et de la ferme de Rochemont. Nous en avons exploré 3 sur le versant sud (1) et avons constaté qu'elles s'enfonçaient profondément dans le sol; l'une d'elles, dont l'entrée se trouve dans le cirque que nous avons signalé, s'étend à plus de 400^{m} sous le plateau, les autres s'étendent à des distances moindres variant de 150 à 200^{m}.

De la côte 134, la pente s'infléchit vers le nord jusqu'à l'isthme, puis se relève pour former le plateau de la Soudraie, côté 138, dont il sera parlé plus loin. Là on retrouve le calcaire affleurant le sol en plusieurs endroits et s'étendant d'une part vers l'ouest où il constitue la crête militaire du ravin descendant vers Pommiers et d'autre part vers l'Est où, devenant plus friable, il vient rejoindre le massif du tuf dans lequel sont creusées les creutes de Villet.

Au Nord du promontoire 134, s'étend un autre plateau de formes tourmentées dont le point culminant, côté 138, se trouve sur la route de Vauxrezis-Pasly, au milieu de carrières abandonnées dont l'une d'elles, d'une étendue considérable s'étendant sous le plateau, atteint presque le versant ouest, et est actuellement occupée par la champignonnière de la Soudraie. De ce plateau se détache, vers le S.-O, une longue croupe mamelonnée et boisée où les affleurements de calcaire sont également nombreux. Les pentes des versants du plateau 138 sont de même nature que celles du plateau 134. Celles du

(1) V. Planche II, 1, 2, 3.

versant N.-O. boisées et marécageuses, descendent vers le rû de Vauxrezis, alors que celles du versant S-E. couvertes de terres labourées forment une cuvette profonde au fond de laquelle se trouve le village de Pasly. Partout le calcaire affleure et présente de place en place des parois très inclinées ; se prolongeant vers l'Est il vient constituer le promontoire 129 qui avec la côte 134 commande le passage de l'Aisne à Bois-Roger.

L'épaisseur du banc du calcaire doit atteindre environ 25 à 30m car les points d'émergence de la nappe d'eau se trouvent entre les côtes 92 et 94 (1) alors que les affleurements les plus élevés, notamment à la crête militaire du versant sud ne dépassent guère la côte 125. L'abondance de la nappe d'eau s'étendant sous ces plateaux varie suivant les années. Les quelques sources que nous avons reconnues sont peu abondantes (2), certaines ne constituent guère que des flaques où l'eau se renouvelle très lentement. Deux sources seules, présentent un débit appréciable qui, au 11 mars 1913, était de 12 à 15 litres à la minute ; une troisième, celle de Gouverne-Malade, qui n'a pas été captée semble avoir un débit égal à celui des sources précédentes. Enfin les creutes du Villet possèdent quelques puits (3) creusés dans le

(1) Sur tous les plateaux du Soissonnais, la nappe d'eau se trouve à 25 ou 30m au-dessous de la crête topographique ; c'est du reste ce qui motive l'établissement de tous les centres agricoles sur le bord de la crête militaire. Sauf de rares exceptions, il ne se trouve aucune ferme sur les plateaux et celles qui existent sont obligées de prendre l'eau qui leur est nécessaire soit dans les vallées soit sur les pentes.

(2) V. pl. II.

(3) Ces puits sont récents et certains d'entre eux ayant un caractère de vétusté remarquable n'ont pas plus de 10 à 15 ans d'existence.

tuf et dont la profondeur varie de 6 à 8 mètres. Cette indication est précieuse car les creutes se trouvant vers la côte 100, on voit que la nappe d'eau se trouve bien aux environs des côtes 92 et 94.

En ce qui concerne cette question de l'eau, nous signalerons un phénomème géologique très fréquent sur les plateaux tertiaires du Soissonnais, phénomène qui est bien connu des géologues et des carriers dans les régions calcaires. Nous voulons parler des poches de décalcification ou puits naturels. Ces puits, qui sont formés par dissolution du calcaire à laquelle s'est ajoutée l'action mécanique de l'eau, existent en grand nombre sur les plateaux qui environnent Soissons et notamment sur le plateau 134 au N. de Pommiers. Bien connus des carriers, qui les appellent des puisards, ils affectent généralement une forme cylindrique parfaitement régulière dont le diamètre varie de quelques centimètres à plusieurs mètres. — Ceux du Villet ont un diamètre constant de 1^m à 1^m50 — Rien ne décèle leur existence à la surface du sol. Ils se révèlent le plus souvent lors des labourages profonds ou dans l'exploitation des carrières du sous-sol qui, dans ce cas, provoque à l'intérieur de ces dernières, la chute de la terre dont ils sont généralement remplis (1). S'enfonçant profondément dans le sol, ils traversent les bancs de calcaire les plus durs et parviennent parfois jusqu'à la nappe d'eau — certains d'entre

(1) C'est ainsi que dans une exploration des carrières du sous sol que nous avons effectuée nous avons rencontré quelques-uns de ces puits naturels signalés à la surface par M[r] Vauvillé, comme étant d'origine gauloise.

eux ont une profondeur de 30 à 35 mètres, — ce qui a permis de croire à quelques archéologues qu'ils pouvaient être l'œuvre de l'homme. C'est dans cette catégorie de puits naturels qu'il faut classer les 17 puits signalés par M. Vauvillé dans ses différentes communications, et vraisemblablement ceux dont il a révélé l'existence dans le camp du Vieux-Laon, qui repose sur un plateau de constitution géologique identique. Nous pouvons personnellement en signaler un 18e qui a été découvert récemment dans une carrière exploitée à ciel ouvert près du chemin venant de Pommiers (1).

La révélation de ce phénomène géologique est très importante, car elle donne l'explication logique de l'existence de ces puits naturels qui ont été attribués à tort, aux Gaulois par M. Vauvillé, alors qu'ils ignoraient l'art de creuser les puits (2) et a ainsi une conséquence inattendue pour l'hypothèse de l'existence de Noviodunum sur le plateau du Villet, en ce sens qu'elle détruit scientifiquement un des principaux arguments qui ont été invoqués en sa faveur.

(1) Ce puits qui a été détruit en partie par les ouvriers carriers qui travaillaient à l'exploitation de la carrière, se trouvait à 1m50 au-dessous de la surface. Deblayé en partie, sa profondeur était de 5 à 6m environ, mais devait être plus considérable, car on voyait qu'il s'enfonçait dans le sol ; parfaitement cylindrique, il mesurait 1m de diamètre et traversait un banc de calcaire très dur. Une géode trouvée à l'intérieur démontre bien l'action mécanique de l'eau. Voir planche II.

(2) Les Romains l'ignoraient également, car ils n'employaient que des citernes. Si les Gaulois avaient eu des puits lors de la conquête, nul doute que les Romains se seraient appropriés ce mode d'approvisionnement tandis que dans toutes les constructions Gallo-Romaines on ne trouve que des citernes et pas de puits.

Cette description un peu longue était nécessaire pour faire connaître un terrain qui, à notre avis, ne présente aucun des caractères des oppidums-villes tels que MM. Caumont et de la Noé les ont dépeints.

« D'après ces auteurs et notamment M. de la Noé, « toutes les villes de la Gaule à l'époque de la « conquête étaient munies de murailles et formaient « autant d'oppidums et il ajoute : il ne saurait y « avoir de doute pour nous (1) ».

Ces oppidums n'avaient qu'une seule enceinte (2) ne possédaient pas d'ouvrages extérieurs (3) et les murailles faites de pierres et poutres entremêlées se développaient sur une même ligne, sans retour, ni saillies, ni tours (4).

Cette description des oppidums semble bien correspondre avec l'apparence du plateau 134, lequel, à part le retranchement de 200^{m} de longueur existant au point de jonction des 2 plateaux (134 et 138), ne présente en aucun point de sa périphérie de vestiges de murailles, alors que d'autres enceintes, dont celle du Vieux-Laon, présentent encore des traces irréfutables du passé.

Seul le retranchement de gorge existe — (car on ne peut considérer comme retranchement le talus du chemin venant de Pommiers, qui est d'origine récente, et la crête militaire du versant sud) — semblant attester que ce plateau avait une autre

(1) De la Noé. Principes de la Fortification antique, T. 1, p. 45.
(2) De la Noé. Principes de la Fortification antique, T. 1, p. 53.
(3) De la Noé. Principes de la Fortification antique, T. 1, p. 57.
(4) De la Noé. Principes de la Fortification antique, T. 1, p. 51.

destination. C'est du reste notre avis ; la forme du parapet, la largeur du fossé, la longueur elle-même et les deux chemins qui, enserrant ce plateau, viennent aboutir au retranchement — (qu'il ne faut pas confondre avec ceux venant de Rochemont et de Pommiers) — tout semble nous indiquer que ce plateau servit soit de refuge, soit de lieu de réunion pour les assemblées religieuses, politiques ou populaires, au même titre que celles de Cita, du Mt Bard, et du Charriez, avec laquelle notamment elle présente de grands points de ressemblance (1). Le peu d'abondance de la nappe d'eau — nous avons donné plus haut l'origine et l'explication des puits — est également une preuve que ce plateau n'a pu être occupé que temporairement. « Le manque d'eau, dit « le Général de la Noé, est une raison très sérieuse « de croire que nos enceintes n'étaient point des « centres fortifiés, pas même des camps destinés à « une occupation temporaire (2).

Quoiqu'il en soit, il est probable en effet que le plateau fut occupé temporairement, mais quand ! il est bien difficile de répondre avec certitude. Les divers objets qui ont été trouvés, monnaies, poteries, silex polis, etc... et les habitations qui ont été mises à jour semblent appartenir à plusieurs époques. C'est pourquoi nous différons d'avis sur l'interprétation donnée à ces découvertes qui, nous le répétons sont très intéressantes. Les monnaies constituent un argument sérieux en faveur du plateau 134. Toute-

(1) De la Noé. Principes de la Fortification antique, Planche V.
(2) De la Noé. Principes de la Fortification antique, p. 24-28.

fois, il y a lieu de faire remarquer qu'après la conquête, les villes Gauloises, qui avaient mérité le titre de *libéra* ou de *socia*, c'est-à-dire celles qui donnèrent des preuves de fidélité, ainsi que les chefs militaires revêtus de l'impérium eurent le droit de battre monnaie. C'est ainsi que l'on trouve des monnaies des cités suivantes : Carnutes, Edui, Remi, Arverni, Bituriges, Lexoviate, Santons, Séquani, *Suessions*, Treveri, Turones, Véliocasses, etc... et que l'abondance des pièces à l'effigie de Criciru a permis de supposer qu'il devait être un Chef Suession. Certes en présence du nombre de pièces trouvées on a le droit d'être troublé, mais quelque soit le sentiment que l'on éprouve on ne peut s'empêcher de convenir que cette question reste très obscure et que l'on ne peut en tirer une conclusion absolue, alors que des maîtres en numismatique restent encore dans le domaine des probabilités.

En ce qui concerne les habitations qui ont été découvertes, nous nous sommes livré à des recherches afin de déterminer leur nombre et leur emplacement.

Les appellations de *centre important d'habitations* et de *quantité considérable de vestiges d'habitations* dont se sont servis MM. Vauvillé (1) et de Valois (2) nous permettaient de supposer que nous devions nous trouver en présence de vestiges importants. Or nous n'avons découvert que *quatre* habitations dont *une*

(1) C.A.S. L. 1887, p. 163 ; B.S.A.S. T. XII. 3e série, p. 360. B.M.A F. 1904-05, p. 89

(2) De Valois. Le cimetière Gallo-Romain des Longues raies, Congrès Archéol. de Reims 1911, T. II, p. 101.

dans le fossé du retranchement et *trois* sur le plateau, et encore sommes nous très sceptiques relativement à ces dernières en raison de leurs très faibles dimensions (rectangles de 1^m15 de largeur sur 2^m20 de longueur (1).

L'épaisseur de terre sur le plateau, aux endroits signalés, n'étant que de 0^m40 au plus, ne peut-être à notre avis considérée comme un obstacle à leur détermination, comme le fait a été avancé (2).

En résumé, il nous est impossible d'admettre qu'une ville *importante* a existé sur ce plateau.

L'existence de tous les objets qui ont été découverts et surtout leur variété d'origine gauloise, gallo-romaine et médiévale, ainsi que la proximité des creutes du Villet, semblent indiquer que l'enceinte a servi à différentes époques, soit de refuge soit de lieu de réunion pour des assemblées populaires, politiques ou religieuses. Les Romains en s'emparant et en colonisant le pays n'ont pas fait disparaître les tribus qui l'habitaient et ne leur ont pas imposé du jour au lendemain, l'emploi des objets nécessaires à la vie courante. Ils étaient plus méthodiques et plus patients.

Tout en leur imposant le respect de Rome, ils leur ont laissé leurs mœurs et leurs habitudes, lesquelles ne se sont transformées que lentement au cours des siècles suivants. Les objets d'origine gauloise ont donc dû être, pendant de longues années,

(1) C.A.S. L. 1887, p. 176-177. B.S.A.S. T. XII, 3e série, p. 332. T. XX, p. 47. B.M.A. F. 1904-1905, p. 56.

(2) C.A.S. L. 1887, p. 179. B.S.A.S. T. XII, 3e série, p. 50.

les seuls dont les habitants des campagnes ont conservé l'usage. Par suite on ne peut inférer de leur prééminence sur ceux de nature gallo-romaine que là, sur ce plateau, existait une ville avant la conquête, et qu'elle disparût le lendemain pour se transplanter ailleurs, ne laissant comme traces de son existence passée, que les objets qui ont été découverts, lesquels ne sont à notre avis que les excreta des diverses agglomérations qui, pour une raison ou pour une autre, se sont succédées sur ce plateau.

Il nous reste maintenant à étudier le plateau 134 à un autre point de vue. A toutes les époques, l'emplacement des villes a joué un rôle important dans la vie politique et économique des peuples. Par leurs voies de communication, elles entretenaient avec l'extérieur des relations qui étaient nécessaires à leur existence. Or, on est en droit de se demander quelles étaient les voies de communication qui aboutissaient à l'enceinte du Villet et dont on a signalé l'existence ? (1) Est-ce la voie de Vermand qui passe à 1200^{m} du retranchement, et se dirige directement sur la vallée de l'Aisne ? Est-ce la voie de Senlis à Revin qui, après avoir franchi l'Aisne à Pontarcher se dirigeait sur son objectif en laissant à 4 kilomètres sur sa droite, le plateau de Pommiers, sur lequel elle ne semblait pas se douter de l'existence d'une ville ? Non, pas d'autre voie de communication que les deux chemins qui enserrent le plateau et viennent aboutir aux deux extrémités du retranchement, lesquels permettaient simplement de se rendre à la

(1) V. Planche I.

rivière et n'avaient pas d'autre objectif. Les moyens de passage sur la rivière ? Un gué simplement. Or, les Gaulois savaient construire les ponts en bois. Si une ville avait existé sur ce plateau, il est certain que l'on aurait retrouvé des vestiges, sinon du pont, mais de la voie qui devait mettre cette ville en communication avec la rivière. Rien autre que les chemins signalés plus haut, lesquels constituent à notre avis, un indice certain que ce plateau était un camp refuge. On ne peut faire état des deux chemins que nous avons signalés et qui traversant le plateau viennent respectivement de Rochemont et de Pommiers pour aboutir au retranchement, car ils sont de construction relativement récente ayant servi jadis à l'exploitation des carrières établies sur les versants sud et ouest ; l'exploitation ayant cessé ils furent prolongés et améliorés pour permettre leur utilisation comme voie. Ainsi qu'on le voit, là encore, tout semble s'opposer à ce que la Noviodunum de César ait existé sur le plateau de Pommiers, lequel n'a aucune importance ni au point de vue stratégique, comme on l'a affirmé, ni au point de vue économique. Il est évident qu'en cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, il est difficile, sinon impossible, d'affirmer qu'elle ait existé de préférence sur l'emplacement de Soissons actuel; nous nous contenterons de dire que tout permet de le supposer.

Conclusion

Que la cité de Galba ait été resserrée sur l'aride plateau du Villet ou que les eaux de l'Axona mêlées à celles de la Crise aient baigné ses murailles, il n'en est pas moins vrai, qu'elle ne pût résister à l'étreinte romaine et que, après quelques jours de siège, les vainqueurs la traversèrent en triomphe avant d'aller conquérir de nouveaux lauriers sur les Belges intrépides.

L'histoire de Noviodunum était finie; celle d'Augusta Suessionum allait commencer et le vif éclat qu'elle devait bientôt jeter allait faire oublier la place de la Ville qui eût l'honneur de donner son dernier chef à la Belgique indépendante. Noviodunum s'effaça peu à peu, comme la liberté gauloise, comme les Druides. Comme eux, elle retourna au mystère. Mais les hauts faits de ses habitants devaient permettre au chercheur de savoir le lieu où ils s'illustrèrent, car César, vainqueur, estima suffisamment la victoire qu'il venait de remporter pour en laisser cette description qui nous conduisit, sur ses pas, du Camp de Mauchamp, jusqu'aux lieux où vinrent tomber le roi Galba et la puissance des Suessions.

Ch. Maquet.

DOCUMENTS CONSULTÉS

O. Vauvillé. — Notes sur les fouilles et objets trouvés dans l'enceinte dite du Camp de Pommiers, près Soissons (Aisne) C. A. S. L. 1887, p. 154 et B. S. A. S. 2e série T. xx, p. 26.

O. Vauvillé. — Découvertes faites dans l'oppidum de Pommiers (Aisne). Noviodunum des Suessiones. B. M. A. F. 1906, p. 1.

O. Vauvillé. — L'enceinte de Pommiers (Aisne). Noviodunum des Suessiones, B. M. A. F. 1904-05, p. 45. — B. S. A. S. 3e série, T. xii, p. 321.

Abbé Poquet. — Rapport sur l'emplacement du Camp de César à Mauchamp et sur la position de Bibrax et de Noviodunum. B. S. A. S. T. xvii, 1863, p. 316.

L'-Cl Lecer. — Recherche sur l'itinéraire suivi par César pour marcher de son camp de Berry au Bac sur Noviodunum (an de Rome 696) B. S. A. S. 3e série, T. xii, p. 145.

J. César. — Les Commentaires sur la guerre des Gaules.

Napoléon III. — Histoire de Jules César.

De Caumont. — Cours d'Antiquités monumentales. T. i. Ere celtique.

L'-Cl de la Noé. — Principes de la fortification antique.

De Valois. — Le Cimetière des Longues-Raies. Congrès archéol. de Reims, 1911.

Abbé Pécheur. — Examen critique de quelques questions de géographie ancienne concernant le Soissonnais, le Laonnois, le Noyonnais. B. S. A. S. T. xx, 2e série, p. 140. Noviodunum, p. 148.

Déchelette. — Manuel d'Archéologie préhistorique.

ABRÉVIATIONS

C. A. S. L. 1887. — Compte rendu du Congrès Archéologique Soissons-Laon 1887.

B. M. A. F. — Bulletins et Mémoires de la Société Nationale des Antiquaires de France.

B. S. A. S. — Bulletin de la Société Archéologique de Soissons.

De quelques passages de Princes et Souverains à Soissons

au commencement du XIXe siècle

Lorsque se répandit, au commencement de 1810, la nouvelle du mariage de Napoléon Ier avec l'Archiduchesse Marie-Louise, ce fut, dans toute la France, une explosion de joie. Les populations, placées sur la route que devait parcourir la future Impératrice, se préparaient avec ardeur à la fêter, partout s'élevaient des arcs de triomphe, et il en fut particulièrement ainsi dans le Soissonnais placé sous les yeux de l'Empereur, qui venait s'installer à Compiègne pour y recevoir son auguste fiancée.

La première entrevue devait avoir lieu dans l'arrondissement de Soissons. On peut se figurer l'enthousiasme de nos populations, bientôt suivi d'une cruelle déception.

On connaît, en effet, l'incident qui vint rendre inutiles tous les préparatifs faits avec tant d'ardeur.

Le 27 mars au matin, Napoléon Ier, impatient de connaître Marie-Louise, quitte furtivement le palais de Compiègne, en compagnie du roi de Naples, sans escorte. La calèche, dans laquelle il était monté, se brise à la limite des territoires des communes de Braine et de Courcelles. Aucun moyen de la réparer ; il pleut, l'Empereur s'abrite sous le porche de l'église de Courcelles.

Bientôt le clergé sort de l'église pour aller saluer

raine. L'Empereur, sans se faire reconnaître, s'approche d'un des chantres et le complimente sur la beauté des chapes dont tous sont revêtus; le chantre lui répond qu'ils en ont encore de plus belles, mais on ne les met que le jour de la fête de la Vierge. « Croyez-vous que l'Impératrice ne soit pas vierge aussi », réplique brusquement Napoléon.

Cependant Marie-Louise arrive, l'Empereur monte dans sa voiture, et, brûlant les étapes, ne s'arrête qu'à Compiègne à 10 heures du soir. Le préfet de l'Aisne, Malouet, voulant transmettre à la postérité ce qu'on appela « la surprise de Courcelles », adressa le 31 mars 1810 la lettre suivante au ministre de l'Intérieur (1)

« Monseigneur »

« Le souvenir glorieux, ineffaçable, qu'imprime au département de l'Aisne le passage de S. M. l'Impératrice et sa réunion avec l'Empereur dans la commune de Courcelles demande, je crois, d'être conservé d'une manière durable. Rien ne peut en graver plus sûrement la mémoire dans le cœur de tous les Français que le nom révéré de notre auguste souveraine. Je viens donc, Monseigneur, au nom de tout le Département que j'ai l'honneur d'administrer, demander à Votre Excellence de supplier Sa Majesté l'Empereur et Roi de permettre que la commune de Courcelles joigne à son nom celui de S. M. l'Impératrice et soit connue désormais sous le nom de commune de Courcelles-Marie-Louise.

(2) Arch. Nat. F1c III, 15.

Le profond dévouement des habitants du département de l'Aisne les rend dignes de cette immense faveur ».

La proposition un peu courtisanesque de Malouet n'eut pas l'heur de plaire en haut lieu.

A la lettre de Malouet est jointe la note suivante : « Mr. Benoist jugera peut-être à propos de prendre les ordres de Son Excellence sur cette demande. Si Elle décidait de faire un rapport à l'Empereur, peut-être conviendrait-il que la commune de Courcelles, qui ne demande pas, à ce qu'il paraît, à ajouter à son nom celui de l'Impératrice, exprimât d'elle-même son vœu ».

On lit en marge : « Le mieux est, je crois, de ne pas répondre », puis : « c'est l'avis du ministre ».

Il semble qu'en cette occurence le ministre fut mieux inspiré que le préfet de l'Aisne.

En tout cas, si la commune de Courcelles pouvait tirer quelque orgueil de l'incident survenu, la déception fut grande à Soissons et dans le reste de l'arrondissement. On avait fait d'importants préparatifs pour recevoir l'Impératrice et les populations se pressaient sur sa route pour l'acclamer.

Nous voudrions relater cet épisode de notre histoire locale, en utilisant deux pièces manuscrites trouvées aux archives de l'Aisne : une délibération du Conseil d'arrondissement de Soissons en date du 25 juin 1810 (1) et un exposé fait par le maire au conseil municipal de Soissons le 2 août (2), pièces d'au-

(1) Arch. de l'Aisne, T. 1360. Délibération signée par le vice-président du Conseil, Danré, et le secrétaire, Morel.

(2) Arch. de l'Aisne, O. 1412.

tant plus intéressantes pour nous que, par suite de l'incendie de 1814, il ne reste aucun document de cette époque aux archives municipales.

Le 27 février, le Ministre de l'Intérieur avait officiellement avisé le préfet de l'Aisne que l'Impératrice devait s'arrêter à Soissons, y donner audience aux autorités constituées. L'heureuse nouvelle fut, dès le lendemain, transmise au maire de Soissons, Desèvre, qui convoqua immédiatement le conseil municipal. Le temps pressait ; on se hâta de tout préparer.

« Vous n'aviez point à hésiter, Messieurs, dit le maire dans son exposé, sur le choix du local à préparer pour recevoir d'une manière convenable S. M. l'Impératrice; le magnifique hôtel de la Sénatorerie, que S. M. l'Empereur avait daigné occuper quelques heures, le 23 thermidor an XI (1),était le seul édifice qui fût susceptible d'être offert à S. M. l'Impératrice, nous nous empressâmes de prier M. le Sénateur comte de Beauharnais, chevalier d'honneur de S. M. et titulaire de la Sénatorerie d'Amiens de le mettre à notre disposition. M. le Sénateur accéda volontiers aux vœux des habitants de Soissons, mais cet hôtel se trouvait alors dégarni de toute espèce de meubles et d'effets, et il fallut s'occuper, non seulement de le meubler dans toute son étendue, mais encore d'y faire une foule de réparations, et d'arranger les cours, jardin, et la place qui est en face, et de faire construire

(1) 11 août 1803. — Le conseil de fabrique de la cathédrale avait décidé le 4 août qu'un trône serait élevé dans la cathédrale pour le 1er consul et que, le soir de son arrivée, la galerie et la tour seraient illuminées. Renseignement dû à l'obligeance de mon collègue M. Batteux.

des arcs de triomphe aux deux portes de la ville par lesquelles Sa Majesté l'Impératrice devait entrer et sortir, et grèver les rues et places destinées à son passage.

« La ville, ne possédant aucun meubles, se trouvait dans la nécessité de faire meubler par des entrepreneurs le palais impérial. Tous les marchands de meubles, tapissiers et artistes de différents genres, furent convoqués pour remplir le vœu de tous les habitants. Le sieur Barbier-Dantan, marchand de meubles à Soissons, père de famille, offrit de se charger seul vis-à-vis de la mairie de fournir la totalité de l'ameublement du Palais, mais, ne connaissant point alors le prix ni la valeur d'une multitude de marchandises neuves et d'effets précieux qu'il était obligé de faire venir de Paris, il ne pouvait, en aucune manière, indiquer le montant de la dépense à faire. »

D'autre part, la délibération du conseil d'arrondissement nous renseigne sur les préparatifs faits dans les communes autres que Soissons.

« De tous les départéments de l'Empire, dit le rapporteur, quelques uns seulement ont eu cet avantage de se trouver sur la route de l'Impératrice et, parmi ce petit nombre de privilégiés, le département de l'Aisne fut le seul dans lequel il fut désigné, par ordre de Sa Majesté l'Empereur et Roi, un lieu pour l'entrevue de nos souverains.

« Cet endroit, dit Pont-Archer, à un myriamètre de Soissons, sur la route qui conduit à Compiègne, destiné à recevoir les tentes impériales (1) et le con-

(1) Le journal de l'Empire nous apprend qu'il devait y avoir trois tentes, celle du milieu étant destinée à l'entrevue des augustes fiancés.

cours de personnages illustres accompagnant Leurs Majestés, devait être disposé avec toute la noblesse et l'agrément que les localités pouvaient permettre et rendre digne de son objet.

« Notre département ne devait pas rester au dessous de l'opinion conçue en sa faveur, il devait mériter ce choix et le justifier.

« Vous le savez, Messieurs, grâce aux soins et aux lumières de nos administrateurs supérieurs, zélés et infatigables, des arcs de triomphe furent élevés sous la direction de Messieurs Carrière, architecte, et Bézu, peintre décorateur de ce département.

« L'un, formé au Mont de Paars, sur les confins du département de l'Aisne, était simple et noble, et attestait le talent et le goût des personnes qui s'en étaient occupées.

« L'autre, construit à Pont-Archer, au milieu d'un grand cirque, dont l'entrée et la sortie étaient marquées par quatre obélisques, joignit à la majesté de son élévation et à la beauté de ses proportions tout ce que les connaissances de l'art et les ressourses du génie purent faire naître... » (1)

Tous ces soins devaient être, on le sait, inutiles, mais laissons le maire Desèvre nous dire la déception des Soissonnais :

(1) On trouve aux archives municipales de Fontenoy deux feuilles détachées donnant l'état des réquisitions imposées anx habitants les 24, 25, 26 et 27 Mars 1810 « le tout pour avoir été charger de la grève à Pontarcher pour être transportée au lieu de la réunion de Leurs Majestés ». Une tradition locale, d'ailleurs non contrôlée, veut qu'en enfonçant les piquets des tentes on ait rencontré une belle mosaïque romaine.

« Le 27 mars était le jour fixé pour l'arrivée de S. M. l'Impératrice, le vaste palais impérial avait été meublé dans toute son étendue d'une manière aussi simple qu'élégante, déjà plusieurs appartements étaient occupés depuis la veille par S. M. le roi de Hollande. Dans la matinée, plusieurs des principaux officiers de la maison de Sa Majesté étaient arrivés et étaient installés, les uns dans le Palais, les autres dans les maisons les plus voisines qui avaient été disposées à ce sujet, et nous avaient donné la certitude que S. M. arriverait le soir et coucherait à Soissons.

« L'allégresse des habitants était à son comble, tous nos vœux allaient être remplis, chaque propriétaire ou locataire avait orné la façade de sa maison de tentures ornées de draperies et de guirlandes de fleurs, de verdure ; tout ce que le zèle et l'amour des habitants avaient pu imaginer pour témoigner leur allégresse et les sentiments d'amour et de vénération pour notre Auguste Souveraine avait été employé. Le moment si désiré arrive, les airs retentissent de cris d'allégresse. S. M. l'Impératrice paraît avec une suite nombreuse sur le territoire de Soissons ; elle traverse les rues aux acclamations d'un peuple fidèle de la ville et accouru de toutes les communes environnantes. Nous suivons tous son cortège, nous nous pressons sur ses pas, brûlants d'impatience de lui témoigner notre joie et de lui présenter l'hommage de nos respects, mais elle ne fait que traverser la ville, d'après l'ordre que S. M. l'Empereur, qui avait été incognito à sa rencontre, avait donné de continuer la route jusqu'à Compiègne, où elle arriva le même

jour, un jour avant celui indiqué officiellement pour son arrivée dans cette dernière ville.

« Je ne vous peindrai pas, Messieurs, l'affliction que les habitants de Soissons ressentirent au passage précipité de Sa Majesté, ni la consternation subite qui se répandit à l'instant dans toute la ville. Tous ces faits, ainsi que ceux qui les ont précédés et suivis, sont consignés dans vos registres et insérés au procès-verbal que nous en avons redigé le 29 mars dernier » (1).

Restait seulement la carte à payer !

L'arc de triomphe de Paars avait coûté 1270f62, celui de Pont-Archer et le grand cirque 14603f09. Il y avait de plus à verser 40f au proprietaire du terrain où avaient été élevées les tentes impériales et 450f au traiteur de Soissons qui avait fait le repas destiné au roi de Hollande et à ses officiers,

La dépense totale, incombant au département, était donc de 16363f71, diminuée de 1278f08, produit de la vente des matériaux des arcs de triomphe, soit 15085f63. Le conseil d'arrondissement demanda que cette somme fût imputée au budget départemental, et il en fut ainsi ordonné par lettre ministérielle du 28 avril 1812.

La ville de Soissons avait, de son côté, à faire face à une dépense beaucoup plus forte : 36675f40 dont 28286f41 dûs à Barbier-Dantan qui avait meublé la Sénatorerie et qu'il fallait immédiatement payer, disait le maire, ce fournisseur étant dans un grand état de détresse.

(1) Ce procès-verbal n'existe pas à notre grand regret.

Desèvre proposa d'affecter au paiement de toutes ces dettes l'excédent du budget de 1811, ainsi qu'une somme disponible de 16000f qui se trouvait à la caisse d'amortissement.

Nous ne savons ce qu'il advint de ces propositions; en tous cas le règlement de cette affaire se prolongea longtemps, car nous trouvons au budget communal de 1814 une somme de 3195f destinée au paiement des frais de passage de l'Impératrice!

En août 1813, Marie-Louise, qui allait rejoindre l'Empereur, passa par Soissons, mais cette ville jouait décidément de malheur avec elle.

Le 10 août, le Préfet de l'Aisne, Malouet, écrivait au ministre de l'intérieur (1) qu'il avait appris le dimanche 8, à quatre heures du matin, que l'Impératrice devait arriver le même jour à Soissons. On eut à peine le temps de faire quelques préparatifs.

A sept heures du soir, Marie-Louise arriva, escortée par la gendarmerie et les officiers du 2e lanciers, en garnison à Soissons, la garde nationale faisant la haie dans les rues. Elle descendit au Palais Episcopal, reçut après dîner les autorités, et repartit le lendemain.

En 1814 et 1815, Soissons vit passer dans ses murs l'Empereur, mais ce ne sont pas des jours de fête que nous aurions à narrer!

De 1815 à 1830, notre ville reçut plusieurs visites royales et princières.

Soissons, qui avait cruellement souffert en 1814 et 1815, semble d'ailleurs avoir fait preuve d'un cer-

(1) Arch. nat. F1c III, 15.

tain zèle royaliste, tout au moins au début de la Restauration. Ainsi, le 3 mars 1816, toutes les autorités et le conseil municipal se réunirent pour procéder à l'inauguration de deux bustes du Roi, l'un placé dans la salle des séances du conseil municipal, l'autre dans le principal corps de la garde nationale (1).

Le 8 juillet 1817, eut lieu, avec une grande solennité, la fête anniversaire de la rentrée du Roi à Paris. Messe, revue des troupes et de la garde nationale, distribution de pain aux pauvres, illuminations et danses, rien ne fit défaut. Il semble cependant résulter de la lettre (2) dans laquelle le sous-préfet de Senneville faisait le récit de cette solennité que l'union n'était pas complète à Soissons. Il compte, dit-il, sur le général Obert pour aplanir toutes les difficultés, il faut donner un chef, une organisation à la garde nationale, « lui inspirer de l'émulation et de la confiance, au lieu de la décrier. »

Le 13 octobre 1807, le duc d'Angoulême s'arrêta à Soissons, mais seulement le temps nécessaire pour recevoir les autorités civiles et militaires et passer la revue du 6e régiment de la garde royale, puis il se mit en route pour Laon (3).

En 1821, nouveau passage d'un membre de la famille royale, la duchesse de Berry, se rendant à Liesse.

Le 21 mai, la princesse, reçue à la limite du dé-

(1) Arch. de l'Aisne, M. 1330. Lettres du maire et du préfet des 26, 28 février 1816.

(2) Arch. de l'Aisne, M. 1330. Lettre du 9 juillet.

(3) Annuaire de l'Aisne 1818, p. 229.

partement par les autorités et un détachement de la la garde nationale à cheval, déjeuna à Villers-Cotterêts, et arriva à 2 heures à Soissons. A la porte de la ville se dressait un arc de triomphe, sur lequel on lisait ces noms : Caroline, Blanche de Castille, Jeanne d'Albret.

La duchesse de Berry descendit à l'évêché, visita la ville et, en particulier, S[t] Médard ; le lendemain, elle alla voir, à Vauxbuin, la chambre habitée par Henri IV, et partit après déjeuner. Elle reçut, sur sa route, les hommages des habitants de la commune de Celles-sur-Aisne, secourus par elle à la suite d'un incendie survenu le 9 octobre 1820 (1).

Passons à 1824. Le 8 novembre, le chevalier de la Noue, maire de Soissons, annonce au conseil municipal (2) que la Dauphine doit arriver le lendemain vers midi et séjourner dans la ville pendant quelques heures ; elle visitera les monuments et les établissements de bienfaissance. Le conseil municipal décide qu'on disposera la principale salle de la mairie pour recevoir la princesse et qu'on lui offrira à déjeuner.

L'année suivante eurent lieu, à l'occasion du sacre du Charles X, des fêtes bien plus importantes.

Le 12 mars 1825, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre, informe le maire de Soissons (c'est encore le chevalier de la Noue) que le Roi s'arrêtera à Soissons en allant à Reims, et aussi à son retour.

(1) Brayer. Relation du voyage de la duchesse de Berry.
(2) Registre des délibérations du conseil municipal.

Le 28, le conseil municipal nomme une commission qui sera chargée d'organiser la réception du Roi et vote un crédit de 2500f (1).

Le 6 mai, (2) la commission expose au conseil le programme de la fête. Deux arcs de triomphe seront élevés sur les routes de Compiègne et de Reims, l'un à l'entrée du chemin de Presles, l'autre à l'angle de l'auberge du Cygne. Les portes St Christophe et St Martin devront être décorées, les habitations pavoisées et garnies de draps blancs placés à la hauteur de 8 pieds et ornées d'une guirlande de feuillages à la hauteur uniforme de 10 à 12 pieds.

Le Palais de la couronne sera aussi somptueusement décoré et meublé que possible. Le vestibule servira de salle des gardes, la salle-à-manger de salon d'attente. Le Roi recevra dans le grand salon ; le petit salon sera reservé à son usage personnel. Est-il besoin d'ajouter qu'il devait y avoir distribution de pain aux pauvres, illuminations, bal, jeux, tous les compléments ordinaires d'une fête.

Le conseil municipal ratifia les propositions faites et éleva de 5000f le crédit déjà voté.

Ajoutons qu'un arc de triomphe fut dressé à Pont-Archer, comme pour Marie-Louise (3). Un autre fut élevé à Braine par les soins de Mr Lebrasseur, lieutenant colonel de cavalerie, maire de cette ville, et un troisième à Courcelles, sur l'initiative du comte de Vaubois, pair de France.

(1) Registre des délibérations du conseil municipal.
(2) Registre des délibérations du conseil municipal,
(3) Arch. de l'Aisne, M. 1440,

Le Roi s'étant installé à Compiègne pour y passer quelques jours avant le sacre, le 25 mai, entre cinq et six heures du matin, une députation composée du sous-préfet de Soissons, du premier adjoint, du président du tribunal et d'un des administrateurs de l'hospice, se rendit à Compiègne et eut audience du Roi et de la Dauphine. Le Roi promit de s'arrêter pendant quelques heures à Soissons, au retour du sacre. Le sous-préfet de Senneville reçut, à cette occasion, la croix de la Légion d'honneur (1).

La ville de Soissons était déjà en mouvement, car, à chaque instant, passaient dans ses rues des voitures, des chaises de poste, se rendant à Reims.

Enfin arrive le 27.

La Dauphine fit la première son apparition à Soissons, entre 9 et 10 heures du matin. Après avoir entendu la messe à la cathédrale, elle se rendit à l'hôpital général, pour y poser la première pierre d'un nouveau bâtiment, visita l'Hôtel-Dieu, puis, après avoir reçu au Palais de la Couronne les dames de la ville, se mit en route pour Reims (2).

Cependant, le comte de Floirac, préfet du département, le sous-préfet de Senneville, le maréchal de camp, comte de Séran, commandant le département ainsi que le colonel de gendarmerie, s'étaient transportés à Pont-Archer pour y recevoir le Roi.

Celui-ci arrive à 2 heures à Soissons ; il est reçu et complimenté par le maire, le chevalier de la Noue, qui lui présente sur un plat d'argent les clefs de la

(1) *Moniteur* du 1er juin 1825.

(2) Arch. de l'Aisne, M. 1440.

ville (1), enlacées de glands d'or, puis par le vicomte de Liniers, lieutenant du Roi à Soissons, à la tête d'un grand nombre d'officiers sans troupes, et en réserve ; enfin, devant la cathédrale, par Mgr. de Simony. Le Roi était escorté d'un piquet de la garde nationale à cheval, de gardes du corps et de lanciers de la garde royale. La garde nationale faisait la haie. Une salve de cent un coups de canon fut tirée. Le Roi ne fit d'ailleurs que traverser la ville au pas et sans descendre de voiture (2).

Le 1er juin, au retour du sacre, Charles X s'arrêta plus longuement dans notre ville.

Accompagné du Dauphin, il entra dans la cathédrale où eut lieu une courte cérémonie religieuse, puis se rendit à pied au palais épiscopal et y reçut toutes les autorités. Le Dauphin signala au Roi un des adjoints de la ville, M. Rigaux, frère, dit le rapport, du général Wallin, qui avait servi en Espagne sous les ordres du prince (3).

Inutile de dire qu'une foule nombreuse se pressait dans les rues pour assister à ce spectacle et que toutes les rues étaient pavoisées.

La dépense totale, nécessitée par ces fêtes, s'éleva à 11.215f et, le 29 juillet, le conseil municipal vota le crédit nécessaire (4).

Le 3 septembre 1827, notre ville vit encore passer dans ses murs Charles X, qui se rendait à Laon, mais

(1) Ces clefs sont actuellement au Musée de Soissons.

(2) *Moniteur universel* du 1er juin. Arch. de l'Aisne, M. 1440.

(3) *Moniteur universel* du 4 juin. Arch. de l'Aisne, M. 1440.

(4) Registre des délibérations du conseil municipal.

ne resta que peu de temps à Soissons. Il profita cependant de ce court séjour pour examiner les travaux assez importants qu'on faisait aux fortification (1).

C'est la dernière visite royale ou princière que Soissons reçut avant 1830.

R. Firino.

(1) Annuaire de l'Aisne 1827 Registre des délibérations du conseil municipal.

NOTICE

SUR

L'ACADÉMIE DE SOISSONS

Cette notice n'est que la mise en ordre de nombreux documents et renseignements épars dans nos *Bulletins*, et dans quelques livres de bibliothèques publiques ou privées.

Loin de moi la pensée d'avoir produit un travail définitif : je n'ai pu tracer qu'une simple esquisse ; à d'autres plus heureux dans leurs recherches et plus habiles reviendra l'honneur d'écrire cette *Histoire*. Puissent ces pages leur être de quelque utilité.

CHAPITRE PREMIER

L'Académie de Soissons depuis sa fondation jusqu'aux Lettres Patentes (1).

Vers l'année 1650, quelques jeunes gens, sortis du collège en même temps, se retrouvaient à Soissons prêts à embrasser une carrière de magistrature à laquelle les avaient préparés de sérieuses études juridiques. Des goûts littéraires s'étaient éveillés chez eux, en même temps qu'ils se perfectionnaient

(1) L'Histoire de l'Académie de Soissons jusqu'en 1683 nous est connue par le livre de Julien de Héricourt : *De Academia Suessionense*.

dans la science du Droit. Peut-être même, leur séjour à Paris leur avait-il permis de s'initier au réveil littéraire qui marqua la fin de la première moitié du XVII^e siècle. La fondation de l'Académie Française, les succès de Corneille, les travaux de Vaugelas, la renommée de l'Hôtel de Rambouillet étaient sans doute pour quelque chose dans le dessein qu'ils firent de se réunir pour s'occuper aussi de littérature : c'étaient Julien de Héricourt, Antoine Berthemet, Charles Bertherand et Jean-Baptiste Guérin.

Cédant à la mode du jour, ils composaient des poésies légères et bouffonnes dans le genre italien et se livraient à la lecture des romans alors en vogue. N'était-ce pas encore l'époque des succès de Gomberville, de Mademoiselle de Scudéry, de la Calprenède, auxquels Madame de Sévigné se laissera prendre « comme à la glu ». « La beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements et le succès prodigieux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite folle », écrit-elle dans une de ses lettres. Nos compatriotes n'étaient-ils pas excusables eux aussi de sacrifier à la mode ? Leur engouement cependant semble avoir été de courte durée : ils choisissent bientôt dans la foule des écrivains tant anciens que modernes les plus distingués et les plus célèbres, et ils prennent à tâche d'en pénétrer l'esprit et d'en imiter le style.

Quelques amis communs se joignent à eux : ce sont Nicolas Hébert, Trésorier de France, Christophe Hastrel de Préaux, avocat en Parlement, Pierre Parat, capitaine de cavalerie et Arnoult, ecclésiastique. Il devint bientôt nécessaire de trouver un local pour

les réunions : Guérin obtint que les assemblées qui jusqu'alors étaient tenues successivement et à tour de rôle chez tous les membres, le seraient dorénavant uniquement chez lui et à jour fixe : en outre, un repas pris en commun les réunirait chaque mois : l'alliance des Muses et de Bacchus n'ayant rien d'ailleurs que de très naturel.

En 1653, paraît l'*Histoire de l'Académie Française* de Pélisson : la similitude des occupations de nos Soissonnais, du but qu'ils poursuivaient, des méthodes qu'ils employaient devait les porter tout naturellement à se comparer à l'illustre assemblée établie au Louvre par Louis XIV et de là à se proclamer académiciens, il n'y eut qu'un pas à franchir; il le fut avec une certaine assurance.

Vers la même époque se produisit un événement qui fut d'heureuse conséquence pour la nouvelle Académie. Ce fut le mariage de Bertherand : il épousait à Paris une jeune fille de la parenté de Patru. Admis à l'Académie Française en 1640, ce dernier comme on le sait, avait prononcé un discours de réception « qui plut tellement à ses confrères qu'on fit ensuite un devoir aux récipiendaires de l'imiter » (1). — Bertherand ne manqua pas de parler à Patru des exercices littéraires de ses amis de Soissons : celui-ci voulut bien s'y intéresser, et il ne dédaigna pas de leur donner quelques conseils et quelques directions. Il leur adressa plusieurs lettres et l'on peut juger de la joie de nos compatriotes quand ils reçurent de leur correspondant une lettre adressée « *aux Académiciens de Soissons* ».

(1) Michaud : *Biographie universelle*, article *Patru*.

La présence à Soissons en 1656 de François-Annibal d'Estrées, Maréchal de France, vint donner à leurs réunions un éclat inattendu ; le Maréchal manifesta le désir d'assister à une des séances de l'Académie. Le cas était embarrassant : cette faveur n'avait été accordée à personne jusqu'alors, mais il était bien difficile de ne pas donner satisfaction à un personnage aussi important que le Gouverneur. Il fut donc pris jour. Mais au dernier moment, le Maréchal fit prier les Académiciens de se rendre chez lui, retenu qu'il était par une indisposition. A côté du Maréchal, en robe de chambre, se tenaient François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, son fils, et quelques notables. Au dehors, dans le jardin, beaucoup de curieux étaient suspendus aux fenêtres.

La séance débuta par un compliment spirituel adressé au Maréchal : après quoi, l'on expliqua quelques chapitres de Quintilien. Chacun parla à son tour, selon l'ordre des places occupées et donna lecture du travail préparé, à la grande satisfaction de tous les assistants. La compagnie se disposait à se retirer, quand, de la ruelle du lit, s'élevèrent quelques voix. C'étaient Madame d'Estrées, et d'autres dames, qui, dissimulées derrière un rideau, avaient assisté à la séance. Le Maréchal d'Estrées se faisant leur interprète, exprima leur désir d'assister à la prochaine réunion de l'Académie, et d'y voir traiter un sujet qu'elles indiquaient elles-mêmes : « Quel est celui dont la liberté est le plus en sûreté ou de celui qui a éprouvé l'amour ou de celui qui ne l'a pas encore éprouvé ? » Après une sérieuse préparation le sujet imposé était abordé quelques

jours après devant une brillante assistance de dames et de jeunes personnes, et la séance se termina par quelques compliments adressés aux Dames. Après ce nouveau succès, nos Académiciens durent une troisième fois en présence du même auditoire, parler « du baiser ». Plus forts sans doute sur Quintillien que sur la carte du *Royaume de Tendre*, ils ne purent s'empêcher dans leur discussion de glisser quelques plaisanteries et quelques railleries à l'égard des femmes ; c'était sans doute peu galant... ; ils ne furent plus inquiétés par la suite.

Le bruit de ces réunions avait franchi les limites de la ville : il était même parvenu aux oreilles des Académiciens de Paris que Patru avait mis au courant des efforts faits par quelques Soissonnais pour marcher sur leurs traces. Heureux d'être appréciés en haut lieu, et de trouver au Louvre des sympathies, nos Académiciens conçurent alors l'espoir d'obtenir du roi des Lettres Patentes qui donneraient à leurs assemblées une existence légale et parfaitement régulière. L'Académie Française ne semblait pas devoir s'y opposer : la bienveillance témoignée précédemment par quelques-uns de ses membres était de bon augure.

Le Maréchal d'Estrées voulut bien accepter de plaider auprès du roi la cause des Soissonnais. Vers la fin de 1657, Guérin se trouvait à Paris, prêt à fournir au Maréchal tous les renseignements qui lui seraient nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Patru, consulté, rédigea la requête que présenta d'Estrées. Le roi manifesta un certain étonnement et résolut de soumettre cette affaire à plus ample

examen. La requête fut également remise au Chancelier Séguier par d'Estrées qui l'accompagna de chaudes recommandations.

Le Chancelier fit savoir à Guérin resté à Paris que le temps lui manquait pour s'occuper de l'objet de cette requête. Sans se décourager ce dernier fait part à d'Estrées, à Patru et à d'autres Académiciens du mauvais vouloir de Séguier, et demande leur intervention. La cause est habilement présentée par les uns et par les autres, mais Séguier ne veut se laisser convaincre, invoquant des raisons d'Etat, et le discrédit que pourrait donner à l'Académie Française, une Académie de province.

Guérin rentra assez tristement à Soissons, mit ses amis au courant de l'insuccès de ses démarches, et les Académiciens se remirent au travail avec l'espoir de se rendre plus dignes de la faveur sollicitée.

Quelques symptômes de découragement s'étaient pourtant manifestés chez plusieurs d'entre eux et Julien de Héricourt avoue que vers l'année 1661, à certains jours de réunion, bien des sièges étaient vides; il n'y avait parfois que deux ou trois membres présents; mais la bonne volonté de ce petit nombre finit par rappeler les autres au devoir et triompher de leur apathie. L'Académie comptait alors quinze membres reçus à diverses époques : les derniers élus étaient François Gilhuy et Jean Hébert, tous deux chanoines de la Cathédrale, Pierre Hastrel de Préaux qui avait remplacé son père décédé, François Durand, François Quinquet, Nicolas Cousin et Louis de Froidour. Grâce aux relations de ce dernier avec les Coislin, une nouvelle démarche en

vue d'obtenir l'autorisation royale fut tentée auprès du Chancelier vers 1665 : elle n'eut pas plus de succès que la première ; Séguier fit défendre formellement qu'on lui parlât de ce projet.

Sur ces entrefaites, Julien de Héricourt quitta Soissons, ayant été nommé Commissaire royal pour la réformation des eaux et forêts dans la Généralité de Toulouse. Ses nouvelles fonctions lui permirent d'entrer en relation à Albi avec divers personnages dont l'influence pouvait être utile à ses compatriotes. Il intéressa à sa cause Claude Boyer, de l'Académie Française et Paul Tallemant qui devait en faire partie quelques années plus tard. Par l'intermédiaire de Raymond du Mas, de Castres, Pélisson sollicité, promit son appui et il l'accorda généreusement dans la suite. Un court séjour de Julien de Héricourt à Paris, en 1671, lui permit de s'assurer de la sympathie que continuaient à porter à l'Académie de Soissons quelques membres de l'Académie Française et il eut la joie pendant un séjour à Soissons d'apprendre les encouragements donnés par César d'Estrées, évêque de Laon, qui plusieurs fois avait assisté aux réunions et l'intention qu'avait manifestée le prélat d'accepter le titre de Protecteur si des Lettres Patentes étaient obtenues.

Nous savons combien Pélisson fut fidèle dans ses amitiés. Au moment de la disgrâce du Surintendant Fouquet, il avait été enfermé à la Bastille où il composa ces courageux et éloquents *Mémoires* qui ne firent qu'irriter davantage la colère de Louis XIV. Rendu à la liberté en 1666, il retrouvait bientôt les bonnes grâces du roi. L'approchant de très près, plus

facilement qu'à aucun autre il lui était possible d'agir auprès du monarque, en faveur de l'Académie de Soissons, à qui il avait promis aide et appui. Mis au courant de tout ce qui lui était utile de savoir, il profita certain soir de ce qu'il était admis au coucher du roi, pour lui exposer que depuis plus de vingt ans, plusieurs habitants de Soissons se livraient avec passion aux exercices académiques et qu'ils y avaient réalisé assez de progrès pour faire honneur au nom et au titre d'Académicien. Et malgré les moqueries et sourires de quelques courtisans, Pélisson plaida avantageusement la cause de l'Académie et montra tout l'inrérêt que prenait l'évêque de Laon à des réunions qu'il se ferait un plaisir de présider si le roi daignait approuver cette institution. Le premier pas était fait, l'idée lancée, mais Pélisson ne voulait pas s'avancer davantage sans être parfaitement d'accord avec César d'Estrées. Une démarche fut donc faite auprès du prélat qui depuis peu résidait à Rome. La réponse attendue ne trompa nullement les espérances. Estrées, non seulement remerciait Pélisson de ce qu'il avait fait, mais il lui demandait encore de continuer ses bons offices pour une institution dont il avait accepté d'avance le patronage.

L'Académie Française, grâce à Boyer, à Pélisson, à Tallemant était favorable à l'Académie de Soissons. Il ne s'agissait que de trouver une occasion propice pour obtenir l'assentiment du roi. Elle se présenta en 1673. Le monarque revenant de Hollande traversa Soissons. Pélisson profita de cette circonstance pour lui rappeler l'existence de l'Académie de cette ville

et la grâce qu'elle sollicitait. Louis XIV répondit que cette institution lui paraissait utile et demanda un rapport sur cette affaire. Sur le conseil de Pélisson, une lettre fut en outre écrite à Colbert, par Froidour, pour solliciter la bienveillance du ministre. Celui-ci promit son aide, et au mois de juin 1674 les Lettres Patentes étaient enfin accordées.

CHAPITRE II

Les Lettres Patentes. — Remerciements adressés à Colbert et à l'Académie Française. — Enregistrement des Lettres à Paris et à Soissons.

Louis XIV était au camp devant Dôle, en Franche-Comté, quand au mois de juin 1674 il signa des *Lettres Patentes* portant érection d'une Académie à Soissons. En voici la teneur (1) :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut. Les soins et l'application que nous sommes obligés de donner à la guerre, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous donner la paix, ne nous empèchant pas de donner nos soins à faire fleurir les lettres et les arts dans notre royaume, nous avons bien reçu les supplications qui nous ont été faites par diverses personnes studieuses de notre ville de

(1) Ces *Lettres* ont été données par M. Prioux dans le *Bulletin*, 1re série, tome XIV. Elles sont tirées des *Registres des délibérations* de l'Académie Française. Il en existe également une copie dans les Archives de l'Académie d'Arras ne présentant que des variantes insignifiantes. Les *Registres* ont été publiés en 1895 : Paris, Didot, 3 vol. Par la suite nous y ferons de nombreux emprunts.

Soissons qui, par une louable émulation de l'Académie Française instituée en notre bonne ville de Paris, par le feu roi, notre très honoré seigneur et père de glorieuse mémoire, et dont nous avons bien voulu nous déclarer le protecteur, nous ont requis d'approuver et authoriser les assemblées qu'ils font depuis quelques années pour conférer de leurs lectures et de leurs études et s'avancer ainsi dans la connaissance des belles-lettres. A ces causes ayant égard à l'utilité que nos sujets peuvent recevoir des dites conférences, et désirant traicter favorablement ceux de notre ville de Soissons, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puissance et authorité royale, permis, approuvé et authorisé, permettons, approuvons et authorisons, par ces présentes signées de notre main, les dictes assemblées et conférences, voulons qu'elles continuent désormais dans notre ville sous le nom d'*Académie de Soissons*, que le nombre en soit limité à vingt personnes, à condition que ceux qui composeront la dicte Académie, envoyeront tous les ans à l'Académie française au jour de la feste de Saint-Louis, quelque ouvrage de leur composition en prose ou en vers, sur tel sujet utile et honneste que bon leur semblera. Et d'autant pour la conduite que la gloire même de cette Académie, il est besoin qu'elle ait pour protecteur une personne relevée en dignité et en mérite, nous avons nommé et nommons par les dictes présentes pour protecteur de la dicte Académie de Soissons, notre cousin le Cardinal d'Estrées, duc et pair de France, l'un des quarante de l'Académie Française. Voulons qu'à l'advenir quand il y escherra, il soit permis aux dits Académiciens d'en choisir et eslir tel autre que bon leur semblera, pourvu toutefois, qu'il soit de l'Académie Française, comme aussi nous leur donnons pouvoir de faire les statuts et réglements nécessaires pour la police et l'ordre de la dicte Académie et d'avoir un sceau avec telle marque et inscription qu'ils voudront choisir pour sceller les actes de la dicte compagnie : si donnons en mandement à nos amez et féaux conseillers tenant notre cour en parlement, et à tous autres officiers qu'il appar-

tiendra que les présentes ils ayent à faire enregistrer et icelles garder et observer selon leur forme et teneur, car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dictes présentes.

Donné au camp de Dôle au mois de juin, l'an de grâce mil six cent soixante quatorze et de notre règne le trente-deuxième.

Signé : Louis.

Charles Perrault et Tallemant avaient fourni à Colbert tous renseignements utiles à la rédaction de ces Lettres. Le Chancelier avait donné son visa sans difficulté et Nicolas Hébert, spécialement envoyé à Paris, eut la joie de les rapporter à Soissons en même temps que Colbert le chargeait d'exprimer ses vœux pour la nouvelle Académie. Fille de l'Académie française, presque fille ainée, puisque seule en province la fondation de l'Académie d'Arles avait précédé la sienne, le premier devoir de l'Académie de Soissons n'était-il pas un devoir de subordination ? La reconnaissance qu'elle devait à tous ceux qui l'avaient aidée à atteindre le but cherché lui dictait sa conduite. Des lettres de remerciements furent adressées à Colbert, à Tallemant, à Perrault, à Pélisson, à Patru, à l'Académie Française, enfin. Le Cardinal d'Estrées fut mis au courant des évènements et sollicité officiellement de prendre le titre de Protecteur. Ces démarches ne parurent cependant pas suffisantes, et il fut résolu que des remerciements publics et solennels seraient adressés aux deux principaux auteurs de la faveur obtenue : Colbert et l'Académie Française. Diverses causes retardèrent l'accomplissement de cette cérémonie : la maladie de Guérin

chargé de prendre la parole et l'approbation du Cardinal d'Estrées, toujours à Rome. Rendez-vous fut enfin pris et le 27 mai 1675 une députation composée de Nicolas Hébert, de Jean-Baptiste Guérin et de Antoine Berthemet à laquelle s'adjoignit Delfaut, fut conduite auprès de Colbert par Tallemant et Perrault.

Nicolas Hébert prit la parole : il remercia le ministre de tout ce qu'il avait fait pour l'établissement de l'Académie, marquant qu'au milieu de toutes ses occupations il avait trouvé le temps de ne pas oublier les Lettres (1). Colbert répondit d'une façon aimable et polie qu'il était fort content d'avoir pu conduire à bien cette entreprise et il les encouragea à persévérer dans la voie qu'ils avaient choisie, l'ardeur qu'ils manifestaient pour les Lettres devant contribuer à leur gloire personnelle et à celle de l'Etat tout entier.

Quelques heures plus tard la députation se rendit au Louvre. Colbert s'y étant rendu avec une grande affluence de gens de qualité, on fit entrer la députation de Soissons. Patru, tout malade qu'il était, avait tenu à assister à la séance et à donner à ses amis cette marque d'affection. Dès le 20 mai (2) l'Académie s'était occupée de la forme à donner à cette réception, et l'ont avait résolu que les députés seraient reçus dans la première salle par deux « des Mesieurs », et reconduits de même jusqu'à la dernière porte de la première salle, qu'ils prendraient leur place au bout de la table comme les récipiendaires, et qu'ils auraient

(1) *Discours et Harangues* de M. Hébert, Trésorier de France, de l'Académie de Soissons. Soissons, Hanisset, imprimeur, 1699, p. 47.

(2) *Registres* T. I, p. 111.

part à la distribution des jetons pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence.

L'ouverture de la séance le 27 se fit par la lecture des Lettres d'Établissement ; ensuite Guérin prit la parole. Il remercia l'Académie, fit l'éloge du roi et de Colbert et assura la compagnie de toute la vénération que sa fille lui porterait, ainsi que de l'assiduité de ses travaux. Segrais répondit à ce discours. Il engageait l'Académie de Soissons à persévérer dans la voie qu'elle suivait, heureux de voir l'amour des belles-lettres cultivé par des citoyens aussi doctes et aussi parfaits, et en terminant, il l'assurait de toute l'estime et de toute la considération qu'elle méritait.

Nos députés assistèrent ensuite à la séance et entendirent entre autres choses la lecture d'une épigramme de Furetière, faisant allusion à leur présence au Louvre.

Quand on voit assemblés tant de rares esprits,
Cette troupe, dit-on, doit-être sans seconde,
Et, cependant l'amour qu'on a pour ses écrits,
La rend une mère féconde
Qui fait espérer que Paris
Remplira de savants tout le reste du monde.

La députation eut part à la distribution des jetons que fit Pierre Corneille, et elle se retira accompagnée jusqu'à la sortie du Louvre par ceux qui l'avaient reçue à son arrivée. Pavillon (1) donna de cette séance un récit quelque peu ironique : Je fus hier à l'Académie Française, écrivait-il à Madame de Pelissari, j'entendis l'abbé Tallemand : sans le flatter

(1) Pavillon. *Œuvres.* Amsterdam, 1710.

il fit des merveilles..... Les députés de l'Académie de Soissons commencèrent la cérémonie par une harangue commencée en ces termes, à peu près, par un squelette en soutane, après avoir préalablement mouché, toussé et craché :

Messieurs, nous sommes de Soissons
Gens passablement raisonnables
Nous espérons par vos leçons,
Devenir un jour plus capables.

Monsieur le Directeur répondit :

Messieurs, soyez les bienvenus :
Notre prince a tant de vertus
Que nous sommes tout au plus
Que ses serviteurs inutiles
Nos éloges sont superflus
Lui-même en a connu l'abus.
Croyez moi, comptez la-dessus,
Et tâchez d'être plus habiles.

L'Académie de Soissons fut du reste fort flattée de voir imprimer par les soins de l'Académie Française une relation de cette mémorable journée (1).

Les Lettres furent enregistrées au Parlement le 27 juin 1675 et au Présidial de Soissons le 19 août suivant. Les Académiciens tenaient à donner à cette dernière formalité tout l'éclat possible. Ce fut en effet un jour solennel : la salle du palais fut occupée par une foule de personnes de tout sexe et de tout rang. Berthemet prit la parole le premier : il exposa l'origine de l'Académie, son but et ses travaux ; il

(1) *Discours prononcé dans l'Académie Française le jour où Messieurs de l'Académie de Soissons sont venus lui faire compliment sur l'établissement de leur Académie.* Paris, Pierre le Petit, 1675, 1 vol. in-12. *Bulletin* 1re série, T IX, p. 118, 122.

vanta le charme des belles-lettres et termina sa harangue par l'éloge du roi, de Colbert et de l'Académie Française. Le greffier lut les Lettres Patentes ; le suppléant du Procureur prit ensuite la parole et le Lieutenant-Général termina enfin la séance par un discours dans lequel il présenta la résolution prise à l'unanimité par la Cour d'enregistrer les lettres royales.

La persévérance et la patience des Académiciens étaient enfin couronnées de succès. L'Académie était un corps régulièrement constitué. Nous allons la voir à l'œuvre.

CHAPITRE III

Vie intérieure de l'Académie — Les Séances ordinaires.

Julien de Héricourt nous fait connaître les occupations habituelles des Académiciens : perfectionner leur langage, épurer leur goût, écrire avec élégance et facilité, tel était le but qu'ils poursuivaient. Avant de trouver une méthode de travail, il y eut parmi eux bien des hésitations et cela se conçoit facilement. Ils commencèrent par déterminer pour chaque réunion le sujet qui devait y être traité et dont la critique était faite en commun. L'étude de Quintilien succéda bientôt à ce premier genre d'exercice : à tour de rôle, chaque membre était chargé d'en examiner quelque chapitre et d'en faire le commentaire ; suivait une discussion générale où chacun

exprimait ses idées. Enfin, nouvelle manière de travailler, on choisit dans les meilleurs écrivains de l'antiquité, quelques passages déjà traduits en français et chacun s'efforçait de serrer de plus près le texte et de rendre plus exactement la pensée de l'auteur. On revint plus tard à la composition personnelle. Le travail soumis à l'approbation de l'Académie était emporté à tour de rôle par chacun des membres qui l'examinait à loisir ; en séance plénière l'ouvrage était soumis à une critique générale et chacun produisait ses observations. Cette méthode qui rappelait un peu celle qui fut jadis en honneur dans quelques écoles de rhéteurs fut à son tour abandonnée : aucun sujet ne fut plus imposé, et chacun soumettait à la censure de ses collègues la dissertation qu'il avait préparée. Quintilien n'était cependant pas oublié, les ouvrages de Cicéron furent également étudiés.

Discussions, lectures, critiques des productions des auteurs, telles semblent avoir été les principales occupations des Académiciens. Répondant au discours de réception de Mgr Lefèbvre de Laubrière en 1733, l'un deux traçait de la compagnie un tableau qui semble nous donner assez exactement la physionomie des séances ordinaires. « Vous y verrez, disait l'orateur (1), en s'adressant au prélat, une société d'hommes choisis, également recommandables par leurs talents et par leur vertus, plus estimables encore par le commerce des sentiments et des réflexions que dans le commerce ordinaire de

(1) *Réponse au discours de réception de Mgr Lefebvre de Laubrière.* (Collection *Périn*, n° 4539).

la vie, qui de ce sanctuaire, comme du centre des sciences et des beaux-arts s'appliquent à en porter le goût dans toute la circonférence, à le perfectionner, à l'affermir de proche en proche ; chargés dans cette province du précieux fardeau de la littérature, ils ne songent... qu'à consacrer à l'intérêt public le fruit de leurs veilles; une louable intelligence les rassemble, et des inquiétudes et des jalousies ne les désunissent jamais.

« Là, par une tradition vivante et par des leçons animées on se familiarise avec les noms, les actions, les ouvrages de ceux qui ont mis les Lettres en honneur; là, on met à profit ses études particulières et l'on jouit sans frais de celles des autres; là, on est sans cesse à portée d'éclairer ses doutes, de châtier ses expressions, de réformer son style et ses idées...

« Dans ces sociétés littéraires, toutes les richesses de l'esprit sont en commun : les talents d'un seul deviennent les talents de plusieurs et par un échange bien avantageux, les recherches de plusieurs paient les découvertes d'un seul ; chacun y apporte le fruit de ses méditations et de ses lectures et s'approprie celles des autres ; chacun, dans un doux commerce de l'esprit et de la raison, y exerce librement une critique sage et éclairée, y donne et reçoit à propos de judicieux avis ; de là, cette communication de lumières, et cette circulation d'idées que le désintéressement anoblit, que la politesse assaisonne, que l'amour de la gloire fait éclore dans sa saison. »

N'est-ce pas la même note que donnait quelques

années plus tôt Mademoiselle de Bazin dans son *Eloge de Soissons* (1) ?

Comment te célébrer scavante académie
Où la science est jointe au sublime génie ?
Que n'ay-je assez de temps que n'ai-je sssez de feu
Pour sortir de ma sphère et m'élever un peu
Par l'aide d'Apollon vers la région pure
Où se polit le style, où la langue s'épure,
Où l'esprit par l'étude et le raisonnement
S'enrichit et reçoit un nouvel ornement.
Après avoir acquis de pareils avantages,
Muses à vos amis je rendrais mes hommages.
Téméraire transport, inutile désir,
Dans un si haut dessein je ne puis réussir.

Les séances ordinaires se tenaient le mercredi de chaque semaine chez le Secrétaire, car la grande salle de l'évêché ne s'ouvrait que pour les séances solennelles. Cette coutume était en vigueur en 1758 au dire de la *France Littéraire*. Lemoine, dont *l'Histoire des Antiquités de la ville de Soissons* parut en 1771, et Cabaret nous apprennent cependant qu'en 1770 le duc d'Orléans leur accorda, en qualité de Protecteur, deux salles du château de Soissons, avec la permission d'y tenir leurs assemblées soit générales soit particulières. A cette époque les séances ordinaires se tenaient le samedi à trois heures. La démolition du château aurait obligé les Académiciens à se transporter au couvent des Feuillants eux et leur bibliothèque. Cette dernière réunissait un certain nombre d'ouvrages choisis : les abbés de Sassenage et de Pomponne, le chanoine Carrelet de Rozay et d'autres Académiciens l'avaient enrichie d'une partie des livres qui composaient

(1) Hélène de Bazin, *Éloge en vers de la Ville de Soissons*, Soissons, 1712.

leurs collections particulières ; quelques-uns de ces volumes figurent actuellement au catalogue de la bibliothèque municipale de la ville de Soissons.

L'Académie avait également ses archives et il existait des registres où étaient notées les délibérations de la compagnie. On en trouve la mention dans les deux volumes imprimés contenant les dissertations couronnées à la suite des concours de 1735 et de 1743. Il est probable que toutes ces archives ont disparu au moment de la Révolution, à moins peut être qu'elles n'aient été anéanties, elles aussi, lors de l'incendie du Bailliage en 1814.

Aussi est-il bien difficile de trouver quelque renseignement précis sur les travaux de l'Académie à la fin du 18e siècle, ses occupations restèrent sans doute ce quelles avaient toujours été. Dans le Tome XIX du *Bulletin de la Société Académique de Laon*, Monsieur Combier citait jadis un pamphlet intitulé ; *Les Entretiens de deux hommes qui étaient à la comédie le dimanche 11 mars 1764 chez Monsieur Leclerc lieutenant au bailliage et siège présidial de Laon.* L'auteur, Monsieur Fromage de Longueville, dans cet écrit, passe en revue les personnes marquantes de la société laonnoise et soissonnaise, et il est amené tout naturellement a parler de l'Académie de Soissons. Voici ce qu'il en dit : « L'Académie de Soissons est une société d'hommes aimables qui ont de l'esprit, des connaissances littéraires, et qui s'assemblent une fois la semaine pour parler littérature. Un cercle où l'on s'entretient des belles-lettres vaut mieux sans doute que les cercles où l'on ne fait que jouer. Elle est, ajoute-t-il la fille aînée de l'Académie Française. On ne peut ac-

cuser la fille de faire déshonneur à sa mère. —Pourquoi ? demande son interlocuteur... parce qu'elle ne fait rien ? — Précisement, lui répond-on... »

La même note ironique se trouve encore dans la bouche de Voltaire, si l'on en croit Chamfort; passant par soissons, l'illustre philosophe reçut la visite de députés qui lui dirent que cette Académie était la fille ainée de l'Académie Française. « Oui, Messieurs, répondit-il, la fille aînée, fille sage, fille honnête qui n'a jamais fait parler d'elle ». Si cette opinion que l'on pouvait avoir de notre Académie paraissait peut-être justifiée au milieu du XVIII^e siècle, il est juste cependant de constater en elle quelques années plus tard un regain de vie dont témoigne la reprise de ses bonnes relations avec l'Académie Française, ainsi que nous le verrons par la suite.

Si les archives de l'Académie ne sont pas parvenues jusqu'à nous, en revanche, il nous reste une chanson dont nos Académiciens sont les héros. Elle aurait été composée par le chanoine Gaudin, Académicien lui-même, en Janvier 1786 (1).

Chanson sur l'Académie de Soissons

(Sur l'*Air des Pendus*)

I

Or, écoutez petits et grands
L'histoire des grands accidents
Arrivés dans l'académie,
Cette savante compagnie,
Je serai simple et sans apprêt
Pour me conformer au sujet.

(1) *Chansons sur l'Académie de Soissons* (Collection *Périn* n° 4995).

II

Vous scavez que nos beaux esprits
Sont enfants de ceux de Paris
Leur nombre est par lettre patente
Tout juste la moitié de quarante.
Mais comme il leur en manque cinq,
On peut la nommer quinze-vingt.

III

Ils ont pour emblême un oison
Qui veut voler sur l'horizon
Ils ont pourtant un pied à terre
Chez leur illustre secrétaire, (1)
Car dans leurs aveugles états
Les borgnes ont toujours le pas.

IV

Le mercredi c'est le grand jour
Où ces savants tiennent leur cour,
Aussi tous y sont sans mot dire
Comme des figures de cire
Qu'à Paris sur les Boulevards
On montre aux badauds pour six liards.

V

Le premier que je vois ici
C'est le bon père Clamecy
Le menton penché sur sa veste
Son sommeil est doux et modeste
Il dort pour rêver au moyen
D'éclairer ses concitoyens.

(1) M. Petit, médecin.

VI

Près des tisons est Charpentier
Rusé, matois, ancien routier,
C'est un vieux singe qui se gratte
En attendant que quelque patte
Vienne enfin pour le mettre en jeu
Lui tirer les marrons du feu.

VII

L'ancien maire (1), a l'air tout surpris
De se voir parmi des esprits
C'est en effet chose assez drôle
De lui voir jouer un tel rôle
Et qu'un si gros nez vienne à bout,
De pouvoir se fourrer partout.

VIII

Quelle est cette mine à guignon ?
N'en doutons pas c'est Montmignon
Il est parvenu, Dieu sait comme
Mais tout chemin conduit à Rome
Et puisqu'on l'aperçoit ici
Plus d'une route y mène aussi.

IX

Le front pelé et l'air calin,
C'est l'encolure de Gaudin
Il va bientôt être honoraire
Et c'est bien le juste salaire
Que l'on doit aux heureux efforts
Qu'il a fait pour l'honneur du corps. (2)

(1) M. Capitain

(2) Son discours de réception, qui était plutôt un pamphlet satyrique qu'un discours de remerciements.

X

Ce petit Dieu (1) vrai mirmidon
N'a pas l'air d'un dieu Cupidon
Ce n'est pas le dieu qu'on adore
A Delphes ni dans Epidaure
Car on ne l'a jamais vanté
Dans la gazette de santé.

XI

La crête en l'air je vois Brayer
Comme un coq dans un poulailler
Ça, Messieurs, dit-il, qu'on s'éveille,
Car tandis qu'ici tout sommeille
J'ai des avis que dans Soissons
Contre nous on fait des chansons.

XII

Tant mieux, s'écria Liancourt
Nous en ferons à notre tour
Faut-il des vers ou de la prose
Pour moi c'est bien la même chose.
Et nos écrits nous vengeront
Des ennemis qui les liront.

XIII

Mauvais métier dit Duplessis
Je faisais des quatrains aussi
J'aime encore des chansons à boire
Sur cela voici mon histoire :
Si je bredouille en la contant
Messieurs vous en ferez autant.

(1) M. Dieu, médecin.

XIV

De bredouiller c'est bien à vous,
Lui dit Mennesson en courroux
Mais comme c'est à tour de rôle,
Qu'ici chacun prend la parole,
Vraiment je ne souffrirai point,
Qu'on passe avant moi sur ce point.

XV

Messieurs, baissez un peu le ton,
Cria le grave Brocheton
Sommes-nous dans un jeu de balle
Pour faire ici pareil scandale.
En nous voyant si peu d'accord
Croirait-on que de Reuve est mort ?

XVI

Oui, parbleu, dit le médecin,
Il est mort car c'est de ma main
En voulez-vous une autre preuve ?
Le Doyen (1) mange à Villeneuve
Mais si l'on craint le revenant
Nommons vite un fauteuil vacant.

XVII

A son successeur dit Mennesson
Il ne faut plus que la façon
Nous savons que la cathédrale
Longtemps avant qu'il eut le râle
S'occupait de le remplacer
Qu'avons-nous besoin d'y penser ?

(1) Le Doyen que M. de Reuve avait trouvé moyen d'écarter de Monsieur de Soissons.

XVIII

Alors de crier en chorus
Revilliasc est trois fois dignus,
Il a bien su faire une quête
Ne manquons point cette conquête
Et couronnons par nos scrutins
L'ouvrage des ignorantins.

XIX

Chommier reprit : je le veux bien
Mais le baton veut un soutien
Mayaudon fera notre affaire
C'est un bon récipiendaire
Sur ma tête et sur mon honneur
Je puis garantir son ardeur.

XX

A cela je vois un écueil
Dit Charpentier clignant de l'œil
Ce n'est pas trop notre habitude
De mettre ici des gens d'étude
Différons, mais en attendant
Je pense à Monsieur l'intendant.

XXI

Oui, Messieurs, la suprême loi,
C'est l'habitude et quant à moi,
Je suis fort de l'avis du singe
La prise au doigt, dit Sévelinge,
De l'habitude à la raison
Il n'est pas de comparaison.

XXII

Aussitôt, Bourdeille reprit
Vraiment on n'a pas plus d'esprit
En effet, que voulait-on faire ?
Ici placer un réverbère
Mon prévôt sera plus flatté
D'avoir Blossac à son côté.

XXIII

Il dit, et voilà le troupeau
Qui saute par dessus le chapeau
Puisque Bourdeille le souhaite
Sa volonté doit être faite
Petit, remuant le sourcil
Disait toujours : Ainsi soit-il !

XXIV

De tout cela, tant bien que mal,
Petit dressa procès-verbal
Il le lut à la compagnie
Comme un discours d'académie,
Il fut trouvé fort bien conçu
Et l'ont signé ceux qui l'ont sçu.

XXV

Si mon rêve est bien ennuyeux
Je crois qu'il n'en vaudra qne mieux
D'un peintre la grande science
C'est d'attraper la ressemblance
Et de la laideur des tableaux
On s'en prend aux originaux.

CHAPITRE IV

Les Statuts et le Sceau

Il est difficile de fixer exactement la date à laquelle l'Académie de Soissons se donna des Statuts. Julien de Héricourt nous apprend que lors de la visite de Tallemant en 1676 (1) il fut résolu de ne rien changer aux Statuts que l'on avait empruntés à l'Académie Française et dont une longue expérience avait prouvé toute la valeur.

Ils nous seraient inconnus, si, au milieu du XVIII[e] siècle, il ne s'était formé à Arras une Académie, à qui ils furent envoyés à titre de spécimen (2).

Statuts et Règlements de l'Académie de Soissons

I.

Personne ne sera reçu, qu'il ne soit de bonnes mœurs, de bon esprit, et propre aux fonctions académiques.

II.

L'Académie aura un sceau dont seront scellés tous les actes qui s'expédieront par son ordre, dans lequel sera gravée sa devise. Le corps de cette devise est un aiglon qui vole à la suite de sa mère avec ces mots pour âme : *Maternis ausibus audax.*

(1) De Héricourt : p. 104.

(2) Plus heureuse que l'Académie de Soissons, elle a pu conserver ses archives et elle sait à l'occasion, et avec beaucoup de grâce, en faire profiter les Sociétés voisines.

III.

Il y aura trois officiers, un directeur, un chancelier, un secrétaire ; dont les deux premiers seront élus tous les ans, et l'autre ne changera point.

IV.

Pour procéder à cette élection, l'on mettra dans une boîte autant de billets qu'il y aura d'académiciens demeurant actuellement à Soissons, entre lesquels il y en aura deux marqués, l'un d'un point, qui désignera le Directeur, et l'autre de deux points qui marquera le Chancelier ; chacun tirera un billet, et on sera Directeur ou Chancelier selon qu'il en aura été décidé par le sort.

V.

Le Directeur présidera en toutes les Assemblées tant ordinaires qu'extraordinaires, en son absence ce sera le Chancelier et en l'absence du Chancelier, le Secrétaire.

VI.

Si quelqu'un de ces messieurs de l'Académie Française vient en nos assemblées il sera prié d'y présider.

VII.

Le Chancelier aura en sa garde le sceau de l'Académie pour en sceller tous les actes qui s'expédieront.

VIII.

Le Secrétaire tiendra registre des résolutions des assemblées, il signera tous les actes qui seront accordés par l'Académie et gardera les titres, livres et pièces à elle appartenant, dont il ne communiquera rien à personne sans la permission de la Compagnie.

IX.

Si quelqu'un des Académiciens désire avoir un témoignage de la Compagnie pour justifier qu'il en est, le Secrétaire luy en donnera un certificat signé de luy et scellé du sceau de l'Académie.

X.

Nul ne sera reçeu Académicien qu'il ne soit agréable à la Compagnie convoquée exprès pour ce sujet.

XI.

En toutes les affaires l'on opinera tout haut, et de rang, sans interruption et sans reprendre avec chaleur ou mépris les avis de personne, sans rien dire que de nécessaire, et sans répéter ce qui aura été dit.

XII.

Si un des Académiciens fait quelque action indigne d'un homme d'honneur il sera interdit ou destitué selon l'importance de sa faute.

XIII.

Lorsqu'un Académicien viendra pour la première fois prendre séance dans la Compagnie il sera présenté par le Secrétaire et fera un discours sur le sujet de réception auquel le Directeur répondra ; le discours du nouvel Académicien sera laissé à l'Académie pour être veu dans les Assemblées suivantes et rester parmi les autres pièces de la Compagnie.

XIV

Celuy qui présidera fera garder le bon ordre dans les Assemblées le plus exactement et le plus civilement possible comme il doit se faire entre personnes égales.

XV.

Il fera délibérer sur les propositions qui seront faites dans les Assemblées, et en prononcera les résolutions après avoir pris les avis de tous ceux qui seront présents, selon l'ordre de leur séance, commençant par celui qui sera assis à sa main droite et opinera le dernier.

XVI.

Les Assemblées ordinaires se feront tous les mercredy à quatre heures après midy, au lieu dont on conviendra

jusqu'à ce qu'il ait plu au Roy d'en donner un autre ; elles commenceront le mercredy d'après la Saint-Martin d'hiver et finiront le mercredy d'après la Saint-Louis.

XVII.

Les officiers auront les premières places près du Bureau, scavoir : le Directeur la première, le Chancelier la seconde, et le Secrétaire la troisième. Les autres Académiciens se placeront ensuite sans distinction à mesure qu'ils arriveront à l'Assemblée.

XVIII.

L'on ne pourra rien résoudre dans les Assemblées, si elles ne sont composées de six Académiciens pour le moins et de l'un des trois officiers.

XX.

Si quelqu'un des Académiciens fait lecture dans l'Assemblée de quelque pièce de sa composition, il en donnera plusieurs copies pour être examinées.

XXI.

Les remarques des fautes d'un ouvrage se feront avec modestie et civilité, la correction sera soufferte de la même manière.

XXII.

Ceux qui ne seront pas de l'Académie ne pourront être admis dans les Assemblées ordinaires pour quelque cause ou prétexte que ce soit.

XXIII.

L'on prendra garde qu'il ne soit employé dans les ouvrages qui seront publiés sous le nom de l'Académie, ou d'un particulier en qualité d'Académicien, aucun terme libertin, ou licentieux et qui puisse être équivoque ou mal interprété.

XXIV.

Le temps des Assemblées sera employé à examiner les ouvrages particuliers des Académiciens lorsqu'ils les soumettront au jugement de la Compagnie, à faire lecture des bons auteurs françois sur lesquels chacun dira son avis et d'autres exercices académiques.

XXV.

Les Académiciens ne pourront communiquer à personne les pièces dont ils auront été chargés, ny leurs observations, ils n'en retiendront aucune copie.

XXVI.

Quand un ouvrage aura été approuvé par l'Académie, le Secrétaire en écrira la résolution dans son registre, laquelle sera signée du Directeur ou du Chancelier.

XXVII.

Si un Académicien demande l'aprobation par écrit de son ouvrage à la Compagnie, après qu'il en aura été examiné, le Secrétaire lui en expédiera un acte.

XXVIII.

Toutes les approbations seront données sans éloge et conformément au formulaire qui sera inséré à la fin des présents statuts.

XXIX.

Aucun ne pourra faire imprimer l'approbation qu'il aura eue de l'Académie, mais il pourra mettre à la première ou à la dernière page de l'imprimé : *Par N. de l'Académie de Soissons ;* et, s'il n'a pas fait examiner l'ouvrage dans l'Académie, ou qu'il n'en ait point eu l'approbation, il n'y pourra mettre sa qualité d'Académicien.

XXX.

Tous ceux qui feront imprimer des pièces approuvées par l'Académie ne pourront rien changer depuis que l'approbation aura été délivrée, sans le consentement de la Compagnie.

XXXI

Si l'épitre liminaire ou la préface d'un livre est vue dans la Compagnie sans le reste, l'on ne donnera l'approbation que pour ce qui aura été examiné, et l'auteur ne pourra mettre dans l'imprimé sa qualité d'Académicien encore qu'il ait l'approbation pour une partie de l'ouvrage.

XXXII.

L'Académie ne jugera que les ouvrages de ceux dont elle est composée et si elle se trouve obligée par quelque considération d'en examiner d'autres, elle donnera son avis sans en faire aucune censure, et sans donner aussy d'approbation.

XXXIII.

S'il arrive que l'on fasse quelques écrits contre l'Académie, aucun des Académiciens n'entreprendra d'y répondre ou de rien publier pour sa deffense sans avoir charge expresse de la Compagnie.

XXXIV.

Il est expressément défendu à tous ceux qui seront reçus à l'Académie de révéler aucune chose concernant la correction, le refus d'approbation des ouvrages ou tout autre fait de cette nature qui puisse être important au général ou aux particuliers de la Compagnie.

XXXV.

L'Académie envoyera tous les ans à l'Académie Française, quelques jours avant la Saint-Louis, une pièce d'éloquence ou de poësie françoise conformément aux lettres patentes de son établissement ; cette pièce sera composée par un Académicien sur tel sujet qu'il voudra choisir et elle sera approuvée par la Compagnie avant que d'être envoyée.

Formulaire d'approbation de l'Académie de Soissons

L'Académie de Soissons a veu et approuvé un tel ouvrage composé par Monsieur..... Académicien.

Si, ainsi que l'affirme Julien de Héricourt, ces statuts existaient avant l'année 1674, il n'est pas moins certain qu'ils furent modifiés à cette date en raison des obligations imposées par les Lettres Patentes. Il semble aussi que vers le milieu du XVIII[e] siècle, ils ne furent pas toujours fidèlement observés. Nous voyons en effet (1) l'abbé de Sassenage, Directeur de l'Académie pendant cinq années consécutives (1758-1762) et Carrier, Chancelier de 1757 à 1761; il est difficile de croire que c'est là l'effet du pur hasard (2). En 1777, des Académiciens non résidents sont qualifiés d'*bonoraires*, — situation non prévue par les Statuts. —Tout porte donc à croire que certains articles du règlement tombèrent en désuétude, à une date qu'il est difficile de préciser et que d'autres subirent quelques modifications.

Si la visite de Tallemant en 1676 n'apporta pas de grands changements aux Statuts, il semble pourtant que l'on dut à ses conseils l'usage qui s'établit de nommer aux voix tous les six mois un Directeur et un Chancelier et de se donner un Secrétaire Perpé-

(1) *Almanachs de Picardie.*

(2) Il semble qu'il n'y a pas parfait accord entre la version de Julien de Héricourt relative à l'élection des membres du Bureau et le texte des Statuts. Ceci semble confirmer l'hypothèse de modifications apportées à ces derniers au cours du XVIII[e] siècle.

tuel. Julien de Héricourt nous a conservé les noms des membres du premier bureau (1): c'étaient Gilhuy et Berthemet, l'un Directeur et l'autre Chancelier : Guérin à l'unanimité avait été élu Secrétaire Perpétuel. A ce dernier succédèrent dans la suite Louis de Héricourt, le Président de Beyne, Charpentier, maître des eaux et forêts, et le docteur Petit.

C'est encore à la même époque (1676) que fut choisi l'emblème qui devait figurer sur le sceau de l'Académie (2); le choix fut laborieux paraît-il ; on convint en définitive d'adopter un aigle qui s'élance d'un vol rapide vers le soleil et qui montre la route à un aiglon avec la devise : *Maternis ausibus audax.*

C'était indiquer clairement le but poursuivi ; la gloire du roi sous les auspices de l'Académie Française.

CHAPITRE V

Vie extérieure de l'Académie. Les Séances Publiques. — Les Harangues. Les Services Funèbres.

Si les journaux du temps sont muets sur les réunions privées de l'Académie de Soissons, ils le sont un peu moins sur les séances publiques. Quelques auteurs nous en parlent aussi : Gaichiès dans *l'Avertissement* qui précède ses *Discours Académiques*, nous apprend que la réception des Académiciens fut rendue

(1) *De Héricourt* : p. 105.
(2) *De Héricourt* : p. 104.

publique en 1705. « C'est à l'imitation de l'Académie Française, dit-il, et à la persuasion de Monsieur Brûlart de Sillery qui se trouvait alors à leur tête, que fut adoptée cette coutume »,

La modestie du célèbre oratorien ne lui permet pas de dire qu'il fut sans doute le premier à bénéficier de cette décision.

« Pour remplir ces séances publiques, ajoute-t-il, après le discours du récipiendaire et celui du Directeur, les autres membres de l'Académie récitent des pièces de leur façon en prose ou en vers ». La grande salle de l'Evêché s'ouvrait pour ces réunions solennelles.

Le livre de Gaichiès nous donne un certain nombre de pièces composées en vue de ces solennités : la plupart méritèrent d'être envoyées à Paris comme Tribut de l'Académie.

C'est encore dans l'ouvrage de ce même auteur que nous trouvons la relation d'une de ces assemblées publiques, celle de Janvier 1716 dans laquelle l'auteur lut son *Discours sur l'Accord des Armes et des Lettres.*

Voici un extrait de cette épitre en vers, écrite par un assistant à l'un de ses amis qui n'avait pas assisté à cette séance :

..... Mieux vaut encore, je pense,
Du jour d'hier vous parler tout au long,
Où beaux esprits chommoient sur Hélicon
A donc, saurez qu'entre la gent lettrée
Phœbus, surpris de ne trouver Denrée
Pour l'agréger dans sa savante cour,
Lui-même aux sœurs avait marqué le jour
A qui mieux mieux, Muses levant la crête,

Firent très bien les honneurs de la fête
Mets pour esprits friands de tels morceaux,
Trop plus meilleurs que biscuits ne gâteaux.
Furent servis avec cérémonie
Par Calliope, Euterpe, Polymnie.
D'abord parut très assaisonné
Un compliment fait par Melpomené
Gens de goût sûr et de critique habile
De la déesse ont reconnu le style
Mais par Danrée il fut lu comme sien
Si qu'eussiez dit Apollon Delphien,
Qui par beaux dits et gentille harmonie,
Charme des sœurs la gente compagnie ;
Il a du Dieu le port et la façon,
Et de faconde il lui feroit leçon.
Car de cet art n'ignore les rubriques :
Bien l'ont senti les oreilles critiques.
Dans son discours n'étoient tours épuisés
Ou pot pourri de complimens usés,
Ains, l'Art s'y voit en superbe parure,
D'intelligence avecque la Nature,
Homme ne sais de plus doux entretien (1)
Que Du Coudray, Nature a bel et bien
Conjoint en lui vertu philosophique,
Richesse d'âme, esprit académique
Fait Directeur d'une commune voix,
Il a du sort justifié le choix.
Par oraison éloquente à merveilles (2)
Fleury charma nos cœurs et nos oreilles
Minerve à tous comme à lui n'a donné
Esprit fécond solide illuminé,
C'est là son lot, Beau Syre, et sur ses traces
Les Muses vont côte à côte des Grâces.
Chez nos neveux le nom de son Héros
Triomphera du temps et d'Atropos.

(1) Réponse de M. le Directeur.
(2) Eloge de M. le Cardinal d'Estrées.

Tant que vertus seront choses sacrées,
Vivra le nom du généreux d'Estrées ;
Fleury l'a peint des plus vives couleurs,
Et tel qu'il est ici dans tous les cœurs,
Muses en deuil avoient tracé l'image
Et du tableau se disputoient l'ouvrage (1).
A son tombeau par les mains de Bonnet
Thalie offrit l'hommage du sonnet.
Jurerois bien que le Dieu qui l'inspire
A Le Picard avoit prêté sa lyre : (2)
Habile à peindre en vers harmonieux
Les vils détours du fourbe ingénieux,
Et du flatteur démasquant l'imposture
Rappeler l'homme à sa propre droiture.
Charré plus doux, de pampres couronné (3),
Chante Bacchus au front enluminé,
Et va puisant sagesse dans la tasse ;
Plutôt rival qu'imitateur d'Horace.
Toujours ai cru que l'Hèbre Thracien (4)
Ne se méloit au flot Permessien ;
Et qu'aux clairons, aux bruiantes trompettes
Cédoit le son des timides musettes ;
Mais ai vu Mars, officieux, humain,
Tendre à Phœbus une civile main,
Ai vu Phœbus d'un laurier Parnassique
Offrir à Mars la branche pacifique.
Ah, ne croiez qu'aye inventé ce trait :
Votre germain à ce prodige fait,
Et feroit bien chose plus difficile :
Le doux nectar de ses lèvres distille :
Et..... mais suffit : d'un éloge meilleur
Phœbus jaloux s'est réservé l'honneur
Pour moi chétif trop lourde est l'entreprise.

(1) *Epitaphe* du même.
(2) *Ode sur la Sincérité.*
(3) Traduction d'une Ode d'Horace.
(4) *L'Accord des Armes et des Lettres.*

Plein de l'esprit qui pénétroit Moyse
La Lyre en main, d'Elfaux par vers nombreux
Bénit le Dieu qui sauva les Hébreux ;
Au peuple heureux, qui fut son héritage,
La mer docile ouvre un large passage,
Puis dans ses flots, se refermant soudain
Elle engloutit l'avide Egyptien.
. . . . . .
Ainsi, Seigneur, les suivans d'Uranie
Mirent au jour le fruit de leur génie.
Prélat fameux qui sait avec éclat
Par cent vertus orner l'Episcopat
Applaudissoit. Critique habile et sage
Il sait fixer le prix de chaque ouvrage,
Mais finissons.....

Si les journaux de l'époque ne mentionnent pas les séances publiques motivées par la réception des nouveaux Académiciens, ils ne manquent pas en revanche, de parler de celles où fut décerné, à partir de 1735, le prix fondé par l'Evêque de Soissons. Le 16 Avril 1735, Monsieur Gosset, Doyen de l'église de Soissons et Directeur, faisait l'ouverture de l'Assemblée par un discours sur *l'Utilité de l'établissement des prix académiques*. Le *Mercure de France* de Mai 1737, parle d'un savant discours de Vernier, prononcé le 29 Avril. Le lundi 14 Août 1738, Biet, Abbé de Saint-Léger, reprenant le thème de 1735, parlait à nouveau de *l'Utilité et de l'Avantage de l'établissement des prix littéraires*, et terminait la séance par un *Eloge du Maréchal d'Estrées*, le Protecteur décédé. Le chanoine Gosset était encore Directeur le lundi 10 Avril 1741, jour de séance publique. A partir de cette date, le *Mercure* et *le Journal des Savants* se contentent de donner le nom des vainqueurs de ces

tournois littéraires, sans entrer dans plus amples détails. *Le Journal de Verdun*, en 1763, nous rapporte encore quelques fragments de stances lues le 6 Avril, sur l'honneur que Mgnr. le Duc d'Orléans avait bien voulu faire à la compagnie en acceptant d'être son Protecteur.

Là se bornent les renseignements trouvés sur ces séances publiques ; il faut néanmoins mentionner l'*Almanach de Picardie* qui pendant longtemps encore parlera de ces réunions et des prix qui y sont décernés.

Mais ce n'est pas seulement dans ces assemblées solennelles que les Académiciens montraient leurs talents (1). Bien des occasions se présentaient où l'un d'eux était appelé à prendre la parole ou la plume au nom de toute la compagnie. Il est inutile de rappeler les discours prononcés en 1675 devant Colbert et devant l'Académie Française pour les remercier des Lettres Patentes. En 1677, le Cardinal d'Estrées revenant de Rome trouva à Paris une députation de Soissonnais et fut harangué par Froidour. Peu de temps après il arrivait à Soissons et était reçu solennellement par toute l'Académie réunie chez Guérin. Hébert y prenant la parole et se faisait l'interprète des sentiments de la Compagnie.

La mort du Chancelier et l'avènemeut de Michel le Tellier donnèrent à nos compatriotes en 1678 l'occasion d'écrire une lettre pleine de déférence et de respect pour le nouveau Chancelier : c'est Guérin qui la rédigea.

(1) Signalons encore une Ode : *La Conscience*, lue le 26 août 1733, à l'occasion de la réception de Mgr Lefebvre de la Laubrière en notre Académie. (Collection *Périn* n° 4540).

L'année 1680 vit passer la cour : elle se rendait au-devant de la Princesse de Bavière qui devait épouser le Dauphin. Hébert, alors Directeur, composa une harangue, qui fut fort goûtée du Cardinal d'Estrées à qui il l'avait soumise. Mais si la Dauphine ne voulut entendre aucun discours lorsqu'elle traversa notre ville, il y eut néanmoins des présentations ; tous les ordres furent convoqués et l'Académie eut le troisième rang, après les magistrats municipaux et avant la magistrature et les autres corporations. Le Cardinal d'Estrées ayant parlé du Discours de Hébert, le Marquis de Dangeau le demanda à l'auteur et le lut au Dauphin et aux courtisans, dont il fut très apprécié. Louis XV traversa Soissons en 1722 : l'Académie ayant à sa tête le Maréchal d'Estrées, son Protecteur, eut encore l'honneur de complimenter le roi, le Directeur prenant la parole.

Mais si l'Académie avait ses jours de joie et d'honneurs publics, elle avait aussi ses moments de tristesse et lorsque la mort venait frapper l'un de ses membres, elle ne le laissait pas disparaître sans faire célébrer un service solennel, à son intention. C'est au décès de Christophe Hastrel de Préaux qu'elle adopta cette pieuse coutume, et elle assistait toute entière à la cérémonie (1). En 1693, à la mort de Pélisson, elle fit chanter une messe solennelle dans la chapelle de l'Evêché, pour le repos de l'âme de celui à qui elle devait tant. L'abbé de Héricourt, alors Directeur, officia en présence du clergé du séminaire

(1) *De Héricourt*, p. 38.

composé de plus de quarante ecclésiastiques et de tous les Académiciens présents dans la ville (1). Par la suite, c'est dans l'église du couvent de la Congrégation que furent célébrés ces services funèbres (2).

CHAPITRE VI.

Relations avec l'Académie Française. — Le Tribut.

Les Lettres Patentes avaient fait à l'Académie de Soissons l'obligation d'envoyer tous les ans à l'Académie Française un tribut littéraire : pièce en prose ou en vers. C'est sur la demande de Pélisson que cette clause avait été formulée : clause onéreuse peut-être, mais qui était un moyen d'établir une union entre les deux académies.

Le discours prononcé par Berthemet lors de l'enregistrement des Lettres Patentes au Présidial de Soissons fut le premier Tribut envoyé à Paris (3). Il était accompagné d'une lettre de présentation ; il fut lu le 25 Août par Tallemant qui transmit ensuite à Soissons les remerciements de l'Académie Française, ajoutant qu'il serait conservé et qu'il en serait fait mention dans les registres de la compagnie.

En 1676, en témoignage de déférence, une dépu-

(1) *Mercure Galant* : mai 1693, p. 174.

(2) *Bulletin* 3ᵉ série, t. XIV, p. 17 : *Note sur le Couvent de la Congrégation de Soissons*. par M. l'Abbé Binet.

(3) *De Héricourt* : p. 98.

tation de Soissons fut envoyée à Paris ; elle se composait de Guérin, de Nicolas Hébert, de Morant et de Delfaut ; elle fut introduite par Tallemant le jeune qui alla au devant d'elle jusqu'à la porte de la seconde salle. Nos compatriotes prirent séance et assistèrent au travail du Dictionaire. Hébert lut ensuite un discours qu'il avait fait à celui qui lui avait succédé à l'hôtel de ville de Soissons sur les *Devoirs et Obligations de la charge de maire* (1). Une pastorale de Jean Hébert : *La Métamorphose du berger parjure en écho trompeur*, fut également lue ; les vers en parurent fort tendres, et l'intention très ingénieuse. Les quatre députés participèrent à la distribution des jetons et furent reconduits fort civilement jusqu'à la dernière porte de la seconde salle par l'Abbé Tallemant et un de ses confrères (2).

Delfaut et Berthemet fournirent en 1677 les dissertations qui furent envoyées à Paris et que l'abbé Tallemant présenta le 23 Août. Une lettre de Guérin, le Secrétaire Perpétuel les accompagnait (3). Berthemet avait traité *Des Avantages des conférences académiques et de l'utilité qu'il y aurait en y prononçant parfois des pièces de sa composition.* Delfaut avait examiné *Si l'Etude du cabinet est utile sans celle de la conférence* (4).

(1) Hébert fut élu deux fois Maire de la Ville de Soissons, en 1673 et en 1691. Il y a lieu de croire que le discours que l'on trouve à la page 171 de son livre est celui qu'il prononça à la fin de sa *première* magistrature, n'en ayant point fait après la seconde « parce qu'il est sorti avant le temps et sans cérémonie pour obéir à la déclaration du roy qui a créé les Maires en titre d'offices. »

(2) *De Héricourt* : p. 101 et 102. *Registres* t. I, p. 147.

(3) *Registres* t. I, p. 174.

(4) *Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésies* présentées à l'Académie Française. Paris, Coignard, t. IV, pp. 29 et 37.

Monsieur Cordemoy, lecteur de Mgnr. le Dauphin, lut ces deux pièces (1) et Mézeray, quelques jours après, répondait à Guérin que les deux ouvrages avaient eu l'approbation universelle et que les Académiciens ne méritaient que des remerciements et des éloges (2).

Une pièce de vers, une idylle de Jean Hébert et une pièce en prose parvinrent à Paris pour la Saint-Louis 1678 (3). Le 24 Août Perrault informait Soissons que malgré l'avis de quelques Académiciens, il avait été résolu qu'à l'avenir le Tribut ne serait plus lu le 25 Août, mais à la première ou seconde séance d'après, entre ceux de la compagnie seulement (4). On ne se conforma pas toujours à cette résolution et nous verrons plus tard que le Tribut de Soissons fut de nouveau lu le jour de la Saint-Louis.

La redevance de 1679 fut acquittée par Berthemet et Jean Hébert (5). Guérin et Delfaut en firent la lecture au Louvre. C'étaient un *Panégyrique du roi*, et une *Eglogue sur la guerre et la paix*. La lecture terminée, Monsieur de Bezons, conseiller d'Etat, Directeur de l'Académie, adressa quelques paroles aux deux députés, exprimant l'espoir que les muses de Soissons qui n'étaient pas demeurées oisives pendant la guerre, n'auraient pas moins d'ardeur à s'occuper pendant la paix (6).

(1) *Mercure* : sept. 1677, p. 221.
(2) *Registres* : t. I, p. 174.
(3) *De Héricourt* : p. 111. *Mercure* : octobre 1678, p. 20.
(4) *Registres* : t. I, p. 193.
(5) *De Héricourt* : p. 112.
(6) *Mercure* : sept. 1679, p. 17.

L'assemblée finie, ils eurent part à la distribution des jetons, « qui est un honneur à leur endroit et non pas une chose dûe », fait remarquer le Secrétaire de l'Académie (1).

Le Tribut de 1680 fut un *Eloge de Colbert*, composé par Nicolas Hébert, à l'occasion de la paix (2). Nicolas Hébert et son frère eurent encore les honneurs d'une lecture faite devant l'Accadémie en 1681 et 1682 ; le premier avait traduit un opuscule anonyme relatif au *Sac de Rome*, et le second avait composé une *Poésie à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne* (3).

Un double envoi fut fait en 1683 ; c'était une poésie composée par Nicolas Hébert, à propos d'une lettre dans laquelle Colbert recommandait à l'Intendant de Soissons d'exciter les gens de lettres de son département à travailler à la glòire du roi, et un *Discours* prononcé dans l'Académie, à *l'occasion de la mort de la reine* (4). — Et comme l'Académie, dans la lettre qui accompagnait l'envoi pressait instamment l'Académie Française de vouloir bien lui donner son avis sur ces deux pièces, on résolut à Paris de lui accorder satisfaction quoique jusqu'alors la compagnie eût résisté à de semblables prières, par esprit de retenue. Il est possible qu'aucune suite n'ait été donnée à cette résolution. En 1684, en effet, Soissons se plaignait de ne pas avoir reçu les critiques demandées,

(1) *Registres* : t. I, p. 201.
(2) *De Héricourt* : p. 117.
(3) *De Héricourt* : p. 118 et 125.
(4) *Registres* : t. I, p. 210.

mais le 14 Août l'abbé de la Chambre répondait qu'elles avaient été envoyées.

Je n'ai pu retrouver la mention des Tributs de 1684, 1685 et 1686. Il est probable cependant que celui de 1686 fut envoyé, car le 18 juin 1687 Guérin remerciait l'Académie des dernières observations reçues, regrettant qu'elles ne fussent plus nombreuses.

Est-ce de nouveau Nicolas Hébert qui est l'auteur du Tribut de 1687 ? C'est fort possible, c'est lui, en tout cas qui en fit la lecture le 25 Août. Le sujet était le suivant : *Rien ne contribue plus au bonheur des peuples que la piété du prince* (1). « Sujet qui, nous l'espérons, vous plaira par sa matière, écrivait Guérin le 21 Août, et que vous ne trouverez pas indigne de votre attention ». MM. Quinault et Perrault furent chargés d'en faire la critique, que M. l'abbé Régnier, Secrétaire Perpétuel enverrait à Soissons. Le 2 Octobre de cette même année, sans doute à la demande des intéressés, l'Académie Française décidait de faire parvenir à Soissons, le recueil imprimé de la séance du jour de la Saint-Louis, et chargeait son imprimeur d'en faire l'envoi (2).

Le Tribut de 1688 fut lu le 28 Août. En 1689 deux députés de Soissons vinrent à Paris présenter un discours sur *L'aumône chrétienne* (3). En 1690 M. Bosquillon fut introduit dans la compagnie assemblée au premier bureau, et ayant pris place vis-à-vis du Directeur, présenta en même temps qu'une lettre

(1) *Recueil* : t. VI, p. 179. *Mercure* : sept. 1687, p. 201.
(2) *Registres* : t. I, p. 284.
(3) *Recueil* : t. VII, p. 90. *Registres* : t. I, p. 297.

de Soissons un sonnet. La lettre et le sonnet lus par le Secrétaire, la compagnie se sépara en deux bureaux. M. Bosquillon demeura au premier et eut part au travail de la compagnie et à la distribution des jetons (1).

Bosquillon fut encore député en 1691 et 1692 (2). La première fois il lut un *Panégyrique du roi*, de sa composition, et l'année suivante, une pièce en vers et un ouvrage en prose. Comme de coutume ce dernier envoi avait été précédé d'une lettre de Guérin : celui-ci se plaignait au nom de ses confrères de ce que les pièces envoyées depuis quelque temps semblaient ne plus être reçues avec le même agrément qu'autrefois. Le Secrétaire Perpétuel répondait le 26 Août que les sentiments de l'Académie n'avaient pas changé, et qu'elle regardait toujours celle de Soissons avec la même estime et la même affection.

Après 1692, il semble que le Tribut manque pendant un certain nombre d'années. Ce n'est qu'en 1704 qu'il parvint de nouveau à Paris, et Bosquillon fut chargé de le porter (3). — L'abbé de Choisy, Directeur, présenta l'abbé Bosquillon « si connu par ses ouvrages et l'un des principaux membres de l'Académie de Soissons », puis il ajouta : « Vous savez, Messieurs, que l'Académie de Soissons, par les Lettres Patentes de son établissement, est obligée de ne prendre jamais de Protecteur que dans l'Académie Française, et à lui envoyer tous les ans un ou-

(1) *Registres* : t. I, p. 303.

(2) *Registres* : t. I, pp. 311, 316. *Mercure* : sept. 1691, p. 21.

(3) *Mercure* : sept. 1704, p. 22.

vrage de sa façon. Nous espérons que Monsieur le Cardinal d'Estrées, son protecteur et votre doyen, leur épargnera longtemps la peine de réparer la perte commune que nous ferions en le perdant. Quant à la pièce d'éloquence, elle a manqué depuis plusieurs années : la guerre, les affaires particulières, et la mort de quelques Académiciens zélés avaient interrompu une coutume qui est pourtant un devoir. Ces Messieurs y ont pensé sérieusement et sans doute le digne et éloquent prélat qui leur apprend leurs obligations chrétiennes n'a pas oublié les académiques ».

M. Bosquillon fit ensuite la lecture de la pièce envoyée. C'était un *Discours à la louange du roi* (1), fait à l'occasion de la naissance du Duc de Bretagne et dont Le Picard était l'auteur. La lecture terminée, l'abbé de Choisy reprit la parole : « L'Académie Française est une bonne mère, dit-il, toujours prête à donner à ses enfants des marques de sa tendresse, et lorsqu'ils ne se sont pas acquittés régulièrement des devoirs qu'ils sont obligés de lui rendre, la moindre excuse leur suffira, et ils trouveront toujours en elle la même estime qui les avait fait adopter, et la même envie de leur faire tous les plaisirs dont elle est capable. Il est vrai, ajouta-t-il, en adressant la parole à M. Bosquillon, que l'éloquent discours que vous venez de nous lire nous fait regretter tous ceux que nous avons perdus. C'est une espèce de dette littéraire dont nous aurons bien de la peine à vous décharger, et du moins, si nous remettons les arrérages, que la rente soit payée à l'avenir plus exactement ».

(1) *Recueil*, t. XV, p. 17.

Cette mercuriale, toute maternelle, eut sans doute d'heureux effets, l'Académie se remit à la tâche et pendant une vingtaine d'années remplit consciencieusement son devoir. L'Evêque de Soissons, Mgr. de Sillery, qui avait été reçu à l'Académie Française en 1705 ne fut peut être pas étranger au labeur fourni par les Soissonnais. En 1705, Le Picard apportait à Paris une dissertation de l'abbé de Héricourt dans laquelle l'auteur donnait à examiner *Si la Prospérité est plus utile pour le salut que l'adversité* (1). En 1706, une *Paraphrase du psaume* CXXIX, de Le Picart était présentée en même temps qu'un discours de Gaichiès *Contre la lecture des livres de galanterie* (2). Il semble bien qu'en 1707 c'est encore une œuvre du célèbre oratorien qui fut adressée à Paris pour le 25 Août *Sur les compliments que l'on fait en chaire* (3).

Le *Recueil des Pièces envoyées à l'Académie Française* nous signale encore pour 1708 un travail de Fleury : *L'Etude des belles-lettres considérée par rapport aux ecclésiastiques* (4), et pour 1709 *L'éloge du président Delfaut* de l'abbé Gosset : une lettre de Guérin accompagnait le dernier envoi (5). L'abbé de Héricourt, Secrétaire en 1710, annonçait un *Discours sur les progrès de la langue française* de Gaichiès (6). En 1711, l'abbé Delfaut était envoyé à Paris pour y lire une étude

(1) *Recueil* : t. XVI, p. 183. *Registres* : t. I, p. 458. *Mercure*, sept. 1705, p. 29.

(2) *Recueil* : t. XVII, p. 231 et 249.

(3) Gaichiès : *Maximes sur le Ministère de la chaire et Discours Académiques*, Paris 1739, p. 222.

(4) *Recueil* : t. XVIII, p. 297.

(5) *Recueil* : t. XVIII, p. 203 et 205.

(6) *Recueil* : t. XIX, p. 157. Gaichiès : *Maximes*, p. 234

Sur le caractère respectable et sublime de l'Ecriture Sainte, de sa composition (1). Le député de Soissons fit à cette occasion auprès de l'Académie une démarche dont les *Registres* nous ont laissé le souvenir. Il demanda s'il ne pourrait pas espérer que l'Académie lui permit d'assister à ses assemblées. La chose mise en délibération, il ne fut pas jugé à propos de lui donner cette permission parce que cela tirerait à conséquence. On résolut seulement que lorsqu'un député viendrait apporter quelque chose de la part de l'Académie de Soissons, il assisterait ce jour-là seulement à l'assemblée et participerait à la distribution des jetons quand on en distribuerait (2).

Morant, l'année suivante, eut l'honneur du Tribut : il s'efforça de montrer qu'*Il est toujours glorieux à un roi de faire la première démarche pour la paix* (3). Faut-il chercher dans le choix de ce sujet, une allusion aux malheurs des temps, à la fin si désirée de la guerre de la Succesion d'Espagne qui durait depuis une dizaine d'années et qui coûtait au royaume tant d'argent et tant de soldats ? C'est peu vraisemblable sans doute : car il eût été osé, sinon dangereux, de se faire devant l'Académie Française l'écho des plaintes d'une nation épuisée et jeter ainsi un blâme même discret sur la politique royale.

Nous retrouvons en 1713 et 1714 des sujets d'un genre tout académique dans lesquels Gaichiès montre « *Jusqu'où doit aller la docilité des auteurs qui exposent*

(1) *Recueil* : t. XIX, p. 139
(2) *Registres* : t. I, p. 535.
(3) *Recueil* : t. XX, p. 81.

leurs ouvrages à la critique (1), et Robineau de Boène traite *De l'amour et de l'utilité des sciences* (2). A ce dernier envoi était joint une *Epigramme* latine de Delfaut sur le Maréchal de Villars (3).

Le 20 Novembre 1714 mourait l'Evêque de Soissons. Son *Eloge* fut naturellement l'objet du Tribut de 1715 ; l'abbé Fleury en était l'auteur (4). Il semble qu'en 1716 l'Académie reçut un double envoi : *L'Eloge du Cardinal d'Estrées* (5), par Fleury était de circonstance : le Protecteur avait tenu une trop grande place dans l'Académie pour que sa disparition passât inaperçue. Gaichiès, de son côté, célébrait, dans *L'Accord des armes et des lettres* (6) l'entrée dans l'Académie Française du Maréchal d'Estrées nouvellement choisi comme Protecteur de l'Académie de Soissons et celle du Maréchal de Villars dont la victoire de Denain avait sauvé la France quelques années auparavant. L'Académie Française témoigna de sa satisfaction par une lettre en la manière accoutumée : « le sujet nous en a paru très bien choisi, disait le Secrétaire Perpétuel, et encore mieux exécuté : cet ouvrage fait honneur aux lettres et aux armes et en fait aussi infiniment à votre Compagnie, continuait-il. Nous sommes ravis de voir les grands progrès que vous faites. Notre Compagnie regarde la vôtre comme un grand second pour lui aider à combattre

(1) *Recueil* : t XX, p. 27. Gaichiès : *Maximes* : p. 263.
(2) *Recueil* : t. XX, p. 299.
(3) *Recueil* : t. XX, p. 342.
(4) *Recueil* : t. XXI, p. 143.
(5) *Recueil* : t. XXII, p. 201.
(6) Gaichiès : *Maximes*, p. 294.

avec succès le mauvais goût et pour faire triompher la véritable éloquence... Nous vous exhortons à continuer d'augmenter notre gloire par la vôtre. »

Si l'Académie de Soissons avait regretté longtemps de manquer de critiques, en cette année 1716 elle ne put que se réjouir des compliments qui lui étaient adressés. Il est juste de remarquer que Gaichiès pouvait en revendiquer une bonne part, Gaichiès, dont le livre : *Les Maximes sur le Ministère de la chaire* avait été attribué à Massillon en 1711 et que le célèbre orateur avait désavoué en disant : « Je voudrais l'avoir fait. »

Un discours de Charré sur *L'Etude des Belles-Lettres*(1) fut offert en 1717 peut-être en même temps qu'une œuvre de Gaichiés. Louis XIV était mort en 1715 ; défunt, il ne pouvait être loué plus qu'il ne l'avait été de son vivant. Gaichiès s'efforça néanmoins de montrer que *Louis-le-Grand avait rendu célèbre l'Académie Française pour inspirer à ses successeurs l'amour des Lettres.* (2).

Je n'ai pu retrouver ni le Tribut de 1718 ni l'auteur de celui de 1719, *Discours sur les Louanges* (3) ; mais en 1720 et 1722, l'Académie eut encore le plaisir d'entendre Gaichiès, un maître en la matière, traiter des sujets d'éloquence. Il montra que *Le style concis n'est pas celui des orateurs*, (4), et il prouva que *Dans les actions publiques, il faut être touché pour tou-*

(1) *Recueil* : t. XXII, p. 309.
(2) Gaichiès : *Maximes*, p. 320.
(3) *Recueil* : t. XXIII, p. 96.
(4) *Recueil* : p. 13. Gaichiès : *Maximes*, p. 248.

cher » (1). Entre temps, le 25 août 1721, l'Académie avait écouté une *Paraphrase du psaume CI : domine exaudi orationem méam*, (2), dont l'auteur était Le Picart. Coudray, se souvenant sans doute des conseils donnés jadis par Pélisson, qu'*Il faut toujours garder la modération et la politesse dans les disputes littéraires* (3), vit sa dissertation envoyée à Paris en 1723.

Le Tribut de 1724 n'est-il pas une allusion à la jeunesse du roi, qui avait passé par Soissons deux ans auparavant, allant à Reims pour la cérémonie du sacre ? C'est fort possible. L'auteur, avec juste raison, y faisait voir que *Souvent le sort des peuples dépend de l'éducation du roi.* (4). Les scandales du règne de Louis XV ne viendront-ils pas montrer bientôt que de la formation du caractère d'un jeune prince, résultent bien souvent une vie plus ou moins vertueuse, et une existence plus ou moins utile au bien public ?

Robert du Chalard est l'auteur du *Discours sur la difficulté de composer* (5), qui fut envoyé au Louvre en 1725. L'année suivante, il n'y eut pas de séance publique le 25 août et le Tribut ne fut pas lu. L'Académie se contenta de répondre à la lettre envoyée par l'Académie de Soissons. L'auteur du Tribut de 1727 n'est pas connu : il avait cherché à prouver qu'*Il entre plus de génie que d'art dans l'éloquence* (6).

(1) *Recueil* : t. XXV, p. 117. Gaichiès : *Maximes*, p. 279.
(2) *Recueil* : t. XXIV, p. 121.
(3) *Recueil* : t. XXVI, p. 209.
(4) *Recueil* : t. XXVII, p. 199.
(5) *Recueil* : t. XXVII, p. 395.
(6) *Recueil* : t. XXVIII, p. 357.

Le discours envoyé en 1728, *De la nécessité d'inventer des mots et d'en retrancher pour perfectionner une langue vivante* (1), nous rappelle la fameuse *Lettre sur les occupations de l'Académie* envoyée par Fénelon à M. Dacier en 1714, et publiée en 1716 après la mort de son auteur.

En 1729, l'abbé Carrelet de Rozay lut lui-même au Louvre un poème de sa composition : c'était *Les sentiments d'une âme pénitente dans la paraphrase de la parabole de l'enfant prodigue* (2). Il avait été placé pour la séance à l'endroit où les récipiendaires se mettent à l'ordinaire.

Une traduction de la satyre de Sulpicie, dame romaine, au sujet d'un édit de Domitien contre les gens de lettres (3), fut envoyée en 1730 ; du Chalard en était l'auteur. En 1731, une lettre du Secrétaire, de Héricourt, accompagnait l'envoi d'un *Discours sur l'alliance des lettres avec la vertu* (4), et une réponse lui était faite selon l'usage. Le 21 août 1732, le Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française remettait à sa Compagnie une dissertation intitulée : *L'état de l'homme privé est plus avantageux que celui de l'homme public* (5), et le 22 août 1733, il était résolu que le Tribut de Soissons, une *Imitation de l'ode d'Horace : Beatus ille qui procul...* (6), serait lue à l'assemblée publique de la Saint-Louis. Notons que le 25 août, l'Académie

(1) *Registres* : t. II, p. 253.
(2) *Recueil* : t. XXIX, p. 261.
(3) *Recueil* t. XXX, p. 109. *Registres* : t. II, p. 293.
(4) *Registres* : t. II, p. 308.
(5) *Recueil* : p. 329.
(6) *Recueil* : t. XXXI, p. 143. *Registres* : t. II, p. 345.

décernait son prix d'éloquence annuel à M. Isnard, prêtre de l'Oratoire, professeur de rhétorique au collège de Soissons. Le Tribut de 1734 ne nous est pas connu. Le 25 août 1735, l'abbé de Rozay avait l'honneur de prononcer le Panégyrique de Saint-Louis dans la chapelle du Louvre, en présence de l'Académie Française. Dans la séance de l'après-midi, l'abbé Alary lisait le Tribut de Soissons : *Les avantages de l'étude des belles-lettres* (1), de Robert du Chalard et le *Mercure* ajoute que l'abbé de Rozay lut aussi une épître en vers de sa composition que l'Académie décida de faire imprimer dans son recueil.

Le Scellier, Conseiller au Parlement de Metz, est l'auteur d'une ode intitulée *L'Orage* (2), envoyée en 1736. L'année suivante, le Tribut fut envoyé, mais le sujet traité, pas plus que l'auteur, ne nous sont connus. Le Tribut de 1739 fut une *Eglogue*. Nous ne trouvons plus ensuite mention que des envois de 1741 : *Est-il avantageux de répondre à la satyre ?* (3), et de 1745, *Réflexions sur l'utilité du travail* (4). Desmonceaux, Procureur du roi au Présidial, était l'auteur de ce dernier travail.

Non contente de faire apprécier de l'Académie Française ses productions littéraires, l'Académie de Soissons savait, en certaines circonstances, recourir avec déférence à ses lumières. C'est ainsi que le 22 avril 1740 (5), M. de Beyne adressait au Secrétaire

(1) *Recueil* : t. XXXII, p. 153.
(2) *Recueil* : t. XXXII, p. 398.
(3) *Recueil* : t. XXXIII, p. 229.
(4) *Recueil* : t. XXXV, p. 153.
(5) *Registres* : t. II, p. 461.

Perpétuel une lettre pour savoir les sentiments de MM. de l'Académie, à l'occasion d'une place que l'Académie de Soissons avait à donner. « Il se présente pour la remplir un sujet excellent, écrivait M. de Beyne, mais il est chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Nous ne nous prêterons à ses empressements qu'après que vous aurez eu la bonté de nous marquer ce que l'Académie pense à ce sujet », et le Secrétaire Perpétuel fut chargé de répondre « que l'usage de la compagnie qui a toujours eu force de loi, et tenu lieu de statut, est de ne point recevoir de régulier ou de personne de communauté. »

Après 1745, et pendant de longues années, nous n'entendrons plus parler du Tribut de Soissons. Avant de reprocher à nos Académiciens de manquer à une vieille tradition et de ne pas payer leur dette, ne faut-il pas d'abord accuser d'infidélité les gazettes de l'époque et les auteurs qui s'occupaient de recueillir les meilleurs morceaux d'éloquence de l'année ? Les *Registres* mêmes de l'Académie Française restent muets sur les relations avec Soissons. N'y a-t-il pas lieu de faire sur ce silence, peut-être mérité, quelques observations ?

L'année 1734 semble avoir été pour l'Académie de Soissons le début d'une ère nouvelle. C'est l'époque où Monseigneur Lefebvre de Laubrière fonde un prix qui doit être décerné tous les ans.

Serait-ce le succès du père Isnard, lauréat de l'Académie Française en 1733, qui aurait donné à l'évêque de Soissons l'idée de ce prix ? C'est fort possible. Notre Académie aurait-elle voulu par la suite s'affranchir d'une tutelle vieille de près de soixante-dix

ans, et voler de ses propres ailes, c'est également possible, mais aucun document ne vient nous donner à ce sujet des précisions suffisantes. Il est néanmoins curieux de constater que c'est au moment certainement le plus brillant de son existence, qu'elle cesse d'entretenir avec sa mère les bonnes relations d'autrefois. Peut-être faut-il aussi remarquer que nous sommes à l'époque où l'Académie d'Arras, mise en possession des statuts de celle de Soissons, refusait de les accepter, trouvant trop lourdes l'obligation du Tribut et la nécessité de choisir un protecteur dans l'Académie Française. L'amour-propre de nos compatriotes en aurai-t-il été froissé ? Il est permis de se le demander.

Quoi qu'il en soit, il n'est plus question du Tribut jusqu'en l'année 1770. Le 17 décembre, le Secrétaire Perpétuel présentait à l'Académie Française une œuvre de Guyot : c'était un *Discours sur le projet d'une histoire philosophique du génie français*. A partir de l'année 1772, les procès-verbaux de l'Académie mentionnent à peu près régulièrement l'envoi du Tribut (1). En cette année, Charpentier, Secrétaire, fait parvenir au mois d'août, des *Réflexions sur les agréments de la littérature*, œuvre de Brocheton, avocat en Parlement. L'abbé de Reuve est l'auteur de *Considérations sur le bonheur*, présentées le 23 août 1773. Un *Discours sur l'amour du Français pour ses rois*, est envoyé au mois d'août 1774. Le premier octobre de cette même année, l'Académie Française

(1) Tous les renseignements qui suivent sont tirés du tome III des *Registres*.

recevait une *Oraison funèbre du roi Louis XV*, prononcée en la cathédrale de Soissons par l'abbé Guyot et dont l'auteur lui faisait hommage. Le 21 août 1775 le Secrétaire Perpétuel était chargé de remercier l'Académie de Soissons du Tribut que l'abbé Guyot lui avait fait parvenir ; c'était un *Discours sur les avantages singuliers que donne à l'homme la faculté de parler*. L'auteur, M. de Sévelinges, sans doute peu content de ce qu'il avait produit, corrigeait son travail et le renvoyait à l'Académie au mois d'avril 1776, comme un nouveau Tribut (1).

Une étude de Brayer parvenait à Paris au mois d'août 1776 : elle avait pour titre : *Quelles doivent être les bornes, et quel doit être l'essor du désir de savoir*, avec cette épigraphe : *Retinuit quod est difficillimum ex sapienta modum*. Le 28 août 1777, le Secrétaire Perpétuel lisait une lettre de Monsieur Petit, Secrétaire de l'Académie de Soissons, qui envoyait un discours *Sur la timidité et la faiblesse de caractère*, composé par Charpentier, Lieutenant-Général au Bailliage. Par cette même lettre, Petit demandait les discours de réception de l'Académie Française et les ouvrages couronnés ; la Compagnie décidait d'envoyer à Soissons le discours qui avait remporté le prix de l'année et les discours de réception qui se feraient à l'avenir. Petit envoyait encore à Paris, en 1778, un *Discours sur l'union de l'éloquence et de l'enthousiasme*, et en 1779 une *Dissertation* de Monsieur Dieu, docteur en médecine, *sur la Découverte de l'Amérique*.

Le Jeudi 17 février 1780, l'Académie Française

(1) Voir au sujet de ce discours la notice sur M. de Sévelinges.

prenait une résolution importante en ce qu'elle déterminait ses rapports futurs avec les Académies affiliées : « L'Académie étant assemblée au nombre de seize Académiciens, lit-on dans les procès-verbaux, M. le Secrétaire lui a fait part des différentes piéces reçues au nom de l'Académie de Soissons par M. de Clamecy, membre de cette Académie, et qui sont relatives au droit de séance demandé par les Académiciens de Soissons (et en général par les Académiciens affiliés), soit aux assemblées publiques, soit aux assemblées particulières, en venant présenter le Tribut. L'Académie, après avoir pris lecture de ces pièces, et avoir consulté ses registres sur l'objet en question a arrêté pour l'avenir :

1) Qu'aucun membre de l'Académie affiliée ne pourra avoir séance dans une assemblée publique à moins que l'Académie affiliée n'ait payé son Tribut annuel ;

2) Que ce Tribut sera toujours un ouvrage d'un genre de littérature relatif aux objets dont s'occupe l'Académie Française ;

3) Que le Secrétaire de l'Académie de Soissons (ou des autres Académies affiliées) étant dans l'usage d'envoyer directement au Secrétaire de l'Académie Française le Tribut de sa Compagnie, l'Académie désire que cet usage subsiste : que si le Tribut est remis par un Académicien de Soissons (ou des autres) il le sera uniquement au Secrétaire de la Compagnie avec une lettre de l'Académie de Soissons (ou des autres) sans que l'Académicien porteur du Tribut soit admis à aucune séance particulière ;

4) Que les membres des Académies affiliées ne

pourront assister qu'aux séances publiques et qu'il ne pourra jamais y assister qu'un seul de ses membres;

5) Qu'aucun membre de l'Académie affiliée ne pourra avoir séance dans l'assemblée publique, s'il n'est député expressément par sa Compagnie pour cet objet, et si cette députation n'est certifiée par le Secrétaire de l'Académie affiliée;

6) Que cette députation devra être renouvelée pour chaque assemblée publique ;

7) Que l'Académicien affilié assistant à la séance sera domicilié dans la ville où réside l'Académie affiliée. »

La décision prise par l'Académie paraît sans doute un peu sévère, mais reconnaissons néanmoins qu'elle est parfaitement juste, et en fait, elle ne dut pas gêner beaucoup nos Académiciens.

Si les Procès-Verbaux mentionnent des *Stances à l'amitié*, sans nom d'auteur du reste, envoyées comme Tribut en 1780, et lues le 21 août, ils ne manquent pas de faire remarquer le 23 août 1781, que la Compagnie a agréé que M. Brayer, de l'Académie de Soissons, prit séance dans l'assemblée publique du 25, en conséquence du réglement du 17 février 1780, l'Académie de Soissons et M. Brayer s'étant mis en règle à cet égard.

Ledit jour, Brayer assista donc à la séance parmi les Académiciens. Il n'est pas fait mention du Tribut qu'il apporta. Le 22 août 1782, le Secrétaire Perpétuel lisait un *Discours sur les opinions* (1), dont l'au-

(1) Une copie manuscrite de ce discours se trouve à la bibliothèque de Soissons.

teur était le même Brayer, et le 23 août 1783, il présentait le *Projet d'un nouveau vocabulaire français* de l'abbé Montmignon. L'Académie recevait encore en 1784 une *Ode sur les ballons aérostatiques*; en 1785, une *Traduction* en vers d'une ode d'Horace, et en 1787, un *Discours sur la décadence des Lettres.*

Mais nous arrivons à la veille de la Révolution. Il est aisé de comprendre que dans notre Académie, les occupations littéraires vont céder le pas aux préoccupations politiques : et plus d'un parmi ses membres jouera un rôle dans l'établissement du nouveau régime.

Ainsi finirent vraisemblablement les relations de l'Académie de Soissons avec l'Académie Française à la fin du XVIII[e] siècle. Un nouvel essai d'affiliation sera tenté en 1806, nous verrons plus tard comment il échoua.

CHAPITRE VII

Les Protecteurs.

Le choix d'un Protecteur parmi les membres de l'Académie Française, avait été imposé à l'Académie de Soissons par ses Lettres de fondation. C'est à Pélisson, ainsi que nous l'avons vu, qu'était due cette clause qui témoignait à la fois de l'intérêt que portait à sa fille la Compagnie fondée par Richelieu, et par la suite de la reconnaissance qu'elle était en droit d'en attendre. Vis-à-vis du roi, ce protecteur n'était-il pas aussi en quelque sorte un répondant ?

Lorsque Guérin, en 1657, avait tenté une première démarche auprès du Chancelier (1), Séguier avait motivé son refus par des raisons politiques, disant qu'il serait fort commode en des temps difficiles, d'agiter des projets séditieux sous prétexte de réunions littéraires. Il semble toutefois qu'en 1674, tout sentiment de méfiance devait être écarté : la personnalité du cardinal d'Estrées, qui s'était offert de lui-même comme Protecteur, devait faire disparaître les dernières craintes, s'il en existait encore.

Nous avons vu François-Annibal d'Estrées, gouverneur de Soissons et de l'Ile de France, recevoir en 1656, un peu malgré eux, il est vrai, nos Académiciens et assister à leurs exercices : l'on peut dire qu'il fut leur Protecteur officieux, lui qui tenta auprès du roi la première démarche destinée à faire reconnaître l'Académie, et qui présenta au Chancelier la requête rédigée par Guérin.

Mais César d'Estrées, son fils, fut le premier Protecteur officiel. Né à Paris en 1628 (2), il était nommé à l'évêché de Laon en 1653. La présence de son père à Soissons l'avait sans doute attiré dans cette ville. Il assista à quelques réunions de l'Académie et lui promit son appui que l'on sut rendre intéressé en laissant entendre le plaisir et l'honneur que l'on aurait à le prendre comme Protecteur, si le roi voulait bien accorder des Lettres Patentes d'érection. Sur ces entrefaites, il quitta le pays, chargé par le roi de négocier avec le nonce du pape l'accom-

(1) *De Héricourt* : p. 35.

(2) Michaud ; *Biographie Universelle* ; t. XIII, p. 409.

modement des quatre évêques qui avaient refusé de souscrire à la condamnation de Jansénius, et son habileté avait obtenu une réconciliation. Le chapeau de Cardinal fut la récompense du service qu'il venait de rendre à l'Eglise et à l'Etat. Depuis lors, il remplit les fonctions de chargé d'affaires de France à Rome. C'est de là qu'il mandait à Pélisson, en 1673 (1), de mettre tout en œuvre pour satisfaire les désirs des Académiciens de Soissons, et mener à bien une entreprise dont la gloire rejaillirait sur son père, qui était presque le fondateur de cette institution, et dont le succès lui ferait à lui-même le plus grand plaisir. Les *Lettres* ayant été accordées, une demande officielle fut adressée au Cardinal en 1674 ; la réponse était acquise d'avance. Lors de son retour de Rome, en 1677, une députation de Soissons vint le complimenter à Paris.

Les nombreuses missions diplomatiques dont fut chargé le Cardinal ne lui permirent sans doute pas d'entretenir avec l'Académie des rapports très suivis ; il mourut en l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, le 18 décembre 1714. L'abbé Fleury prononça son éloge dans une séance publique de 1716, ainsi que nous l'avons vu.

A la mort de César d'Estrées, son neveu, Jean d'Estrées (2), fut choisi comme Protecteur. Né en 1666, il fut ambassadeur du roi en Portugal, puis en Espagne. Successeur de Boileau à l'Académie Française en 1711, il décédait le 3 mars 1718, évêque

(1) *De Héricourt* : p. 65.

(2) Michaud : *Biographie Universelle* ; t. XIII, p. 411.

désigné de Cambrai, à la mort de Fénelon, mais non encore sacré.

Victor-Marie d'Estrées (1), fut le Protecteur de notre Académie de 1718 à 1737. Il servit sous son père, le comte d'Estrées, en Amérique. En 1684, il obtenait la survivance de la vice-amirauté de ce dernier : il se couvre de gloire dans toutes les guerres maritimes de cette époque. Philippe V le fait son lieutenant-général de mer et le nomme Grand d'Espagne ; chevalier des Ordres du roi en 1703, il est fait Maréchal de France la même année, et l'on voit, chose rare dans l'histoire, le père et le fils pourvus en même temps de cette dignité. Académicien en 1715, il est Gouverneur de la Bretagne en 1720. Il terminait sa vie à Paris le 28 décembre 1737. Son éloge fut prononcé en l'Académie de Soissons par René Biet, Abbé de Saint-Léger.

Il est assez difficile de savoir pourquoi le Cardinal de Rohan fut choisi comme Protecteur à la mort du Maréchal d'Estrées : le 16 février 1739, une députation de l'Académie se rendait à Versailles, et l'abbé Carrelet de Rozay, remerciait le Cardinal au nom de sa Compagnie (2).

Armand-Gaston de Rohan (3), né en 1674, docteur en Sorbonne en 1699, succéda au Cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, dont il avait été nommé le coadjuteur en 1702. Académicien en 1704, il recevait la pourpre en 1712. Il prit une part impor-

(1) Michaud : *Biographie Universelle*, t. XIII, p. 411.
(2) Collection *Périn* : nº 4561.
(3) Michaud : *Biographie Universelle*, t. XXXVIII, p. 433.

tante à toutes les affaires ecclésiastiques de son temps, et décéda à Paris le 19 juillet 1749. Cette année-là, précisément, entrait à l'Académie Française le Maréchal de Belle-Isle. Ce fut lui qui recueillit la succession du Cardinal de Rohan, en devenant à son tour Protecteur de l'Académie de Soissons. Il était difficile de trouver un homme plus illustre. Petit-fils de Fouquet (1), il sortait à peine de l'adolescence quand Louis XIV lui donna un régiment de dragons à la tête duquel il servit avec distinction. Lieutenant-général en 1732, il se distinguait sur le Rhin contre le prince Eugène. Maréchal de France, il se couvrit de gloire en Bohème, et ne devait qu'à une habileté et à une énergie peu communes, de pouvoir ramener en France l'armée qui lui était confiée, opérant à travers le pays ennemi une retraite que ses contemporains comparèrent à la *Retraite des Dix-Mille*. Duc et Pair en 1748, il est appelé au ministère en 1757, et chargé du département de la guerre. Mécène généreux, il fondait en 1760 l'Académie de Metz. Il mourait enfin le 26 janvier 1761, arrivé au faîte des grandeurs.

Si en 1763, l'Académie de Soissons avait pour Protecteur le duc d'Orléans, c'est sans doute parce que ce prince, par une acquisition récente, venait de réunir à la première moitié du Comté de Soissons, celle qui était échue à Victor-Amédée de Savoie, par suite de la mort de son frère, le célèbre Prince Eugène. Il était donc tout naturel que les Académiciens sollicitent son appui. Il mourut le 18 novembre 1785.

(1) Michaud : *Biographie Universelle*; t. IV, p. 104.

Son fils semble avoir été lui aussi le Protecteur de l'Académie. Mais il est à remarquer que si les *Almanachs de Picardie* de 1786 et 1787 mentionnent le duc d'Orléans comme titulaire de cette charge honorifique, l'évêque de Soissons, Mgr de Bourdeilles, en est également pourvu. Si ce prélat ne fit jamais partie de l'Académie Française, il compta parmi les membres de celle de Soissons.

Pendant plus d'un siècle, l'Académie de Soissons se conforma donc scrupuleusement aux règles que lui donnait sa charte de fondation en se choisissant des Protecteurs parmi les membres les plus illustres de l'Académie Française, et il est vraisemblable qu'elle tira de ces hauts patronages plus d'honneur que de profits.

CHAPITRE VIII

Les Prix

L'entrée de Mgr Lefebvre de Laubrière dans l'Académie de Soissons, donna à cette Compagnie un lustre jusqu'alors inconnu. En 1734, il fondait un prix de littérature et d'histoire : c'était faire connaître l'Académie, lui permettre de s'ériger en tribunal littéraire pour juger des travaux que savants et beaux esprits ne manqueraient pas de lui soumettre.

Un programme fut imprimé et publié dans les journaux (1). Il faisait connaître la dissertation pro-

(1) *Mercure* ; juin 1734, p. 1186.

posée pour le prix de 1735, la nature de ce prix et les conditions du concours. Le sujet était le suivant :

Quel était l'état des anciens habitants du Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs, la situation et l'étendue du pays qu'ils habitaient, le nom et l'antiquité de leurs villes et châteaux, leur force et les armes dont ils se servaient, leurs mœurs, leur gouvernement et leur religion ?

La lecture de ce travail devait durer une demi-heure ou trois quarts d'heure au plus, et dans l'examen des envois présentés, on devait avoir égard pour l'attribution du prix : « tant au nombre et à l'étendue des recherches qu'à la beauté du style et à la pureté du langage. » Les auteurs étaient avertis de mettre à la marge ou à la suite de leur ouvrage, les preuves des faits avancés et les sources où ils les avaient prises. Les travaux devaient enfin être adressés à Monsieur le Président de Beyne, Secrétaire Perpétuel, et ils ne seraient reçus que jusqu'au 1er février 1735.

Le lundi 18 avril 1735, dans une assemblée publique, Monsieur Gosset, doyen de l'Eglise de Soissons, donna lecture de la dissertation qui avait remporté le prix (1). L'auteur était l'abbé Lebeuf (2), chanoine d'Auxerre, présent à l'assemblée. L'évêque lui remit une médaille d'or, de la valeur de 300 li-

(1) L'analyse de cette dissertation se trouve dans le *Mercure* de novembre 1735 et dans le *Journal des Savants* de janvier 1736.

(2) Lebeuf (Jean), chanoine et sous-chantre de l'église cathédrale d'Auxerre, y était né en 1687. C'est un des historiens les plus savants de son siècle. Il entra en 1740 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et mourut le 10 avril 1760.

vres, d'un côté de laquelle était gravé l'emblème de l'Académie de Soissons, alors qu'au verso étaient ses propres armes avec cette inscription : *EX DONO ILL. ET REV. EP. SUESSIONENSIS*, et dans l'exergue l'année *MDCCXXXV* (1).

Quels furent les concurrents de l'abbé Lebeuf ? Il ne m'a pas été possible de les retrouver. Comment l'abbé Lebeuf apprit-il son succès ? C'est ce que va vous faire connaître sa correspondance (2), à laquelle nous ferons dans la suite plus d'un emprunt intéressant.

« MM. de l'Académie de Soissons, écrivait l'abbé, le 9 avril 1735, ont fait savoir au directeur de la poste d'Auxerre, qu'il eût à rendre à la même personne à laquelle ils avaient remis un récipissé de leur Secrétaire, de la dissertation venue par la voie de la poste, dont la sentence est : *commune est...* (3) et qui l'a choisi pour son adresse, de rendre, dis-je à cette personne une lettre. J'ai reçu cette lettre et je l'ai trouvée de M. Debecque, Secrétaire Perpétuel, qui prie l'inconnu d'envoyer sa procuration ou de venir lui-même à Soissons, pour recevoir la médaille, le lendemain de *Quasimodo*. Cette nouvelle, à laquelle je ne m'attendais plus, m'oblige de prendre le dernier parti et d'y aller. »

L'Académie s'était réservé de publier à ses frais la

(1) *Mercure* : mai 1735, p. 956.

(2) *Lettres* de l'abbé Lebeuf, publiées par *la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, sous la direction de MM. Quantin et Chercot. Auxerre, 1856, 2 vol.

(3) Cette sentance toute entière se trouve à la fin de la Dissertation imprimée en 1735.

dissertation couronnée, elle exigeait en retour que les auteurs renonçassent pendant six ans à faire imprimer leur ouvrage (1). Le 16 août 1735, elle obtenait du roi un privilège de libraire, qu'elle cédait le 5 septembre au sieur Delespine père. La dissertation de l'abbé Lebeuf parut donc en novembre 1735, chez Delespine « imprimeur-libraire ordinaire du roy et de l'Académie de Soissons » (2).

Cette publication fut l'occasion de plusieurs *Lettres* (3), échangées par l'intermédiaire du *Mercure*, entre le Père Toussaint-Duplessis et l'abbé Lebeuf, au sujet de l'emplacement du *Noviodunum Suessionum*, les deux auteurs donnant au mot *dun*, d'origine celtique, une signification différente.

Malgré les arguments présentés de part et d'autre, il ne semble pas que l'un des savants soit arrivé à modifier l'opinion de l'autre.

Le concours de 1736 devait permettre de déterminer quelques nouveaux points de l'histoire du Soissonnais. C'était sans doute entrer dans les vues du fondateur du prix, « dont le but est apparemment, dit le *Mercure* de novembre 1735, de faire réunir en un corps de dissertations tous les endroits de l'histoire de Soissons qui ont été le moins éclairés jusqu'à présent, ce qui pourra former un recueil semblable à celui qui paraît depuis peu touchant l'histoire

(1) *Mercure* : juin 1746, p. 122.

(2) *Dissertation sur l'état des anciens habitants du Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs.* A la fin de cet opuscule se trouve le privilège de librairie auquel nous faisons allusion et la cession de ce privilège à Delespine.

(3) *Mercure* : janvier, mars, juin 1736.

du Séquanais. » Le sujet mis au concours fut le suivant :

Quelle est la véritable époque de l'Etablissement des Francs dans les Gaules : la vérité ou la fausseté de l'expulsion de Childéric, de l'élévation d'Egidius en sa place, et de son établissement sur le trône par l'adresse de Guyemans ? Quelle fut l'espèce et l'étendue de l'autorité d'Egidius et de Syagrius son fils, dans le Soissonnais et pays circonvoisins ? En quel lieu s'est donnée la fameuse bataille de Soissons ? (1).

Les auteurs étaient à nouveau prévenus de ne pas mettre leur nom au bas de leur ouvrage, mais seulement une sentence ; en l'envoyant au Secrétaire, ils sont priés d'indiquer une adresse sous laquelle il devra leur faire parvenir un récépissé. Ils étaient enfin priés de prendre les mesures nécessaires pour ne point être connus jusqu'au jour de la décision et ne point signer les lettres qu'ils pourraient écrire à Monsieur le Secrétaire ou à tout autre de MM. de l'Académie, et ils étaient avertis que s'ils étaient découverts par leur faute, ils seraient exclus du concours. L'auteur dont l'ouvrage serait couronné viendrait recevoir le prix dans la séance publique du 10 avril 1736.

René Biet, chanoine régulier de la Congrégation de France, Abbé de Saint-Léger de Soissons, fut le vainqueur de ce deuxième tournoi littéraire (2). Il eut comme concurrents l'abbé Lebeuf, et M. Ribaud de Rochefort, avocat à Gannat, en Auvergne. La dissertation de l'abbé Lebeuf « approcha si fort du

(1) *Mercure* : Septembre 1735, p. 2020.
(2) *Mercure* : septembre 1737, p. 1991.

prix que s'il y eût deux prix, elle eût eu le second. » Le 7 septembre, l'abbé écrivait au président Bouhier : « J'ai cru ne devoir point rougir de me voir descendre d'un degré, après avoir été, l'an passé, élevé sur le pinacle. Les armes sont journalières, aujourd'hui on est victorieux, et demain vaincu. Peut-être me relèverai-je une autre année. Au moins n'aurai-je plus pour adversaire l'illustre Abbé de Saint-Léger puisque, outre le prix qu'il a reçu, il a été admis au nombre des Académiciens. Je ne dissimulerai pourtant point que j'ai vu des connaisseurs qui ne sont d'aucune Académie, lesquels ne sont ni tout-à-fait contents de son style ni charmés de la longueur de son écrit. Quelques latinistes frais moulus ne m'ont pas paru autrement satisfaits du latin de M. Ribaud. »

L'Académie fit imprimer en un seul volume les trois dissertations. *Le Journal des Savants* de juillet 1737 en donne l'analyse. Il semble préférer le travail de l'abbé Lebeuf. « Ce n'est presque q'une répétition de ce qu'a avancé M. Biet, dit-il, mais une répétition accompagnée de circonstances et de certains éclaircissements qui rendent cette dissertation très agréable à lire, d'autant plus que les choses y sont rapportées avec beaucoup plus de précision que dans la première et cela, sans que la clarté y perde rien ; il semble même qu'elle y a gagné ; au reste, conclut le journal, ce sont trois excellentes dissertations ».

Un nouveau sujet d'histoire fut donné pour l'année suivante 1737 :

Epoque de l'Etablissement de la religion chrétienne dans le Soissonnais et ses progrès jusqu'à la fin du

IV^e^ siècle ; les noms des premiers évêques de Soissons, le temps et la durée de leur épiscopat jusqu'à la fin du même siècle (1).

Le 29 avril, le prix était de nouveau attribué à l'abbé Lebeuf « quoiqu'il n'ait pas fait remonter assez haut l'origine de l'Eglise de Soissons au gré de l'évêque. » Les dissertations qui avaient concouru furent réunies et publiées en un seul volume. La première place était naturellement donnée au travail de l'abbé Lebeuf ; la deuxième, à l'étude du Père Peret le Guay, professeur de philosophie au collège de Soissons. La dernière dissertation enfin, est celle de M. Ribaud de Rochefort ; « mais, remarque le correspondant du *Mercure*, autant l'année dernière sa pièce était courte et succinte, autant celle de cette année est diffuse et trop étendue ». (2)

Au commencement de ce volume qui parut chez Delespine en 1737, se trouve un *Avertissement* dans lequel l'Académie explique sa règle de conduite dans l'attribution du prix. « L'Académie de Soissons, en proposant chaque année aux savants des sujets de dissertations critiques sur l'histoire du Soissonnais, n'a point d'autre objet que de procurer au public de nouvelles lumières sur les points les plus difficiles de cette histoire ; cet objet lui a paru intéressant, non seulement pour ceux qui tirent leur origine de cette province, et pour ceux qui l'habitent, mais même pour toute la nation française dont elle a été pour ainsi dire le berceau. Quoique cette compagnie

(1) *Mercure* : mai 1736. p. 968 ; mai 1737, p. 985.
(2) *Mercure* : septembre 1737, p. 1991.

couronne tous les ans une des dissertations qui lui sont envoyées de plusieurs villes du royaume, elle ne prétend pas pour cela résoudre les questions qu'elle propose, ni adopter les sentiments ou les systèmes de l'auteur auquel elle adjuge le prix ; le seul motif de ses décisions est l'attention qu'elle doit avoir à remplir les obligations qu'elle contracte par ses affiches ; elle pousse là-dessus la délicatesse si loin qu'elle se croirait forcée de décider, même contre sa propre opinion, en faveur de celui qui aurait le plus exactement rempli les conditions prescrites aux auteurs... Son unique but en faisant imprimer cet avertissement est d'assurer le public qu'elle n'entend point prévenir son jugement, ni même former aucun préjugé sur le fond des questions qu'elle a proposées et qu'elle proposera dans la suite, qu'elle ne prétend point les décider, qu'en accordant son suffrage aux pièces qu'elle déclare victorieuses, elle n'adopte point les sentiments qui y sont contenus, et qu'elle n'a pris et ne veut prendre aucun parti...

« L'Académie attend le jugement du public pour former le sien dans un corps d'histoire où elle emploiera utilement, non seulement les matériaux qui lui auront été fournis par les auteurs des dissertations imprimées, mais même ceux qu'elle tirera de celles qui ne l'ont pas été, qu'elle conserve précieusement dans ses archives. »

L'abbé Lebeuf, pour la troisième fois, remporta le prix en 1738 (1). L'Abbé de Saint-Léger le pro-

(1) *Mercure* : avril 1738, p. 737. *Journal des Savants* ; juillet 1737, septembre 1738, juin 1739.

clama vainqueur le lundi 14 avril dans une assemblée publique tenue au palais épiscopal où fut lue la dissertation couronnée :

Clovis eut-il une résidence fixe à Soissons ? Eut-il sur la partie des Gaules qu'il avait conquise une autorité aussi indépendante des Romains qu'il l'avait sur les Francs ? Les Francs étaient-ils exempts de toute imposition ? Clovis en levait-il sur les Gaulois ? Avons-nous des médailles de Clovis et de ses prédécesseurs, rois Francs ? Quelles étaient leurs monnaies ? Les anciens Soissonnais en avaient-ils de particulières ?

En l'absence de l'évêque de Soissons, l'abbé Biet remit la médaille au vainqueur. Son concurrent semble avoir été un ex-oratorien nommé Olivier qui entreprit son travail, parce qu'il trouvait la matière intéressante, et qu'il voulait faire la cour à son évêque (1).

Le règne de Clovis fournit encore le sujet du concours de 1739 (2).

En quel temps le nom de France fut-il donné à une partie des Gaules et quelle en était alors l'étendue ? Quelle était l'étendue du royaume de Clovis lors de sa mort ? Quel fut le partage des états de Clovis entre ses enfants, et quels furent les motifs de la division telle qu'elle fut faite entre eux ?

Il semble que la mort de l'évêque de Soissons, Mgr Lefebvre de Laubrière, survenue le 20 décembre 1738, ne permit pas d'attribuer de prix en 1739. « La mort, écrivait l'abbé Lebeuf le 30 décembre, vient de nous enlever le bon prélat qui tirait de son fond le prix de

(1) Pécheur *Annales du Diocèse de Soissons* : t. VII, p. 149.

(2) *Journal des Savants* : juillet 1737, p. 446. *Mercure* : janvier 1740, p. 109.

la médaille, chaque année, et qui faisait le reste des dépenses nécessaires pour donner de l'éclat à l'Académie de Soissons. Comme il n'y a point de fondations et que le prélat a laissé des enfants (1), il n'y a point d'apparence que cela continue. Je doute même que le prix de 1739, quoique offert dès l'an passé, soit distribué ; le prélat est mort trois mois trop tôt. » Fort heureusement, le nouvel évêque de Soissons, Mgr de Fitz-James, montra à l'égard de l'Académie, la même générosité que son prédécesseur, et le *Mercure* de janvier 1740 put annoncer que le prix qui devait être décerné en 1739, le serait le 13 juin 1740. Les dissertations envoyées avant le 1er février 1739, devaient concourir avec celles qui parviendraient à Soissons avant le 1er mai 1740. L'abbé Lebeuf fut couronné une quatrième fois et sa dissertation parut chez Delespine. Dans un avis au public, l'abbé prévenait que « les personnes qui seraient curieuses de voir sur la carte de l'ancienne France le partage du royaume tel qu'il fut fait selon le sentiment de l'auteur, trouveraient cette carte nouvellement gravée chez le sieur Robin, géographe du roi à Paris (2).

En 1741, l'abbé Gosset, Directeur de l'Académie, proclame l'abbé Lebeuf, vainqueur pour la cinquième fois, mais il ajouta que c'était la dernière, son association récente à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ne lui permettant plus d'en-

(1) Avant d'entrer dans les ordres, Charles-François Lefebvre de Laubrière avait été conseiller au Parlement de Bretagne, et de son mariage avec Louise Lachat de la Haye étaient nés un fils et une fille.

(2) *Journal des Savants* ; octobre 1740. p. 657.

trer dans la lice (1). Le sujet proposé pour le concours avait été le suivant (2) :

A la mort de Clovis, Clodomir, Childebert et Clotaire gouvernèrent-ils par eux-mêmes leurs états, l'aîné de ces princes ayant au plus dix-sept ans ? Par qui fut gouverné le royaume d'Orléans après la mort de Clodomir jusqu'au temps que ses frères s'en saisirent ? Y avait-il des lois en usage fixe sur la tutelle des princes mineurs, sur le régime de leur royaume, et sur l'âge de leur majorité ?

Les rois, frères de Clodomir, s'emparèrent-ils de ses états avant ou après le meurtre des princes ses fils ? En quelle année fut commise cette détestable action ? Le droit des enfants des rois de succéder à la couronne de leur père était-il alors tellement établi qu'il exclut à leur avantage les frères et les autres parents du roi mort ?

Les vues différentes de la reine Clotilde et des rois ses fils sur les états de Clodomir, les efforts de Childebert et de Clotaire pour se faire reconnaître par les Austrasiens après la mort de Thierry, les prétentions de Munderic et autres traits pareils de notre histoire ne donnent-ils pas lieu d'en douter ?

Childebert et Clotaire ayant proposé de laisser vivre leurs neveux en leur coupant leurs cheveux, à quelle condition était réduit un prince à qui on les avait coupés ? Qu'avait de particulier la chevelure des rois et princes francs ? Y avait-il entre les différents sujets et les différents ordres qui composaient la monarchie une façon différente de porter les cheveux ?

Cette dissertation fut imprimée en 1742 à Paris, puis à Soissons chez la veuve de Charles Courtois, à qui l'Académie avait cédé son privilège. Le *Mercure* de juin 1743 en donne un examen critique.

(1) *Mercure* : avril 1741, p. 771.

(2) *Mercure* : janvier 1740, p. 109.

A peine l'abbé Lebeuf était-il mis hors du concours qu'un de ses amis, l'abbé Fenel (1), s'informait des conditions à remplir pour entrer lui aussi dans l'arène. « Vous me demandez pourquoi je n'écrirai plus pour Soissons, lui répondait l'abbé Lebeuf en mai 1741, j'ai vu que cela ne serait plus du goût du nouveau corps dans lequel je suis et que l'on s'attend que j'emploierai le temps que je mettais à y travailler à des travaux pour notre Académie. Aussi, en ai-je pris congé hautement et le *Mercure* a pu vous l'apprendre. Ces messieurs de Soissons ne m'ont cependant pas donné le titre d'honoraire. Ils ont leurs raisons, cela serait trop long à déduire. »

S'il n'y eut pas de prix décerné en 1742 (2), en revanche, grâce à la libéralité de Mgr de Fitz-James, deux médailles furent attribuées au concours de 1743. L'abbé Fenel s'était mis sur les rangs, et il est curieux de voir les conseils que lui donne son ami Lebeuf. « Si vous avez occasion de glisser quelques petits passages grecs, dans les notes, cela peut faire impression sur quelques académiciens soissonnais ; ils en jugeront qu'ils ont affaire à un homme qui sait plus que deux langues (3). » Quelques jours plus tard, ils se félicitaient ensemble de l'espoir qu'avait fait naître une lettre du secrétaire. « M. de Beyne vous aura sans doute écrit comme il me faisait, et c'est un bon augure ; je ne

(1) Fenel (J.-B. Pascal), chanoine de Sens, né à Paris en 1695, savant d'une érudition par commune, fut reçu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1744. Il mourut le 19 décembre 1753.

(2) *Mercure* : avril 1744, p. 771. *Journal des Savants* : mai 1744, p. 229.

(3) *Lettres* de Lebeuf, 7 janvier 1743.

crois pas qu'il fasse le même compliment à tout le monde. Une Académie française doit avoir de quoi varier dans la plume de son Secrétaire (1) ». Lebeuf indique enfin un correspondant auquel peut être envoyée, le cas échéant, une procuration, puisque Fenel ne peut se trouver à Soissons le lundi de *Quasimodo* et le lendemain à Paris, où il doit recevoir le prix que l'Académie des Inscriptions vient de lui décerner dans son concours annuel. « Au cas, continue l'abbé Lebeuf le 17 mars, où Mgr l'Archevêque qui sera probablement à Sens alors, ne puisse vous indiquer quelqu'un de sa connaissance, pour recevoir la médaille pour vous, je vous conseille d'envoyer votre procuration en bonne et dûe forme et notariée à M. Baudesson de Villesavoye, demeurant audit Soissons, rue de l'Intendance. C'est un très honnête homme et très serviable qui vous gardera fidèlement la médaille jusqu'à ce que vous lui écriviez par quelle voie il vous l'enverra. Il est natif d'Auxerre, et a bien voulu quelquefois me donner l'hospitalité. »

Le 14 avril, l'abbé Fenel apprenait à son correspondant que sa dissertation était couronnée. Elle est relative à la conquête de la Bourgogne et à l'agrandissement du royaume (2).

1) La conquête de la Bourgogne entreprise en 532 par Childebert et Clotaire fut-elle achevée dans la même année et partagée seulement par ces deux rois ? Ou ne le fut-elle qu'en 534 par les mêmes rois aidés des forces de Théodebert leur neveu ? Partagea-t-il avec eux cette dépouille ?

(1) *Lettres* de Lebeuf, 6 mars 1743.

(2) *Journal des Savants* ; mars 1742, p. 189.

2) Si cette guerre ne fut terminée qu'en 534 quelles en furent les actions et les circonstances principales depuis 532.

3) Quels étaient ceux que Grégoire de Tours appelle Leudes et qui défendirent le jeune Théodebert contre les intrigues et les efforts de Childebert et de Clotaire ?

4) Quelles provinces, cités ou places furent ajoutées successivement au royaume de Soissons et en quelles années ? 1° Par la conquête de la Thuringe. 2° Par le partage du royaume d'Orléans. 3° Par la conquête de la Bourgogne. 4° Par la cession des Ostrogots. 5° Par la mort de Théodebald, roi d'Austrasie ? 6° Enfin quelle était l'étendue du royaume de Soissons ou de Clotaire lorsqu'il eut réuni en sa personne tout l'empire Français.

5) La cession faite aux rois français par l'empereur Justinien doit-elle s'entendre de toutes les Gaules ou simplement de la Provence qui leur avait déjà été cédée par les Ostrogots ?

La seconde médaille fut donnée à M. Gouye de Longuemare (1) : son travail était intitulé : *Dissertation pour servir d'éclaircissement à plusieurs points de l'histoire des enfants de Clovis I.* Les deux dissertations ne parurent qu'en 1744 chez Chaubert, à qui l'Académie avait cédé son privilège en juin 1743 (2).

L'abbé Fenel et Gouye de Longuemare concoururent encore en 1744. Il s'agissait cette fois de déterminer les anciennes limites du royaume de Soissons (3).

(1) Gouye de Longuemare, avocat né à Dieppe en 1715, s'occupa de bonne heure d'études historiques. Il avait acquis la charge de Greffier au bailliage de Versailles ; il mourut le 11 août 1763.

(2) *Mercure* : avril 1744, p. 771 ; juin 1745, p 115. *Journal des Savants* ; mai 1743, p. 318 ; janvier 1744, p. 61.

(3) *Journal des Savants* ; mai 1742, p. 317.

1) De quelles provinces ou cités était composé le royaume de Soissons lorsqu'il échut en partage à Chilpéric ? Quelles furent depuis ses augmentations ou ses diminutions, avec leur époque jusqu'au temps où Clotaire second réunit en sa personne toute la monarchie française ? Quel fut en particulier pendant ce temps là le sort de la ville de Soissons ? Quels furent les différents partis qu'elle suivit, les sièges qu'elle soutint et les principaux événements qui peuvent la regarder ?

2) Quelles étaient les limites du territoire de Soissons regardé comme cité et duché particulier ?

3) Quel est le lieu nommé Rossotensis *dans le traité d'Andlau ? Grég. Tur. Lib. IX, cap. 20 : 2° Quel est celui nommé* Truccia *ou* Trucciago *dans le pays Soissonnais où se livra la bataille entre Frédégonde et les généraux de Childebert ?* Gesta Franc. cap. 36 ? *3° Quel est le lieu nommé* Lotofao *où Frédégonde avec son fils Clotaire défit l'armée des enfants de Childebert ?* Fredeg. 17 ? *3° Est-ce le même que celui nommé* Lufao ? Gest. Franc. 46, *où Martin et Pépin furent défaits par Thierry et Ebroïn et qu'un auteur moderne dit être* la Faux *entre Laon et Soissons ?*

Gouye de Longuemare l'emporta sur l'abbé Fenel (1). L'abbé Lebeuf, le 3 avril 1744 l'apprenait à son ami. « Hier matin, écrit-il, je trouvai par les rues, Monsieur de Longuemare, en bel habit de velours rouge ciselé, lequel m'apprit qu'il avait reçu la veille la nouvelle qu'il avait remporté le prix de Soissons. Il m'offrit de me montrer la lettre d'avis. Elle porte qu'il a un concurrent formidable et que c'est ce qui doit augmenter sa gloire. Il se dispose donc d'aller à Soissons après les fêtes, pour montrer son jeune minois. Je vois bien que les voix auront été parta-

(1) *Journal des Savants* : juillet 1745, p. 422.

gées et qu'il a peut-être eu neuf voix contre huit, car je ne puis imaginer que M. de Beyne vous eût écrit si favorablement, s'il n'avait eu dessein, lui et son frère et plusieurs autres de vous donner sa voix. Je me souviens qu'il avait écrit à ma personne tierce une lettre aussi pleine d'applaudissements l'année que je ratai et qu'il en survint un autre du pays qui me supplanta. Au reste, le sieur de Longuemare m'a avoué bonnement qu'il ne s'y attendait guère et qu'il avait compté davantage sur la dissertation de l'Académie des Belles-Lettres... M. de Longuemare se doute que le concurrent qu'il a eu n'est autre que vous. »

Fenel se demande de son côté quelles sont les raisons qui ont pu le faire évincer. « Je soupçonne que ce sont trois choses, écrit-il le 19 avril : *1*) un trait très vif contre l'abbé Dubos, que j'avais glissé en marge ; or, à cause que cet homme était Secrétaire à l'Académie Française, ils le ménagent beaucoup, et on m'avait fait ôter, l'an passé, un autre trait qui n'était pas à beaucoup près si vif. *2*) Parce que à la question que l'on avait formée sur la duché ancienne de Soissons, j'en avais ajouté une autre : pourquoi ce duché n'a duré qu'environ cinq ans, et qu'il a toujours été depuis comté, c'est-à-dire d'un rang inférieur. *3*) Enfin parce que j'ai montré que le comté de Soissons a changé trois fois d'étendue... S'ils ne font pas imprimer ma pièce avec celle de Longuemare, comme on ne pourra pas dire que c'est à cause de sa faiblesse, il faudra bien dire que c'est quelqu'une de ces raisons secrètes ou une autre que je ne puis deviner. Mais comme je ne dois pas avoir

pour ces Messieurs-là, la même déférence que pour MM. des Belles-Lettres, je suis résolu à faire imprimer ma pièce, ou du moins à en faire insérer un extrait dans quelque ouvrage périodique (1), avec une très forte critique de Longuemare. »

La dissertation de Longuemare fut imprimée à Paris en 1745 chez Chaubert. L'abbé Lebeuf en prit occasion pour critiquer quelques assertions de l'auteur, dans le *Mercure* de décembre 1745 : « M. de Longuemare saura, s'il lui plaît, écrivait le savant historien, que selon ma coutume, je n'ai jamais entrepris de rien écrire sur le Soissonnais, que je n'eusse vu auparavant les lieux, et que je ne me suis jamais contenté de regarder simplement sur les cartes de ce pays-là, quels pouvaient être les noms approchant de ce qu'on souhaitait savoir et fixer, mais qu'avant de rien assurer positivement, je me suis transporté dans les villages ou bourgs sur lesquels j'avais quelques vues. Aussi, prenant les devants, en l'an 1740, au mois de juin, pendant le séjour que je fis à Soissons, à la Fête-Dieu, et à la fête patronale de Saint-Gervais à laquelle Messieurs les vénérables du Chapitre me firent l'honneur de m'associer amicalement parmi eux, j'allai à Droizy et à Muret pour voir si j'y trouverais de quoi confirmer ou fortifier le pressentiment que j'avais que c'était à ce lieu que les Austrasiens avaient été surpris et battus par les troupes de Frédégonde. » Cette méthode de travail n'est-elle pas toute à la louange de l'abbé Lebeuf ? Elle prouve avec quelle

(1) Cet extrait parut dans le *Mercure* de juin 1745.

conscience et quels soins il poursuivait ses recherches.

Sur ces entrefaites, l'Académie décida de varier le sujet de ses prix, et de donner alternativement un sujet d'éloquence et un sujet tiré de l'histoire. Dès avril 1744, on savait que le prix de 1745 seraitdonné à un sujet d'éloquence (1), « afin que ceux de Soissons puissent y participer », écrivait malicieusement l'abbé Lebeuf. Cela ne faisait pas l'affaire du libraire Chaubert qui prenant l'abbé pour confident, lui disait : « Si les discours de l'Académie Française ne se vendent pas, comment veut-on que ceux d'une Académie inférieure se débitent ? » (2)

Pour 1745, le sujet suivant fut proposé : *L'Inutilité de la dispute, pour ramener les hommes à l'unité d'opinion.* M. Gautier, chanoine régulier de la congrégation de Notre-Sauveur, professeur de mathématiques à Metz, remporta le prix (3). En 1744, également, fut donné le sujet de la dissertation historique qui devait être couronnée en 1746.

Epoque du commencement et de la fin du règne de chacun des derniers rois de la première race, tant sur le royaume de Bourgogne et de Neustrie ou sur celui d'Austrasie que sur toute la monarchie à commencer après la mort du roi Dagobert Ier que l'on suppose être arrivée l'an 638, jusqu'à l'élection et couronnement de Pépin le Bref, chef de la seconde race (4).

Gouye de Longuemare reçut encore la médaille

(1) *Journal des Savants* : mai 1744, p. 317.

(2) *Lettres* de Lebeuf, 29 avril 1744.

(3) *Mercure* : juin 1746, p. 122. *Journal des Savants* ; juillet 1746, p. 448.

(4) *Journal des Savants ;* mai 1744, p. 317.

en 1746 (1), mais sa dissertation fut sévèrement appréciée dans le *Mercure* de décembre 1748, dans une *Lettre* d'un bénédictin de province à un autre bénédictin : « Il a semblé à l'un de nos Pères, écrit le correspondant du journal, que l'auteur s'était érigé en espèce de petit tribunal en forme d'assises pour y faire paraître tous ceux de nos savants modernes qui se sont mêlés de parler de la chronologie des rois de France, distribuant les louanges et le blâme, comme bon lui semble. Là, paraissent les Longerue, les Mabillon, les Heuschenius, les Chifflet, les le Cointe, les Bouquet, et tous sont jugés selon qu'il plaît à M. Gouye ». Après avoir relevé plusieurs erreurs commises par l'auteur, le correspondant continue : « Dans le fond, si j'avais été à portée de donner quelques conseils à MM. de l'Académie de Soissons, je les aurais avertis que la matière chronologique qu'ils ont proposée pour 1746 était toute digérée dans le troisième Tome de dom Bouquet et qu'il ne convenait pas de proposer un sujet devenu si facile à traiter. Il y avait déjà environ deux ans que ce volume était publié, mais peut-être n'était-il pas encore connu dans Soissons (2). »

M. l'abbé Bellet, prêtre prébendier de l'église

(1) Le *Journal des Savants* (novembre 1748, p. 665) annonce l'apparition en librairie de cette Dissertation : *Dissertation sur la chronologie des rois Mérovingiens depuis la mort de Dagobert Ier jusqu'au sacre de Pépin*, qui a remporté le prix de l'Académie de Soissons en 1746, avec la *Réponse aux critiques de quelques articles de deux autres dissertations de l'auteur*, couronnée par la même Académie en 1743 et 1744, et des *Eclaircissements sur le Roi des Ribauds*, par M. Gouye de Longuemarc, avocat au Parlement et greffier au bailliage royal de Versailles. Paris, Chaubert 1748, 1 vol. in-12.

(2) *Mercure* : décembre 1748 p. 28.

cathédrale de Montauban (1), membre de l'Académie des Belles-Lettres de cette ville, remporta le prix de 1747 ; il avait traité un sujet littéraire :

Un auteur doit-il toujours se conformer au goût du siècle dans lequel il vit ? (2).

La médaille lui fut remise le 10 avril.

La dissertation historique qui devait être couronnée en 1748, concernait les évêques de Soissons (3) :

Quelle a été la suite des évêques de Soissons depuis le commencement du V^e^ siècle jusqu'à l'an 754 ?

Depuis l'établissement de la religion dans le Soissonnais jusqu'à la fin de la première race des rois : 1° Quels conciles ou assemblées notables d'ecclésiastiques ont été tenus dans le Soissonnais ? 2° Quelles ont été les églises, cathédrales, collégiales, paroissiales et autres de la ville de Soissons ? Quelles ont été les collégiales et les maisons de séminaire du diocèse ? 3° Quels monastères y ont été fondés ? Les noms de leur fondateurs, l'époque, le lieu de leur fondation et de leur translation s'ils en ont eu, la règle qu'ils ont suivie dans leur origine ? Quelles reliques considérables ont été honorées dans le diocèse, et leurs différentes translations ? 5° Quels hommes célèbres dans l'église (et même dans les Lettres) sont nés dans le Soissonnais, ou y ont vécu, ou y sont morts ? Enfin tout ce qu'on pourra découvrir de nouveau dans l'histoire ecclésiastique qui ait rapport au Soissonnais jusqu'à l'an 754.

L'Académie n'ayant rien trouvé qui répondit à ses

(1) Bellet (Charles), né en 1702, mort à Paris le 20 novembre 1771, se livra avec succès au ministère de la prédication ; obligé d'y renoncer, il publia de 1746 à 1750 diverses pièces d'éloquence qui furent couronnées tant à Bordeaux qu'à Pau, Rouen et Marseille. Il composa en outre divers ouvrages d'apologétique.

(2) *Journal des Savants* : septembre 1748, p. 575.

(3) *Mercure* : juin 1746, p. 120.

vues parmi les dissertations envoyées (1), reporta l'attribution du prix à l'année suivante et fixa le sujet littéraire qui devait être normalement donné cette année-là, c'était le suivant : *Quelles peuvent-être dans tous les temps, les causes de la décadence du goût dans les arts et les sciences ?* L'abbé Carlier (2) remporta le prix d'histoire en 1749 (3). Il lui fut remis le 10 avril ; je n'ai pu trouver le nom du lauréat du prix d'éloquence.

Du prix de 1750, les journaux n'ont gardé trace, mais le 19 avril 1751, la médaille fut encore attribuée à Carlier. Il avait eu à traiter la dissertation suivante (4) :

1) Comment et par qui a été gouverné le Soissonnais sous la seconde race ? Avait-il un comte particulier, quel était le district de son gouvernement ? Et quel était le Pagus suessionensis *ou le* Suessionicum, *qui n'était qu'une partie du Soissonnais ou évêché de Soissons, dont il est parlé dans quelques auteurs ou Capitulaires ?* Flod. lib. 2 cap. 18 cap. ad. annum 835 apud Baluz ? *Y a-t-il eu quelque raison pour laquelle on ait fait cette division ? Et pourquoi les mêmes* Missi dominici *n'avaient pas toujours à visiter tous les cantons (*Pagi*), qui formaient la totalité du Soissonnais ? 2) En quel temps l'érection des grands fiefs a-t-elle eu lieu dans le Soissonnais ? N'y eut-il d'abord qu'un seul grand fief ? Y en eut-il plusieurs ? Quels étaient-ils ? Quels en furent*

(1) *Journal des Savants* : septembre 1748, p. 573.

(2) Carlier (Claude), né à Verberie en 1725, mort prieur d'Andrésy le 23 avril 1787, s'occupa d'économie rurale et de travaux historiques. Couronné quatre fois par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et deux fois à Amiens, il est surtout célèbre par son *Histoire du Duché de Valois*.

(3) *Journal des Savants* : août 1750, p. 570.

(4) *Journal des Savants* : août 1750, p. 568.

les premiers possesseurs ? De qui relevaient-ils ? etc. 3) Quel a été en particulier, lors de cette érection le sort de l'Evêché et du Comté de Soissons ? L'un relevait-il ou a-t-il relevé depuis de l'autre en tout ou en partie ? Quelles divisions ou quels démembrements l'un et l'autre a-t-il souffert jusqu'au temps qu'ils ont pris la forme qu'ils ont à présent ? Pourquoi l'évêque de Soissons qui est le premier suffragant de Reims n'est-il pas décoré du titre et de la dignité de Pair comme les autres évêques ses voisins ? En un mot tout ce qui peut avoir égard à l'Evêché, au comté de Soissons et à tout le Soissonnais considéré comme fiefs.

Les auteurs se dispenseront de donner la liste et l'histoire des Comtes de Soissons à moins qu'ils n'aient découvert quelque chose de différent de ce que plusieurs auteurs ont écrit.

Cette dissertation est la dernière que nous ayons retrouvée. D'autres furent-elles couronnées après 1751 ? C'est probable. La *France Littéraire* de 1758 et l'*Almanach de Picardie* de 1760 rappellent que l'Académie décerne tous les ans pour le prix de prose ou de vers une médaille d'or de trois cent livres dont elle est redevable à la libéralité de l'Evêque de Soissons. Lemoine dans son *Histoire des Antiquités de la ville de Soissons*, nous parle lui aussi de plusieurs *Mémoires*, composées par l'abbé de Reuve, qui ont concouru pour les prix de l'Académie de Soissons, et dont il s'est servi pour écrire son livre. Les ouvrages du temps ne nous en ont pas laissé d'autre souvenir.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que regretter la disparition de ces concours où s'étaient rencontrés de grands savants, tels que Lebeuf, Fenel et Carlier : leur travaux forment un recueil historique des plus

intéressants pour le pays (1), et il n'est pas douteux qu'ils aient contribué pour une large part, à répandre dans toute la France la renommée de l'Académie de Soissons.

CHAPITRE IX

Disparition de l'Académie de Soissons à la fin du XVIII[e] siècle. Sa renaissance au XIX[e]. — Conclusion (2).

L'Académie disparut au moment de la Révolution ; ses membres se dispersèrent : d'aucuns moururent, d'autres ne revinrent plus à Soissons. Lorsque la tourmente fut passée, et que le calme sembla renaître, le 18 juillet 1806, quelques habitants de la ville se réunirent dans le but de former une nouvelle société littéraire. Un bureau provisoire fut constitué, et par un louable sentiment de déférence pour l'ancienne Académie, les deux membres qui en avaient fait partie furent nommés, l'un Directeur, l'autre Secrétaire provisoire : c'étaient, M. Brayer, président du Tribunal civil, et M. Dieu, docteur en médecine. Dans les séances suivantes, on chercha à donner à la Société naissante une organisation rappelant celle de l'Académie. Il fut résolu

(1) Presque toutes ces Dissertations Historiques se trouvent à la bibliothèque de Soissons : voir *Recueil de Dissertations* par l'abbé Lebeuf, 4 vol. in-12

(2) Les renseignements relatifs à la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, sont empruntés aux communications faites à la *Société Archéologique* par MM. de la Prairie et Piette. Voir *Bulletin* 1[re] Série t. XIII, p. 122 et 2[e] Série t. VI, p. 73.

que l'on se réunirait le mercredi et que l'on chercherait un Protecteur pour la Société. Cambacérès, Archichancelier d'Empire, accepta ce dernier titre. Une lettre fut écrite au Ministre de l'Intérieur, lui demandant de faire revivre en faveur de la *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, les privilèges de l'ancienne Académie, vis-à-vis de l'Académie Française. Le 25 décembre 1806, M. Méchin, préfet de l'Aisne, apprenait à la Société que ses statuts étaient approuvés « en tout ce qui n'est pas relatif au renouvellement des rapports établis avec l'ancienne Académie Française, et qui sont devenus incompatibles avec les statuts et réglements actuels de l'Institut. »

La Société légalement constituée nomma des membres titulaires et des membres associés. Elle institua des prix et organisa des concours sur des sujets littéraires et scientifiques. Elle se réunit régulièrement en 1807, plus rarement en 1808, six fois en 1809, deux fois en 1810, une fois en 1811. L'*Annuaire du Département de l'Aisne*, pour 1812, donne le nom de tous les membres qui la composent ; celui de 1813 les reproduit encore ; en 1816, une note nous apprend qu'elle n'a pas eu de séance publique depuis plusieurs années. En 1817, reparaît la liste des membres, et l'*Annuaire* de 1822 regrette à propos de la Société d'Horticulture « le long sommeil que garde l'Académie de Soissons depuis quelques années. » Si en 1827, ce silence est attribué à l'éloignement et à la mort d'un grand nombre de ses membres, on voit encore le nom des survivants figurer sur la plupart des annuaires jusqu'en 1842. Ensuite il n'en n'est plus question ; c'est le silence, presque l'oubli.

Mais en 1845, se fonde *le Comité Archéologique de Soissons*, en 1847, la *Société Historique et Archéologique* apparaît à son tour. Le 8 janvier 1850, les deux sociétés se réunissent et la *Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons* était fondée.

S'il faut tirer une conclusion de cette étude sur l'Académie de Soissons, et sur les membres qui la composèrent, et dont l'énumération va suivre, il n'est certainement pas téméraire de dire que cette Compagnie tint une place fort honorable parmi les Sociétés littéraires du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Si elle brilla d'un vif éclat au moment où des Lettres Patentes lui furent accordées, si elle jouit pendant longtemps d'un traitement de faveur dans l'Académie Française, si enfin elle eut un grand renom à l'époque où les Evêques de Soissons instituèrent des prix qui lui permirent de couronner les savants auteurs qui lui soumirent leurs travaux, il n'en n'est pas moins vrai que ses occupations habituelles ne semblent pas avoir dépassé les limites que lui avaient fixées ses fondateurs. Créée par des gens de goût qui cherchaient avant tout à perfectionner leur style, et à parler correctement leur langue maternelle, comme l'Académie Française d'ailleurs, elle resta une société de beaux esprits qui aimaient les Lettres et qui y consacraient tout le temps qui n'était pas employé à des devoirs professionnels. Aucun d'eux, d'ailleurs, ne semble avoir produit quelqu'un de ces ouvrages qui passent à la postérité avec l'empreinte indiscutée du génie. Plus modestement, ils ne nous ont laissé que des morceaux littéraires très

soignés, mais qui peut-être sentent trop l'apprêt et la rhétorique ; ils sacrifièrent au goût du temps sans aucun doute, et ils en sont fort excusables,

S'ils ne montèrent pas sur l'horizon aussi haut que pouvait le faire espérer l'emblème qu'ils avaient choisi, si leurs études et leurs travaux n'eurent pas sur la langue française une bien grande influence, il est certain cependant qu'ils contribuèrent à répandre autour d'eux le goût des Lettres et à les faire apprécier de leurs compatriotes. Ce fut sans doute le rôle et la raison d'être de toutes les Académies de province; mais il n'en est pas moins vrai qu'à l'Académie de Soissons revient l'honneur d'être entrée une des premières dans cette voie.

Les Membres de l'Académie de Soissons

Le *Dictionnaire* de Moreri (édition de 1712), nous donne le nom des membres de l'Académie de Soissons jusqu'en 1709. Les *Almanachs de Picardie*, dont la bibliothèque d'Amiens possède une collection presque complète, nous fait connaître ceux de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle (1756-1787). Entre 1709 et 1756, il existe donc une grosse lacune, plus apparente que réelle, il faut le reconnaître. Faire mourir en 1710 tous les Académiciens vivant en 1709, n'est pas plus vraisemblable que de faire arriver à l'Académie en 1755, tous les membres de l'Académie que nous donne l'Almanach de 1756.

Entre ces deux jalons, nous trouvons la date du décès de quelques-uns, l'envoi à l'Académie Française du *Tribut* composé par d'autres, et le récit d'une séance publique dans laquelle sont cités quelques noms. Enfin, l'ordre presque invariable dans lequel figurent les Académiciens sur l'*Almanach de Picardie*, semble indiquer l'intention pleinement arrêtée de les y placer d'après leur rang d'ancienneté (s'il est permis d'employer une expression toute militaire). Il serait néanmoins téméraire de penser que l'énumération que nous donnons est absolument complète.

Quelques renseignements bibliographiques et littéraires accompagneront les noms de ces Académiciens ; ils les feront mieux connaître.

ARNAUD de POMPONNE (Henri-Charles)

Dit l'*Abbé de Pomponne* (1), fils de Simon Arnault, marquis de Pomponne, Ministre d'Etat du roi Louis XIV, et de Catherine Ladvocat, naquit à la Haye en 1669. Nommé en 1684 à l'abbaye de Saint-Maixent, il la cédait en 1693 lorsque le roi lui donna celle de Saint-Médard. Conseiller d'Etat ordinaire, il fut ambassadeur à Venise et auprès des autres puissances de l'Italie.

Entré dans le Conseil de conscience du roi en 1701 il fut décoré de l'Ordre du Saint-Esprit en 1716, et successivement Commandeur, Garde des Sceaux et Surintendant des Finances et des Ordres du Roi.

(1) Michaud : *Biographie Universelle*, t. XXXV, p. 329 ; Pécheur : *Annales*, t. VII.

Nous trouvons son portrait dans l'*Eloge en vers ae la ville de Soissons*, sous la plume d'Hélène de Bazin.

L'abbé de Saint-Médard fit de grandes dépenses pour l'ornementation de l'église et des bâtiments de son abbaye. Grand-Maître et Juge Souverain du noble jeu de l'arc et de la Confrérie de Saint-Sébastien, il approuvait le 29 novembre 1733 des statuts et réglements généraux pour toutes les Compagnies du royaume.

Il affectionnait tout spécialement sa résidence de Vic-sur-Aisne ; il établit dans cette ville un bureau de charité, une école gratuite pour les jeunes filles, et enfin une apothicairerie destinée aux besoin des pauvres.

L'abbé de Pomponne avait été nommé membre de l'Académie des Belles-Lettres en 1743. Il faisait déjà partie de notre Académie à cette date. Le 16 mai de cette année, l'Académie Française recevait l'Evêque de Bayeux, et le duc de Luynes rapporte dans ses *Mémoires* que M. l'abbé de Pomponne était au nombre des auditeurs. « A la prière de quelques-uns des Académiciens, il prit place avec eux, dans un fauteuil, autour de la table, prérogative qu'il a comme membre de l'Académie de Soissons. » M. de Luynes ajoute dans une note : « M. de Moncrif prétend qu'il doit y avoir un fauteuil vide entre l'Académicien qui est reçu et l'Académicien de Soissons, ce qui n'aurait pu se faire le jour de la réception de M. de Bayeux, parce qu'il y avait plus d'Académiciens que de fauteuils et qu'un ou deux furent obligés de se tenir debout. »

Il mourut en 1756, laissant au chapitre de la cathé-

drale de Soissons, une partie de sa bibliothèque, et à l'Académie tous ses livres concernant l'Histoire, les Sciences, les Arts et les Belles-Lettres (1). On rencontre fréquemment son *ex-libris* à la bibliothèque de Soissons.

Du Buisson décrit les armes de sa famille ainsi qu'il suit : *D'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux palmes adossées et en pointe d'une montagne, le tout d'or.*

ARNOULT (Jean)

Reçu à l'Académie en 1651, mourut le 18 août 1709 ; il fut curé de Juvigny.

AUBERT (Paul)

Originaire du diocèse de Digne, nommé chanoine de Soissons, le 26 octobre 1754 (2), était en 1758 professeur de théologie au grand séminaire. Il fut Directeur de l'Académie en 1757 (3).

BERTHEMET (Antoine)

Avocat au Bailliage et Siège Présidial de Soissons, fut un des fondateurs de l'Académie. Il fut élu Chancelier lors de la formation du premier bureau ; il est l'auteur du *Tribut* de 1677. D'après

(1) *Almanach de Picardie* pour l'année 1757.

(2) Renseignements dûs à M. l'abbé Lejeune, curé de Pommiers, qui a bien voulu me faire profiter des recherches qu'il a faites sur le Clergé Soissonnais vivant avant la Révolution, et dont je ne saurais trop le remercier.

(3) *France Littéraire* de 1758.

Cabaret, il eut deux fois l'honneur de haranguer Louis XIV, passant par Soissons au retour de ses campagnes dans les Flandres.

BERTHERAND (Charles)

Né en 1631, mourut le 30 juillet 1700 ; il fut Receveur Général des Gabelles, Président et Bailli du Comté de Soissons. Sa famille est originaire de la Ferté-Milon. Son grand-père, Claude Bertherand, Lieutenant Particulier en l'Election de Soissons était mort en 1641. Il était lui-même fils de Charles Bertherand mort en 1653 et de Florimonde Charmolue. Il eut un fils, Charles-Frédéric, qui épousa Florimonde Bonnet, et qui fut le père de Antoine-Charles Bertherand qui va suivre.

C'est un des fondateurs de l'Académie de Soissons ; il attira sur cette Compagnie la bienvellance de Patru par son mariage avec Madeleine Joisel, qui était de la parenté du célèbre orateur.

Le *Mercure Galant* de juillet 1700 nous apprend qu'il avait un talent fort heureux pour la poésie, mais que l'on n'a imprimé que deux pièces de sa composition : le *Ballet de la Comète,* et le *Portrait d'Armande de Lorraine d'Harcourt*, abbesse de Notre-Dame (1).

(1) Les notes généologiques concernant la famille Bertherand m'ont été communiquées, ainsi que *beaucoup* d'autres d'ailleurs, par M. Firino, l'un des vice-présidents de la *Société Archéologique*, dont les recherches ont beaucoup facilité mon travail ; je lui en exprime ma plus vive reconnaissance. — M. de Laurière a bien voulu me fournir aussi sur la famille Bertherand dont il descend, quelques renseignements, tirés des archives que possède sa famille.

BERTHERAND (Antoine-Charles)

Petit-fils du précédent, seigneur de Saint-Pierre-Aigle, du chef de sa femme Elisabeth-Françoise Coudray, qu'il avait épousée le 10 juin 1716, naquit en 1687 et mourut en 1763. Il fut Trésorier de France en la Généralité de Soissons. (Lettres de provisions du 8 octobre 1716).

Nous trouvons ses armes dans du Buisson et dans l'*Armorial* de Picardie ; *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or*.

De sa descendance, je n'ai trouvé qu'un fils : Charles-François, seigneur de Saint-Pierre-Aigle, Trésorier Provincial de l'Extraordinaire des guerres, Receveur Général des Fermes à Soissons, qui épousa en 1750 Françoise Sutaine, fille de Jean-Baptiste Sutaine, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, Lieutenant des habitants de Reims en 1763, anobli par lettres patentes du roi en juin 1765, décédé à Soissons et inhumé en l'église Notre-Dame des Vignes le 5 août de cette même année (1).

BERTHERAND de LONGPREZ (François)

Trésorier de France et Grand-Voyer de la Généralité de Paris, était devenu seigneur de Mainville (2) par l'acquisition qu'il en avait faite le 26 septembre

(1) Givelet : *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims.*

(2) M. Bouchel, l'un des vice-présidents de la *Société Archéologique*, m'a signalé divers actes des registres paroissiaux de Courcelles, dans lesquels se trouvent mentionnés des Bertherand de Longprez, notamment en 1732 et 1768.

1718. Il mourut en 1767, laissant de Angélique Bouron, son épouse, plusieurs enfants (1).

De BEYNE (Henri-Chrestien)

Président au Présidial de Soissons en 1758, Secrétaire de l'Académie, charge qu'il occupait en juin 1734, ne nous est guère connu que par les prospectus annonçant les prix décernés par l'Académie. Il nous reste de lui une lettre de remerciements du 12 septembre 1744, adressée à M. Titon du Tillet, qui venait sans doute de lui faire parvenir quelqu'un de ses ouvrages (2).

L'*Armorial de Picardie* mentionne un Chrestien de Beyne, ancien Conseiller et Procureur au Bailliage de Soissons, dont les armes étaient ; *d'or à un massacre de cerf de gueules et un chef de même chargé de deux roses d'argent*..

De BEYNE (François-Chrestien)

Qualifié d'ancien Gentilhomme de la Grande Fauconnerie, par la *France Littéraire* de 1785. D'après la correspondance de l'abbé Lebeuf, il serait le frère du précédent.

BIET (René)

Chanoine régulier de la Congrégation de France, fut le trente-et-unième Abbé de Saint-Léger (3). Il

(1) E. Gailliard : *Monographie de la commune de Ressons-le-Long*, Soissons 1905, pp. 101 et suivantes. D'après M. Gailliard, François Bertherand de Longprez serait le père de Charles-François Bertherand, Receveur Général des Fermes du roi à Soissons, époux de Françoise Sutaine.

(2) Collection *Périn*, n° 4578.

(3) *Bulletin* 2e Série t. II. p. 189.

s'occupa de travaux historiques et remporta en 1736 le prix de l'Académie de Soissons. De cette même année ou de l'année suivante daterait son entrée à l'Académie. Il en était Directeur lors de la séance publique du 14 avril 1738. Il est l'auteur d'un *Eloge du Maréchal d'Estrées.*

René Biet mourut le 29 octobre 1767 (1). Barthélemy Mercier, l'un des plus célèbres bibliographes de son temps, lui succéda comme Abbé de Saint-Léger.

BOCQUET de LIANCOURT (Blaise-Louis)

Succéda à Martinet comme Avocat du roi au Bailliage de Soissons et fut installé en cette charge le 22 août 1780. (Lettres de provisions du 2 août) (2). Commissaire Administrateur de la commune de Soissons en 1789 (3), il était envoyé à Paris en même temps que Brayer, en qualité de député extraordinaire pour soutenir les intérêts de la ville, lors de la création des départements ordonnée par l'Assemblée Nationale. Elu quelques mois plus tard membre du Tribunal du district de Soissons, il semble être mort dans l'exercice de ses fonctions. Membre de la Société Patriotique de Soissons, Bocquet de Liancourt nous a laissé quelques pièces de vers inspirés par les évènements du jour : *Stances sur la Convocation des Etats Généraux* adressées à M. Necker (4); *Ode au*

(1) Michaud : *Biographie Universelle*, t. IV, p. 477.

(2) Collection *Périn*, n° 4776.

(3) Hennequin : *La Formation du Département de l'Aisne*, pp. 131 139 et 169.

(4) Collection *Périn*, n° 4794.

Roi, aux Etats Généraux lors de leur ouverture à Versailles; *Les Eléments*, fable allégorique pour la réunion des trois ordres ; *Le Grain de Semence*, conte allégorique pour le don patriotique ; *Ode à la nation* sur l'entrée du roi à Paris (1).

De son mariage avec Antoinette-Pauline-Adélaide-Aubretique naquit une fille, Caroline-Angélique, qui épouse à la cathédrale de Soissons le 23 octobre 1806, Alexandre-Joseph de Gonsse de Rougeville, ancien lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Cincinnatus. C'est le héros du roman d'Alexandre Dumas, *Le Chevalier de Maison-Rouge* (2).

BONNET (Jean-Baptiste) (3)

Fils de Jean Bonnet, Conseiller du roi, seigneur d'Epagny et de Ressons en partie, Contrôleur de l'Ordinaire des Guerres en la Généralité de Soissons, Echevin de ladite ville en 1668, et de Marie Hébert, entra dans les Ordres. Licencié en théologie de la Faculté de Paris, Chanoine de Soissons, Prévôt du Chapitre le 30 juillet 1721, il décéda le 10 août 1726. Il était entré à l'Académie le 24 novembre 1709. Est-ce lui qui légua sa bibliothèque à l'Hôtel-Dieu de Soissons, qui chargea Vuaroquier d'en dresser catalogue (4) ? C'est fort vraisemblable.

(1) Collection *Périn*, n° 4793.

(2) *Bulletin*, 3e Série t. XIV, p. 213. M. Plateau : *Le Chevalier de Maison-Rouge à Soissons.*

(3) Gailliard : *Monographie de la commune de Ressons-le-Long*, pp. 100 et 101.

(4) *Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons*, n° 1175.

Il est l'auteur d'un sonnet : *Sur la mort du Cardinal d'Estrées* (1).

BOSQUILLON (Noël)

Ecclésiastique, entra à l'Académie le 12 décembre 1688 et fut reçu par Louis de Héricourt, alors Directeur. Souvent député à Paris à l'occasion de la Saint-Louis, il est lui-même l'auteur de divers *Tributs*, ainsi que nous l'avons vu. Nous connaissons entre autres productions de cet auteur (2) : un *Madrigal adressé au Dauphin*, à l'occasion de ses premières conquêtes, une *Traduction de l'Oraison funèbre du Chancelier Le Tellier*, prononcée en latin par M. Hersent ; une *Traduction d'un Discours de Saint-Ephrem sur la Componction* ; la traduction en vers français de plusieurs poésies de M. de Santeuil ; une pièce en vers sur *Un chef-d'œuvre en Pharmacie*. Il est enfin l'auteur d'un *Eloge de Mademoiselle de Scudéry*, analysé par le *Journal des Savants* du 11 juillet 1702 (3).

Bosquillon mourut à Paris le 25 août 1734, âgé de soixante-neuf ans.

De BOURDEILLES (Henri-Joseph-Cl.) (4).

Deuxième fils de Henri de Bourdeilles, Chevalier, comte de Mastas et de Marie-Suzanne Prévost

(1) Gaichiès : *Maximes*. Séance publique de janvier 1716.

(2) Indiquées dans les *Mercure* de février 1689, octobre 1694, septembre 1697 et dans le *Dictionnaire* de Moreri.

(3) Il est encore l'auteur d'une *Pièce en vers adressée au Marquis de Louvois*, à l'occasion d'un exercice public fait sur les Idylles de Théocrite par l'abbé de Louvois en 1709. (Bibliothèque de M. Firino).

(4) Pécheur : *Annales* : t. VII, p. 334. Abbé Ledouble, *Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le Diocèse de Soissons*, p. 114.

de Sausac de Touchimbert, naquit le 7 décembre 1720 au château de Saveille, diocèse de Saintes. Il reçut la tonsure le 26 juin 1750. Il entra à Saint-Sulpice, et reçut la prêtrise en Avril 1755. Il était doté de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme quand l'évêque de Périgueux se l'attacha comme Grand-Vicaire. Nommé au siège de Tulle en 1762 et sacré le 12 décembre, il était proposé dans le Consistoire du 26 novembre 1764 pour l'évêché de Soissons ; il obtenait ses bulles le 27 décembre et faisait son entrée solennelle à Soissons le 17 février 1765 ; il y succédait à Mgnr de Fitz-James. Il possédait en commande l'abbaye de Ribemont qu'il échangeait en 1778, contre celle de Saint-Jean des Vignes. « Il employa, dit le chanoine Ledouble, une grande partie de sa fortune à l'embellissement de sa cathédrale et fit continuer les travaux de restauration du chœur entrepris par le Chapitre. »

« Au moment où fut votée la loi relative à la Constitution civile du Clergé, continue le même auteur, il adressa aux prêtres de son diocèse une protestation énergique et refusa de prêter le serment prévu par la loi. Déclaré déchu de son siège par une délibération du Directoire du Département, il adressa le 20 novembre à ses diocésains une instruction remarquable, et quand les électeurs se réunirent à Laon, il les exhorta fortement à ne point procéder à une élection schismatique. Forcé par la violence de quitter sa ville épiscopale, il y rentra bientôt et se retira dans un appartement du grand-séminaire. Le 25 février, il lançait un nouveau mandement, pour prévenir encore le schisme que l'élection de l'évêque

intrus allait produire, et le 28, il s'éloignait de Soissons pour n'y point rentrer.

« Il se retira à Bruxelles, puis en Hollande, et enfin à Munster, où il passa dans l'abbaye de Granoff les mauvais jours de la Révolution. En 1801, lors du Concordat, il remit sa démission d'Evêque de Soissons entre les mains du Souverain-Pontife. Il rentra peu après en France et se fixa à Paris où il mourut le 12 décembre 1802. »

Il portait pour armes : *d'or à deux pattes de griffon de gueules, onglées d'azur, et posées en contre-bande.*

BRAYER (Jean-Joseph)

Né à Soissons le 14 avril 1741, était fils de Jean Brayer, négociant, Gouverneur et Echevin de la ville. Il était Procureur du roi au Bailliage de Soissons, lorsqu'en 1771, lors des réformes opérées dans le Parlement par le Chancelier Maupeou, il fut envoyé au Conseil Souverain de Châlons en qualité de Procureur Général (1). Nous le retrouvons lieutenant-Général de police à Soissons (Lettres de provisions du 12 mars 1783, installation du 1er avril) (2) et au moment de la Révolution, Subdélégué général de l'Intendance (3), en remplacement de M. de Blossac, démissionnaire. A la fin de 1789 (4), il

(1) *Journal historique de la Révolution opérée dans la Monarchie Française par M. de Maupeou*, Londres 1775, dont l'auteur serait (d'après Barbier), P.-M. Pidansart de Mairobert et Moufle d'Augerville, t. I, pp. 145 et 217.

(2) Collection *Périn*, n° 4776.

(3) *Annuaire du Département de l'Aisne* 1819. Notice sur J. J. Brayer.

(4) Hennequin : *La Formation du Département de l'Aisne*, note de la page 199.

donna sa démission de Lieutenant de Police pour ne pas subir le sort des maires de Saint-Denis, Etampes et Troyes. Nommé Commissaire du roi près le tribunal du district de Soissons en 1790 (1), il abandonna cette charge en Août 1792, et se retira à sa campagne de Crouy. Arrêté dans la nuit du 7 juin 1793 comme suspect « de n'être pas partisan de la Révolution, ayant été Subdélégué Général de l'Intendance et ensuite Commissaire du tyran auprès du tribunal du district de Soissons », il est incarcéré à la maison d'arrêt de la ville et peu après autorisé pour cause de maladie à résider chez son frère.

Juge de paix du canton rural de Soissons, lors de l'organisation de la Cour d'Appel d'Amiens il y fut appelé en qualité de Conseiller. En 1802, il devint Président du tribunal civil de Soissons ; il y resta en fonctions jusqu'en 1815. Au mois de mars de cette année, il recevait du roi des lettres de noblesse ; il mourait le 2 janvier 1818.

« Doué d'un physique avantageux, ajoute l'auteur de la notice dont sont extraits la plupart des détails de cette biographie, et d'un bel organe, il parlait avec une grande facilité et même sans être préparé. »

Parmi les nombreux écrits qui nous restent de Brayer, ont peut citer :

Une *Notice sur l'inondation de 1784*, dans la ville de Soissons (2).

(1) Collection *Périn*, n° 4988. J. J. Brayer. *Notice historique* sur ce qui s'est passé de plus remarquable à Soissons pendant les premières années de la Révolution.

(2) Collection *Périn*, n° 4752.

Des *Observations sur la disette* de 1789 (1).

Une *Notice historique* sur ce qui s'est passé de plus remarquable à Soissons pendant les premières années de la Révolution (2).

Un *Discours sur les opinions.*

Brayer avait épousé Agnès Rosalie Chomier, qui en 1810, fut marraine d'une cloche de la cathédrale (3).

BRETON (Jean)

Chanoine de Saint-Jean des Vignes, prêtre-cardinal de Saint-Jacques, administrateur de l'hôpital Saint-Charles, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Soissons, décéda le 28 novembre 1772. Cet Académicien ne nous est connu que par la mention qu'en fait l'*Obituaire de Saint-Jean des Vignes* (4). Comme l'*Almanach de Picardie* de 1770 ne nous donne pas son nom, il est permis de supposer qu'il fit partie de l'Académie pendant deux ou trois ans au plus.

BROCHETON (Charles-Fabio)

Fils de Charles Brocheton, receveur de la seigneurie de Soupir (5), naquit le 19 novembre 1736. Avocat au Bailliage de Soissons en 1765, il devint ensuite

(1) Collection *Périn*, n° 4808.

(2) Collection *Périn*. n. 4988.

(3) Abbé Ledouble : *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons*, articles parus dans l'*Argus Soissonnais*, (novembre 1907 et 1909).

(4) Collection *Périn*, n° 4772.

(5) Docteur Robinet : *Dictionnaire historique et biographique*, t. I, p. 284.

Lieutenant en l'Election. En 1786 (1), M. de Blossac, Intendant, le choisissait en même temps que Charpentier, Lieutenant-Général, pour constituer un Conseil, auquel devaient être soumises toutes les affaires des communes qui croiraient devoir soutenir des procès pour défendre leurs droits. Cette mesure avait pour but de prévenir si possible les procès et de diriger les intéressées, si les procès ne pouvaient être évités. Le 20 novembre 1789, il était élu Député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux, par le Bailliage de Soissons. Son mandat terminé, il fut appelé à la présidence du tribunal civil d'Eure-et-Loir et devint, le 25 Prairial an VII, Juge au tribunal d'appel de la Seine. Conseiller à la Cour Impériale de Paris le 9 décembre 1810, il mourait en 1814 (2).

BRULART de SILLERY (Fabio) (3)

Fils de Louis Brûlart, Marquis de Sillery, et de Catherine-Elisabeth de la Rochefoucauld, arrière petit-fils du Chancelier, naquit le 25 octobre 1665 au château de Pressigny, en Touraine. Il fit sa philosophie à Paris au Collège de la Marche et fut reçu docteur en Sorbonne à l'âge de 26 ans ; il s'appliqua spécialement à l'étude du grec et de l'hébreu, cultivant néanmoins les Lettres ainsi qu'en témoignent quelques poésies que nous retrouvons dans un *Recueil de vers choisis* publié en 1693 par le père Bouhours.

(1) Collection *Périn*, n° 4763 : *Lettre adressée à l'éditeur des Affiches de Meaux.*

(2) Hennequin : *La Formation du Département de l'Aisne*, note de la page 72.

(3) Michaud : *Biographie Universelle*, t. XLII, p. 354.

Député du second ordre à l'Assemblée du Clergé en 1685, nommé Evêque d'Avranches le 18 juin 1689, il permutait en octobre avec le savant Huet qui lui cédait l'évêché de Soissons, mais il ne fut sacré que le 23 mars 1692. Le 14 septembre suivant, il faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. « Il eut le plaisir, dit son biographe (1), d'y trouver une Académie naissante, qui formée sur le plan et sous les yeux de l'Académie Française, cultivait l'amour des Lettres et la pureté du langage, Il en ranima plusieurs fois les exercices par sa présence, et lui donnait tout le temps que ses devoirs n'absorbaient point. » Nommé en 1701 membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il était reçu à l'Académie Française le 7 mars 1705 à la place de Pavillon. Il mourut à Paris le 20 novembre 1714, laissant dans son diocèse la réputation d'un prélat particulièrement bon et charitable.

Il avait donné à l'Académie des Inscriptions, entre autres travaux des explications au sujet d'un bas-relief de marbre que le peuple de Soissons appelait le Trou de l'Oracle d'Isis, et une dissertation relative aux tombeaux de Saint-Drausin et de Saint-Voué. Il est l'auteur de *Réflexions sur l'Eloquence*, et d'une *Harangue* adressée au nom du clergé de France à Jacques II, roi d'Angleterre. Il laissa encore, en manuscrit, paraît-il, des poésies latines et françaises, divers traités de morale, des sermons et des homélies.

(1) *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Imprimerie Royale, Paris 1746, t. III, p. 321.

Son éloge, comme nous l'avons vu, fut l'objet du *Tribut* de 1715, et l'abbé Fleury ne manqua pas de faire ressortir l'influence du prélat sur l'Académie de Soissons. « Sitôt que votre illustre confrère... devint le président de vos assemblées, disait-il en s'adressant à l'Académie Française, nos destinées devinrent plus belles et plus brillantes. Si sa présence à Soissons ranima notre ardeur, elle réveilla à Paris, pour nous, les attentions et les bontés de la plus célèbre et de la plus illustre Académie du monde. Il rétablit entre la mère et la fille un commerce que les grandeurs de l'une et la retenue de l'autre avaient interrompu. Sous les auspices de M. de Soissons, nos muses enhardies se produisirent avec plus de confiance dans le Lycée Français, et y furent reçues avec plus d'applaudissement. Il nous honorait d'une affection et d'une estime particulière ; mais ne nous flattons point, c'était encore plus par amour pour la ville dont il était le pasteur et le père, qu'imaginant combien la durée d'un pareil établissement peut lui être utile et honorable, il fit tout pour en relever la gloire, et pour en faire briller les exercices. C'était pour cela qu'il nous attirait dans son palais, et qu'aux jours de nos solennités, surmontant pour quelques moments l'austère et scrupuleuse délicatesse qui l'avait presque toujours empêché, depuis qu'il était évêque, d'allier à la sévérité des occupations épiscopales, l'aménité des études académiques, il enrichissait nos séances des plus belles et des plus brillantes productions d'esprit, qui n'étaient que les essais et les amusements du sien. »

Mgnr de Sillery fut inhumé dans la cathédrale de

Soissons, près du grand autel, du côté de l'Evangile, avec une épitaphe qui rappelait la mansuétude du prélat, sa charité et sa sagesse. Elle est rapportée par M. l'abbé Pécheur au Tome VII des *Annales du Diocèse de Soissons.*

Les armes de Mgnr. de Sillery sont les suivantes (1) : *de gueules à la bande d'or chargée d'une traînée de cinq barillets de sable.*

CAPITAIN (Joseph-Catherine)

D'une famille qui habitait déjà Soissons au XVIII[e] siècle, était Trésorier de France. Entré dans cette charge en 1740, il l'exerçait encore en 1766, époque où une pièce de vers lui était adressée à l'occasion de sa réception en qualité de Maire de la ville (2).

De Marie-Louise-Julienne Levieux, son épouse, est issu un fils, Marie-Joseph Capitain, gendarme ordinaire du roi, qui épousa à Laon, le 21 février 1781, Marie-Madeleine-Geneviève Monseignat, fille d'Adrien Monseignat, Lieutenant de la Maréchaussée du Soissonnais et de Marie-Geneviève Cordieu (3).

CARRELET de ROSAY (Barthélemy)

Né à Dijon le 21 février 1695 (4), montra de bonne heure des talents distingués pour la chaire.

(1) Du Buisson : *Armorial.*

(2) *Vers sur la réception de M. Capitain, Président-Trésorier des Finances... à la place de maire de Soissons,* 1766. (Collection *Périn,* n° 4684).

(3) *Inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Laon,* Reg. paroiss. de Sainte Benoîte G. G. 8.

(4) Michaud : *Biographie Universelle,* t. LX, p. 232.

Languet de Gergy, évêque de Soissons, le nomma son théologal en 1723 ; il fut ensuite chanoine, puis archidiacre en 1731 ; dix ans plus tard, il était doyen du Chapitre. Nommé Agent Général du Clergé en 1744, il dut à cette époque résider plusieurs années à Paris. Il fut enfin Vicaire-Général de Mgnr. de Fitz-James et de Mgnr. de Bourdeilles.

En 1729, il portait à l'Académie Française le *Tribut* de Soissons. Il y lisait un poème intitulé : *Les Sentiments d'une âme pénitente* (1) dans la paraphrase des paroles de l'enfant prodigue. Dans la séance publique du 18 avril 1735, à propos du prix proposé pour l'année 1736, il lisait les *Conseils de Minerve à la Jeunesse Soissonnaise* (2). En 1736 encore, il faisait imprimer chez Courtois une nouvelle pièce de poésie intitulée : *La gloire de Louis XV dans la guerre et dans la paix : Ode à Louis-le-Grand* (3). « Cette ode dit le *Mercure* de septembre 1736, est précédée d'un avertissement et accompagnée de notes qui puissent selon les intentions de l'auteur, en faciliter l'intelligence, du moins pour les temps à venir. »

Le 16 février 1739, faisant partie d'une députation envoyée à Versailles (4), il prenait la parole au nom de sa Compagnie, et remerciait le duc de Rohan d'avoir bien voulu devenir son Protecteur. Orateur de talent, il prêchait l'Avent de 1729 et le Carême de 1742 à la Cour de Lorraine. En 1728, devant les membres du Congrès de Soissons, il

(1) Collection *Périn*, n° 4516.
(2) Collection *Périn*, n° 4547.
(3) Collection *Périn*, n° 4553.
(4) Collection *Périn*, n° 4561.

donnait un sermon sur l'aumône. En 1730, il prêchait à Versailles, et en 1733, prononçait le panégyrique de Saint-Louis, en présence de l'Académie Française. Sa générosité et sa charité nous sont connues par divers incidents de son existence. Lors de l'exil du Parlement, en 1753, le Conseiller Gilbert reçut l'hospitalité chez lui ; il mourut d'ailleurs à Soissons et fut inhumé à Saint-Remy. En 1767, lors de la restauration de la cathédrale, il donna dix mille livres, et célébra par une pièce de vers *La Gloire renaissante en 1768 et 1769 de l'Église cathédrale de Soissons* (1). Il mourut le 14 juin 1770 et fut inhumé dans la cathédrale (2). On distingue encore l'inscription qui avait été gravée sur sa tombe. Cette épitaphe a été donnée par MM. Poquet et Darras dans la *Notice Historique et Archéologique* de la cathédrale de Soissons publiée en 1848.

CARRIER (Jean-Baptiste-François)

Etait en 1758, au dire de la *France Littéraire*, Lieutenant-Général au Bailliage et Président de la Chambre des Domaines du duc d'Orléans. Charpentier lui succéda dans la charge de Lieutenant-Général.

CHARPENTIER (André-Jean-Henri)

Conseiller du roi, Avocat au Bailliage de Soissons, fut pourvu de la charge de Lieutenant-Général le 20 mars 1772 (3). En 1771, au moment où le Par-

(1) Collection *Périn*, n° 4695.
(2) Pécheur *Annales* : t. VII, p. 221.
(3) Collection *Périn*, n° 4776.

lement fut supprimé par Maupeou, six Conseils Supérieurs furent créés dans le ressort du Parlement de Paris. Les membres de ces nouvelles cours étaient nommés par le roi. N'achetant plus leurs charges, et des gages étant attachés à chaque office, les nouveaux magistrats devaient rendre gratuitement la justice. Charpentier fut nommé Second Président au Conseil de Châlons. « La modicité de sa fortune et un démêlé récent avec M. l'Intendant de Soissons qui lui a ôté sa place de Subdélégué l'ont sans doute forcé à chercher un emploi ailleurs», dit un auteur du temps (1).

Jusqu'à quand Charpentier resta-t-il à Châlons ? Il est difficile de le préciser. Nous le revoyons en 1777 Lieutenant-Général à Soissons (2).

La Révolution le trouva sur son siège. Le 20 Février 1789, en l'absence de Charles-Louis de Beffroy, seigneur de la Grève, Grand Bailli Provincial et Perpétuel de Soissons et des Pays Soissonnais, il publiait l'ordonnance convoquant les trois Etats du Bailliage. Les 10 et 11 mars, il présidait l'assemblée du Tiers. Monsieur Périn (3), nous a fait connaître jadis le rôle qu'il y joua et les attaques dont il fut l'objet de la part de Goulliart, son beau-frère. Blâmé par le Garde des Sceaux, il présentait le 21 avril une justification de sa conduite et le Ministre l'approuvait complètement quelques jours plus tard.

(1) *Journal Historique de la Révolution opérée dans la Monarchie française...* Voir au t. I, pp. 145 et 217 de curieux détails sur la nomination de Charpentier.

(2) *Almanach de Picardie* de 1777.

(3) Périn : *Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat du baillage de Soissons.*

A quelle date Charpentier abandonna-t-il ses fonctions ? Sans doute au moment où l'Assemblée Constituante détruisait l'ancienne organisation judiciaire pour y substituer des tribunaux correspondants aux nouvelles divisions administratives du royaume.

Quoi qu'il en soit, Charpentier mourut le 27 mai 1791 à Ciry-Salsogne, âgé de 74 ans (1). Il avait épousé Marie-Geneviève Goulliart (2).

CHARPENTIER (Henri-Charles)

Avocat au Parlement, Maître Particulier des eaux et forêts à Soissons, était frère du précédent. Il fut nommé membre de l'Académie en 1757, ainsi que le mentionne la *France Littéraire* de 1758. Il était Secrétaire Perpétuel en 1764. Il serait mort en 1776.

De son mariage avec Charlotte-Cécile Chatelain est né, entre autres enfants, Henri-François-Marie Charpentier, général de division, décédé à Oigny, le 14 octobre 1831.

CHARRÉ (Pierre)

Était conseiller du roi et Procureur au Présidial, lorsqu'il entra à l'Académie le 23 janvier 1704. Il est l'auteur du *Tribut* de 1717.

CHOMIER (Jean-Baptiste)

Chanoine de l'église cathédrale de Soissons, fut

(1) *Inventaire Sommaire des Archives Départementales*, Reg. paroiss. de Ciry-Salsogne E. S. 350.

(2) *Bulletin* 3e Série, t. XVIII, p. 151 : *le Général Charpentier*, notice de M. Firino.

argentier et grainetier du Chapitre. Il émigra en Belgique le 9 août 1790 (1).

COUDRAY (ou Du COUDRAY)

Son nom nous est connu par le récit en vers de l'Assemblée publique de Janvier 1716 qui se trouve dans les œuvres de Gaichiès. Il était alors Directeur de l'Académie. Son éloge était prononcé le 26 Août 1733 par Mgnr Lefebvre de Laubrière qui prenait sa place à l'Académie. Seul, le discours de l'Académicien qui recevait le prélat est parvenu jusqu'à nous ; nous y lisons l'éloge du défunt. Il loue son exactitude et son esprit de travail. « Egalement né pour le commerce des gens de bien et pour celui des muses, il ne cessa de leur faire une cour assidue, surtout depuis que, libre des ronctions de la magistrature où il s'acquit la réputation d'homme intègre et judicieux, il s'était fait un paisible loisir. Tous les moments qu'il ne donnait pas aux devoirs du sang ou aux œuvres de charité, il aimait à les employer utilement pour la gloire des Lettres. Combien de fois le vîmes-nous courir pour remplir les engagements de notre adoption, la noble, mais périlleuse carrière de l'éloquence ? Toujours prêt à nous sacrifier ses repos et ses veilles, il était notre ressource au besoin ; toujours dans certains temps de stérilité dont ne sont pas exemptes les Compagnies les plus laborieuses, nous étions sûrs de le trouver, et lui, sûr de notre suffrage autant que de notre reconnaissance, remportait souvent ceux d'une mère

(1) Note communiquée par M. l'abbé Lejeune curé de Pommiers.

incapable de flatter ses enfants quelques chers qu'ils lui soient (1) ».

COUSIN (Nicolas)

Prêtre, Docteur en Sorbonne, reçu en 1664, mourut le 8 novembre 1674. Julien de Héricourt fait son éloge et loue son style élégant et agréable. Sur la réputation de ses vertus et de ses talents, l'Evêque de Luçon se l'attacha en qualité de Grand'Vicaire (2).

DANRÉ d'ARMANCY (Samson)

Seigneur de Loupeigne et Blanzy (3), fils de Charles Danré, Conseiller du Roi, Procureur au Bureau des Finances de Soissons, et de Marie-Anne Morant, sa seconde femme, naquit le 29 janvier 1686. Il devint Conseiller du roi et son Procureur au Bureau des Finances de Soissons, (Lettres de provisions du 14 mai 1712), par la démission de son frère François Danré de Salency qui en avait été pourvu en 1691. Il épousa à Reims, le 6 mars 1714, Marie-Anne Villot, fille de Henri Villot, écuyer, Conseiller d'honneur au Présidial de Reims et de Anne le Cœur.

Louis Racine pendant son séjour à Soissons, était en relations suivies avec les Danré (4). Il songea même à leur fils pour une de ses filles, mais le projet n'aboutit pas.

(1) Collection *Périn*, n° 4539.

(2) *De Héricourt*, p. 78.

(3) *La famille Danré d'Armancy et la Rosière de Salency. (Revue de Champagne*, t. VIII, 4e Année).

(4) *Lettres inédites de Racine* publiées par M. l'abbé de la Roque. Hachette 1862.

En 1758, Samson Danré exerçait encore sa charge au Bureau des Finances. Des Lettres Patentes de Vétérance lui furent accordées le 8 Mars 1761, avec le titre de Procureur Honoraire du roi, voix délibérative aux séances et audiences et rang de Président Trésorier et Général des Finances, ayant rempli ses fonctions pendant plus de quarante-huit années, avec tout le zèle, l'application et l'intégrité que l'on a pu désirer. Il mourut vers 1763.

Les armes de la famille Danré étaient (1) : *d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux têtes de serpent d'azur, arrachées et armées de gueules et en pointe d'un chêne de sinople terrassé de même.*

On les retrouve sur divers *ex-libris* au nom d'Armancy, qui pourraient peut-être appartenir au frère de notre Académicien ou à son fils.

DELFAUT (Henri)

Président au Présidial de Soissons, reçu en 1669, mourut le 30 juillet 1709. Son éloge fut prononcé par M. l'abbé Gosset et envoyé à l'Académie Française comme *Tribut* pour 1709. Pendant plus de quarante ans, il avait rempli les premières magistratures de la ville et fut plus d'une fois envoyé à Paris pour y porter le *Tribut*. Il est l'auteur de celui de 1677.

D'après l'*Armorial*, il aurait épousé Madeleine-Denyse du Fresne. *Armes : de gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'un lion de même et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or* ; accolé, *d'or à un chêne arraché de sinople.*

(1) *Armorial de la Généralité de Soissons.*

DELFAUT (Henri)

Fils du précédent, Chanoine de l'Eglise d'Amiens, fut reçu le 20 novembre 1705. Il est l'auteur du *Tribut* de 1715. Nous avons encore de lui une épigramme sur le maréchal de Villars. L'Obituaire de Saint-Jean des Vignes (1) mentionne à la date du 10 juillet 1740, le décès d'un Henri Delfaut, prêtre, curé de Saint-Bandry; il ne nous est pas possible d'affirmer qu'il s'agisse de notre Académicien. Il semble plus probable qu'il est l'auteur d'hymnes latines, composées en l'honneur de Saint-Firmin, que l'on chantait à la fin du XVII[e] siècle, dans les vêpres qui se disaient en la cathédrale d'Amiens, aux fêtes de cet apôtre de la Picardie (2).

DESMONCEAUX (Pierre)

Est qualifié d'Avocat du roi et d'ancien Procureur au Bailliage et Siège Présidial de Soissons par la *France Littéraire* de 1758.

Les *Lettres* de Louis Racine font plus d'une fois allusion aux Desmonceaux. De notre Académicien, nous n'avons retrouvé que le *Tribut* de 1745.

DIEU (Claude-Jean-Baptiste)

Fils de Jacques-Joseph Dieu, premier Gouverneur et Echevin de la ville de Laon, et de Marie-Françoise

(1) *Obituaire de Saint-Jean des Vignes*, p. 180 (Collection *Périn*, n° 4772).

(2) *Manuscrits de Pagès*, marchand à Amiens, publiés par M. Douchet, Amiens 1862, t. V, p. 416.

Villette, s'établit à Soissons vers 1767 en qualité de médecin, succédant à Monsieur Desbaratz (1). Il fut avec son confrère Petit chargé de soigner les malades du dépôt de mendicité.

Le 24 septembre 1771 (2), il épousait à Braine Anne-Louise-Charlotte Quinquet, fille de Jean-Nicolas Quinquet, Avocat au Bailliage et Siège Présidial de Soissons et de feue Louise Lefèvre ; il habitait alors sur la paroisse de Saint-Quentin de Soissons.

L'*Annuaire du Département de l'Aisne* de 1813 nous signale encore le docteur Dieu comme faisant partie de la nouvelle Académie reconstituée après la Révolution.

DUCHALARD (Robert)

Chevalier de Saint-Lazare, faisait partie de l'Académie en 1725. Son nom est cité à propos des *Tributs* de 1725, 1730 et 1735. Il est encore l'auteur d'une pièce de vers adressée en 1722 *A l'Infante-Reine* (3).

DUMOULIN (Denis-Étienne)

Son nom nous est donné par l'*Almanach de Picardie*. Nous avons retrouvé son épitaphe, assez mutilée d'ailleurs, parmi les dalles qui forment le carrelage de la cathédrale de Soissons.

(1) *Mémoire, Observations, Défense,* dans le différend Petit-Servat de Pontcarré. (Collection *Périn,* n° 4707, 4708, 4709 et 4565).

(2) *Inventaire sommaire des Archives Départementales,* Reg. paroiss. de Saint-Nicolas de Braine, E. S. 819.

(3) *Recueil de Pièces...* t. XXV, p. 181.

CY GYT
. . . . . DENIS DUMOU . . . . .
DOCTEUR DE SORBONNE
PRÊTRE . . . . . ET
GRAND ARCHIDIACRE
DE CETTE ÉGLISE AD
MINISTRATEUR DE L'HO
TEL DIEU SAINT GERVAIS
ET L'UN DES VINGT DE L'ACA
DÉMIE DE CETTE VILLE
DÉCÉDÉ LE VI MARS MDCCLXXII
AGÉ DE LX (?) ANS

DURAND (Vincent)

Avocat en Parlement, reçu en 1663 à l'Académie, mourut le 26 février 1672. Il s'était fait au barreau la réputation d'un orateur ingénieux, clair et élégant, malgré l'inconvénient d'une surdité, dont il avait été atteint dès sa jeunesse (1). Il semble avoir épousé Madeleine Cousin, qui vivait encore en 1696 (2).

De FITZ-JAMES (François)

Fils de Jacques, duc de Berwick et de Fitz-James, Duc et Pair de France, Grand d'Espagne, Chevalier de la Toison d'Or, naquit à Saint-Germain-en-Laye, le 9 Juin 1709. Il embrassa l'état ecclésiastique à dix-huit ans, et reçut du roi, en mai 1728, l'abbaye de Saint-Victor de Paris. Ordonné prêtre en 1723, il

(1) *De Héricourt*, p. 49.

(2) *Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu de Soissons* n° 118.

fut reçu peu après Docteur en Sorbonne. Grand-Vicaire de Mgnr. de Saulx de Tavannes, archevêque de Rouen, il était en outre aumônier du roi lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Soissons le 25 décembre 1738. Sacré à Rouen en mai 1739, il prit possession de son siège le 16 juillet.

Nous le retrouvons à Metz en 1734, exerçant ses fonctions d'aumônier auprès de Louis XV malade ; s'il obtenait alors du monarque le renvoi de Mme de Chateauroux, une fois le danger passé, la favorite reprenait son ascendant et l'Evêque recevait l'ordre de ne plus paraître à la Cour. Il se donna dès lors tout entier à son ministère et les *Annales du Diocèse de Soissons*, nous ont fait connaître l'œuvre qu'il accomplit dans son diocèse.

Il mourut à Paris le 19 juillet 1764, à l'âge de cinquante-cinq ans, laissant une importante collection de livres qui fut vendue.

A la libéralité de Mgnr. de Fitz-James est dûe une médaille d'or qui permit à l'Académie, lors du décès de Mgnr. Lefebvre de Laubrière, de continuer à couronner les dissertations mises annuellement au concours.

Les armes des Fitz-James sont les suivantes : *Ecartelé, contre-écartelé au 1 et 4 de France et d'Angleterre ; au 2, d'or au lion de gueules enclos dans un double trécheur contre-fleurdelisé de même,* qui est d'Ecosse : *au 4, d'azur à la harpe d'or,* qui est d'Irlande : *à la bordure componée de seize compons, huit d'azur chargés d'une fleur de lys d'or, huit de gueules chargés d'un léopard d'or* (1).

(1) Du Buisson : *Armorial.*

FLEURY (René-Nicolas)

Licencié en théologie de la Faculté de Paris, chanoine de l'église de Soissons, fut reçu le 23 Janvier 1704. L'Académie lui doit les *Tributs* de 1708 et 1716.

De FROIDOUR (Louis)

Soissonnais par sa mère, était lié de longue date avec les fondateurs de l'Académie lorsqu'il y fut admis en 1671. Lieutenant-Général au Baillage de La Fère, il travailla sous les ordres de Chamillart, Maître des Requêtes, pour la réformation des eaux et forêts aux département de l'Ile de France, avant d'être pourvu du même office dans la Généralité de Toulouse (1). Fort lié avec les Coislin, ses camarades de collège, il avait usé de leur influence auprès du Chancelier Seguier, en faveur de l'Académie. Nous avons vu le peu de succès de cette démarche. De sa femme, Elisabeth Jacob, qui décéda le 26 Septembre 1710 (2), il eut, entre autres enfants, Julien de Froidour, Seigneur de Pont-Saint-Mard, ancien capitaine de dragons au régiment d'Epinay, décédé en 1741, fermement attaché aux doctrines jansénistes et dont l'histoire se trouve dans les principaux recueils biographiques consacrés aux hommes les plus célèbres de cette secte (3).

Elisabeth Jacob, veuve de Louis de Froidour,

(1) *De Héricourt*, pp. 42 et 43.

(2) *Inventaire des Archives Départementales*, Reg. paroiss. de Pont-Saint-Mard E. S. 876.

(3) Pèchour : *Annales*, t. VII, p. 199.

écuyer, Grand-maître des eaux et forêts du Département de Guyenne et Gascogne, fit enregistrer ses armes dans *l'Armorial : d'azur à trois lions d'or.*

Louis de Froidour est l'auteur d'une *Lettre* (1) *contenant la relation et la description des travaux qui se font en Languedoc pour la communication des deux mers* et qui parut à Toulouse en 1672.

GAICHIÈS (Jean-Baptiste)

Naquit à Condom (2). Entré dans la Congrégation de l'Oratoire, il fut envoyé à Soissons pour y enseigner la rhétorique. Pendant plus de trente ans il exerça les fonctions de théologal à la cathédrale. Mgnr. de Sillery fermait les yeux sur les tendances jansénistes du religieux et s'en faisait souvent accompagner dans ses visites pastorales. Orateur de talent, il parlait avec élégance et distinction : sa composition était soignée. Il donna à la cathédrale de Laon l'Avent de 1693 et le Carême de 1694 (3). Ses *Maximes sur le ministère de la Chaire* eurent deux éditions. La seconde, qui seule porte le nom de l'auteur, fut publiée quelques années après sa mort. L'éditeur y a joint un certain nombre de discours qui pour la plupart furent envoyés à Paris comme *Tribut* de l'Académie. Le *Journal des Savants,* de mai 1739, donne une analyse de cet ouvrage.

L'arrivée de Languet de Gergy à Soissons fut pour

(1) *Mémoires* de Nicolas-Joseph Foucault, publiés et annotés par Baudry Imprimerie Impériale, Paris, 1867.

(2) Michaud : *Biographie Universelle*, t, XVI, p. 270.

(3) *Inventaire des Archives de l'Hôtel-de-Dieu de Soissons* n° 944.

Gaichiès (1) le commencement des épreuves. Frappé d'"interdit par l'Evêque à cause de son appel de la Bulle *Unigenitus,* il continua néanmoins de prêcher en vertu de son titre de théologal. Refusant de signer le Formulaire, il se démit de sa charge en 1723 et se retira dans la maison de son ordre rue Saint-Honoré à Paris, où il mourut le 5 mai 1731. La mort de Gaichiès ne pouvait passer inaperçue à Soissons. Quand il s'agit de célébrer un service à son intention de vifs dissentiments se manifestèrent au sein du Chapitre. « Les épiscopaux, dit une correspondance du temps (2), ont beaucoup crié pour empêcher la sonnerie et les prières, ne voulant rendre aucun des derniers devoirs à un hérétique, mort toutefois dans le sein de l'Eglise. Les injures, comme il arrive en pareil cas, sont venues au défaut des raisons, et, contre l'ordinaire, les raisons l'ont emporté. On est convenu de faire un service ; mais il restait une difficulté ; c'est que, depuis la vacance du siège, il est défendu par délibération capitulaire aux Semainiers et Célébrants de s'abstenir volontairement en quelque occasion que ce soit de leurs fonctions ni de refuser à personne l'encens, l'eau bénite, l'offrande, etc., sous peine d'amende. Règlement sage, auquel il ne manque que d'être exactement observé. M. du Rosai, successeur du Père Gaichiès dans la théologale, se trouva justement de semaine. On le somme d'officier au service du défunt ; il refuse net, et sur les menaces qu'il fait chez le Doyen, avec

(1) Pêcheur : *Annales,* t. VII, pp. 60 et suivantes.

(2) Collection *Périn,* n° 4531.

quelques-uns de ses confrères, de porter plainte au Conseil, on le dispense et de l'office et de l'amende. Après tous ces débats, on fait le service : treize chanoines seulement assistent aux Vigiles. A la messe célébrée par le Grand-Vicaire, au refus du théologal, un seul enfant portait un cierge et deux brûlaient sur l'autel. On a refusé de payer l'assistance au bas-chœur. Enfin, on a dit qu'il semblait que le Chapitre n'avait voulu prier Dieu que *comme à la dérobée,* pour un confrère qui lui fait tant d'honneur et qui avait même depuis longtemps donné une somme d'argent pour ses obsèques, comptant mourir dans son bénéfice. »

Gaichiès avait été reçu à l'Académie de Soissons le 23 décembre 1705 ; il y succédait à Le Vasseur, Prieur d'Oulchy. L'édition de ses œuvres de 1739 contient le discours qu'il prononça à cette occasion, C'est un des rares spécimens de ce genre oratoire qui soit parvenu jusqu'à nous.

GAUDIN (Pierre-Augustin)

Chanoine de Soissons en 1785, serait l'auteur de la chanson sur l'Académie que nous avons citée plus haut. Dans un acte de mariage de la paroisse de Boulée (Sarthe), du 10 octobre 1786, il est qualifié de Prédicateur du Roi, de Vicaire Général de Soissons et de Prévôt de l'Eglise de Carpentras.

GILHUY (François)

Chanoine de l'Eglise cathédrale de Soissons, entra à l'Académie le 17 décembre 1656. Directeur dans le premier bureau formé en 1676, il décéda le 21

Janvier 1698, laissant à l'Hôtel-Dieu de Soissons, dont il était Administrateur, divers legs précieux. Il légua également aux pauvres de la ville l'argent provenant de la vente de ses livres, tableaux et bijoux (1).

GODARD de CLAMECY (François)

Avocat en Parlement, fils de Louis Godard, Conseiller du roi, Notaire et Secrétaire de la Cour des Aydes de Paris, Receveur des deniers patrimoniaux de la Ville de Soissons et de Marguerite Quinquet, épousa le 16 janvier 1730 à Laon (2) Elisabeth-Charlotte Aubert, fille de Charles Aubert, seigneur d'Aubigny, Saint-Jean, Trésorier de France, et de Madeleine Rennesson. Il eut la terre de Clamecy dont il prit le nom.

Il devint Maire de la ville de Soissons, et siégea à l'Assemblée Provinciale du Soissonnais en 1787.

Pendant la Révolution, il eut de graves démêlés avec les habitants de Clamecy et fut dénoncé par le Club Révolutionnaire de Soissons : *Les Amis de la Constitution.*

Il mourut à une date qui ne peut être précisée ne laissant que des filles (3).

GOSSET (Jean-Baptiste-Zacharie)

Prêtre, Docteur en théologie de la Faculté de Paris, Grand Archidiacre et Chanoine de l'Église de

(1) *Bulletin* 3e Série, t. XII, p. 818. Blanchard : *l'Epitaphe de François Gilluy.*

(2) *Inventaire des Archives Communales de la ville de Laon*, Reg. paroiss. de Saint-Julien G. G. 26.

(3) Renseignements généalogiques dûs à l'obligeance de M. Firino.

Soissons, fut choisi comme Doyen à la place de Louis de Héricourt en 1741. Reçu à l'Académie le 18 août 1706, il était Directeur en 1735 et 1741 (1). Il mourut en 1748 (2).

Nous avons vu qu'il était l'auteur d'un *Eloge du Président Delfaut*. Il prononça l'oraison funèbre de Louis XIV dans la cathédrale de Soissons le 11 décembre 1715 (3). Il semble être encore l'auteur de *Mémoires Historiques* sur les dernières années de Mgnr. le Duc de Mayenne et sa sépulture dans l'église cathédrale de Soissons (4).

GUÉRIN (Jean-Baptiste)

Conseiller, puis Avocat du roi au Bailliage et Siège Présidial de Soissons, fut un des fondateurs de l'Académie. Nous avons vu la part qu'il prit aux solennités qui accompagnèrent l'octroi des Lettres Patentes. L'unanimité de ses collègues le désigna pour les fonctions de Secrétaire Perpétuel.

Son père, Jacques Guérin, Conseiller et Avocat du roi, était mort en 1650, après avoir épousé Marie Geuffrin. L'épitaphe de Jacques Guérin est rapportée par M. l'abbé Pécheur au Tome VII des *Annales du Diocèse de Soissons* (5).

(1) *Mercure* : mai 1735, p. 956 ; avril 1741, p. 771.
(2) Pêcheur : *Annales* t. VII, p. 219.
(3) Collection *Périn* n° 4415.
(4) Périn : *Recherches bibliographiques* n° 6888.
(5) Il semble que tout ce que rapporte M. l'abbé Pécheur dans le Tome VII de ses *Annales*, p. 17, au sujet de J.-B Guérin, ne s'applique pas exctement au premier Secrétaire Perpétuel de notre Académie, mais bien plutôt à Nicolas Hébert. (Voir dans le *Mercure* de juin 1708 la lettre de Gaichiès relative à ce dernier).

Guérin jouissait de l'estime particulière des Intendants de Soissons. Le Vayer se louait de ses capacités et vantait les services qu'il rendait en qualité de Subdélégué (1). Il reste de lui le discours qu'il prononça devant l'Académie Française le 27 mai 1675 et un certain nombre de lettres écrites au nom de sa Compagnie pour présenter le *Tribut* annuel. Comme nous l'avons vu, il fit souvent partie des députations envoyées à Paris à l'occasion de la Saint-Louis. Rappelons encore que les assemblées de l'Académie se tenaient chez lui. Il mourut le 4 avril 1710.

Le *Journal des Savants* du 25 mai 1676, cite encore une *Relation* succinte de ce qui s'est passé à l'abbaye de Saint-Médard, sur le fait d'un orage et d'un tonnerre extraordinaire, tirée d'une lettre adressée à M. Mariage, Secrétaire du roi, par J.-B. Guérin.

GUÉRIN (Charles-Gilles)

Fils de Jean-Baptiste Guérin, fut Chanoine de Soissons. Reçu le 23 janvier 1704, il mourait le 26 novembre 1705.

GUYOT (Guillaume-Germain)

Chanoine et Doyen de l'Eglise cathédrale de Soissons, Prédicateur ordinaire du roi, Aumônier du duc d'Orléans, Membre de la Société royale de Nancy et de l'Académie de Caen, faisait partie de l'Académie de Soissons en 1770; le 7 mai, il y lisait un discours qui fut ensuite envoyé à Paris comme

(1) *Bulletin* 3, série t. XV, 1. 112. Communication de M. Firino relative à Guérin et à Hébert.

Tribut de cette même année. Guyot avait été nommé doyen du Chapitre au décès de Carrelet de Rosay, dont il publia l'éloge en 1771; il exerça ces fonctions jusqu'au 17 septembre 1779, date de son décès, et fut remplacé par François Mayaudon, du diocèse de Sarlat (1).

Nous avons encore du Chanoine Guyot une *Oraison Funèbre de Louis XV* (2). Il serait également l'auteur de l'inscription placée près de la sacristie de la cathédrale de Soissons (3). La bibliothèque de la ville possède du même auteur un ouvrage intitulé *Panégyriques et Oraisons Funèbres* (4).

HASTREL (Christophe)

Seigneur de Préaux, Conseiller du roi au Présidial de Soissons, reçu à l'Académie en 1651, mourut en 1658; il avait épousé Madeleine de Pilloy. C'était, au dire de J. de Héricourt, son ami et son collègue, un juge perspicace et incorruptible, un ami aimable et reconnaissant, un homme passionné pour les sciences savantes et possédant à fond les Belles-Lettres (5).

HASTREL (Pierre)

Seigneur de Préaux, Chevalier d'honneur au Présidial de Soissons, succéda à son père à l'Académie

(1) Pêcheur : *Annales* t. VII, p. 438.
(2) Collection *Périn* n° 4721.
(3) *Bulletin* 1re série t, XIX, p. 35.
(4) *Panégyriques et Oraisons funèbres*. Paris 1778, 1 vol. in-12.
(5) *De Héricourt*, p. 287.

et au Présidial en 1662 (1); il mourut le 14 mai 1710. D'après l'*Armorial* il portait : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux molettes de même en chef et en pointe d'une tête de levrier d'argent accolé de gueules, le collier bordé et bouclé d'or.* Les armes de Suzanne Le Grain, sa femme, étaient les suivantes : *d'argent à trois merlettes de sable 2 et 1.*

HÉBERT (Jean)

Frère de Nicolas Hébert, Chanoine de Soissons, reçu à l'Académie en 1662, mourut le 28 Novembre 1684. Son nom a été cité a propos des *Tributs* de 1676, 1678, 1679, et 1682. Il semble s'être adonné tout spécialement à la poésie.

HÉBERT (Nicolas)

Entré à l'Académie en 1654, fut pourvu d'une charge de Trésorier de France à Soissons le 19 mai 1664. Le roi ayant accordé à la ville de Soissons l'élection d'un maire, dont le mandat devait durer trois ans, Hébert fut élu deux fois en 1673 et 1691, mais il ne put terminer la troisième année de sa dernière magistrature, par suite de la suppression de la faveur accordée à la ville. Ces fonctions lui donnèrent l'occasion de prononcer souvent des *Discours et Harangues* dont il composa un recueil qu'il fit imprimer en 1699 (2). « C'est au dire du *Mercure Galant* de Novembre 1699, un modèle excellent pour

(1) *De Héricourt*, p. 88.

(2) *Discours et Harangues* de M. Hébert, Trésorier de France, de l'Académie de Soissons, Soissons, Hanisset 1699, 1 vol. in-12.

ceux qui se trouvent dans une condition qui les oblige à complimenter publiquement les personnes élevées en dignité auxquelles on ne peut se dispenser de rendre certains honneurs dans les villes où elles passent. » Ce recueil contient aussi trois discours adressés au nom de l'Académie et le *Tribut* de l'année 1683. Nous avons encore de lui une harangue composée à l'occasion du passage du roi à Soissons et que donne le *Mercure Galant* d'avril 1680.

Ajoutons que ses services étaient fort appréciés de l'Intendant de Soissons (1), et qu'il était étroitement lié avec Gaichiès qui appréciait la droiture de son âme, la sincérité de sa religion et son application au travail (2). Nicolas Hébert mourut le 22 mai 1703. Le *Mercure* du mois suivant (3), publiait une lettre de Gaichiès adressée à l'abbé Bosquillon et contenant l'éloge du défunt. Frappé de paralysie, Hébert s'était accoutumé à écrire de la main gauche, et pour se préparer à la mort, consacra ses loisirs à traduire le traité du Cardinal Bellarmin, *De l'Art de bien mourir*. Il traduisit aussi la *Lettre de Saint Ambroise à la Vierge séduite,* et d'autres morceaux. Gaichiès nous apprend encore qu'il avait composé un roman en trois volumes, *Zénobie,* qu'il fit brûler lors de sa maladie.

« Monsieur Hébert, écrit Gaichiès, eut toujours une grande droiture et une exactitude extrême dans ses devoirs. Il en était même un peu sévère à l'égard

(1) *Bulletin* 3e série t. XV, p. 114.

(2) Gaichiès : *Maximes*, p. 204.

(3) *Mercure :* Juin 1703, p. 183.

des autres, et ne pouvait souffrir qu'on remplit mal ses fonctions ni qu'on sortit de la bienséance de son état. Il s'en expliquait quelquefois un peu sèchement. Il était bon ami et très sincère. Il avait pour les pauvres beaucoup de charité. De temps en temps, il faisait aux hôpitaux des dons qui passaient en quelques sorte ses forces... Dans les emplois publics, il gardait une justice scrupuleuse. Jamais personne n'a fait une répartition des charges publiques avec plus d'équité. Elu deux fois Maire, il en a rempli les devoirs avec la dernière ponctualité. Dans le temps du passage des troupes, il demeurait toute la journée à l'Hôtel de Ville. Il gardait inviolablement l'ordre qu'il avait dressé pour les logements, n'épargnant personne, et de crainte que quelqu'un ne s'avisât de détourner quelque billet, il les portait sur lui tout arrangés.

« Les familles dévouées à sa maison n'étaient pas exemptes de logement : et si elles étaient pauvres, il les dédommageait par ses charités...

« Comme Monsieur Hébert avait toujours eu une vénération très tendre pour feu Monsieur son père, il a ordonné par son testament qu'on portât son cœur à Prémontré, dans le tombeau de ce digne père qui, après avoir quitté sa charge de Trésorier de France, était allé passer dans cette solitude les dernières années de sa vie. »

Nicolas Hébert avait épousé Marguerite Gaigne, fille de Jean Gaigne, Trésorier de France et de Barbe Goulet. Il avait pour beau-frère Robert Racquet, éga-

lement Trésorier de France, époux de Marie-Barbe Gaigne.

Ses armes sont dans l'*Armorial* (1) : *d'azur à une bande d'or accompagnée de six besans de même posés en orle*; accolé, *d'argent à un chevron d'azur accompagné en chef de deux corneilles affrontées de sable et en pointe d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople.*

De HÉRICOURT (Julien)

Fils (2) de Charles de Héricourt, Ecuyer, seigneur de Hédouville et de Noyelles en partie, capitaine au régiment de Longueval et de Jehanne de Croissette, naquit à Soissons. Il fit au moins une partie de ses études à Paris où il était encore étudiant en 1641. Il s'y lia avec Claude Le Pelletier, devenu plus tard Contrôleur Général des Finances, devant qui il passa ses examens de droit. Revenu à Soissons, il fut pourvu d'une charge de Conseiller au Présidial. Le 8 juin 1651, il épousait Jeanne Le Scellier, fille de défunt Claude Le Scellier, Conseiller du roi, Garde des Sceaux du Bailliage et de Barbe Charpentier (3). Il venait de perdre sa femme lorsqu'en 1666, Louis de Froidour, Lieutenant au Bailliage de La Fère, nommé pour travailler à la réformation des eaux et forêts du Languedoc et de la Guyenne, obtint pour lui, de Colbert, la charge de Commissaire Royal, dans la délégation envoyée dans ces provinces.

Passant par Montpellier et par Montauban, il fixait

(1) *Armorial de Picardie. Généralité de Soissons.*

(2) Les renseignements biographiques sur Julien de Héricourt, sont empruntés à son livre *de Académia*, à la *Biographie Universelle* de Michaud, au *Dictionnaire* de Moreri et aux *Mémoires* de Foucault.

(3) *Bulletin* 3e série t. XVI, p. 139,

sa résidence à Toulouse. Appelé à Albi en 1667, il y rencontrait Claude Bazin, de l'Académie Française, et Paul Tallemant qu'il intéressait à l'Académie de Soissons. Nous le retrouvons en 1669 dans le Haut-Languedoc où il est chargé du recensement des propriétés foncières. Il entre en relations avec Chapelain, de l'Académie Française (1), avec Raymond du Mas de Castres, et par lui avec Pelisson, dont la bonne volonté est désormais acquise au projet nourri par les Soissonnais d'obtenir pour leur Compagnie des Lettres Patentes. Cette même année le voit encore à Montpellier en qualité d'Assesseur du Gouverneur du Languedoc, pour examiner les titres de noblesse et les anciens monuments des grandes familles.

Le travail de réformation touchait à sa fin; bien des abus avaient été réprimés, et un règlement rédigé pour en éviter le retour, quand, en novembre 1670, Colbert rappela à Paris Froidour et de Héricourt. Le Ministre approuva tout ce qui avait été fait, et fit sanctionner par diverses ordonnances, tous les actes, jugements et règlements concernant la réformation, mais déclara que leur présence était encore nécessaire à Toulouse tant que le Parlement de cette ville ne les aurait pas approuvés et enregistrés.

Avant de repartir pour le Languedoc, Julien de Héricourt vint passer quelques jours à Soissons, mais, à la fin de 1671, il repartait pour Toulouse avec Froidour. Après avoir fait enregistrer au Parlement de cette ville les édits qui confirmaient la réfor-

(1) *Lettres de Chapelain* publiées par M. Tamizey de Laroque, Paris, 1883.

mation de la jurisprudence des eaux et forêts, leur principale occupation pendant deux ans fut de veiller à leur rigoureuse observation.

En juillet 1673, Julien de Héricourt est envoyé à Montauban où il travaille sous la direction de l'Intendant Foucault qui, en 1675, le fait nommer Procureur du roi de la Commission du Domaine (1). Il habite chez l'Intendant jusqu'au jour où il se fixe définitivement dans le pays en entant dans la famille de Cruzy-Marcillac. En 1684, Foucault obtenait encore pour lui une Commission de Procureur du roi du Domaine de Béarn et une gratification de mille livres pour la rétribution du travail qu'il avait fourni.

Nous le retrouvons en 1685 à Paris; il y reste peu de temps, puisqu'en 1687 il était revenu à Montauban. L'Intendant Foucault qui est alors à Poitiers propose au Contrôleur Général de l'y faire venir pour travailler au papier terrier de cette Généralité. Mais il ne semble pas que Julien de Héricourt ait suivi son ami en Poitou.

Quoique éloigné de Soissons, il y a laissé un peu de son cœur; il s'intéresse aux occupations de ses chers Académiciens, il les soutient de ses lettres, les encourage, et pleure avec eux ceux que la mort vient enlever. Il correspond avec quelques Académiciens de Paris, avec Froidour, avec le Cardinal d'Estrées, et met tout en œuvre pour obtenir les Lettres Patentes; il exulte quand elles sont obtenues

(1) *Mémoires* de Nicolas-Joseph Foucault, pp. 84, 92, 94, 101, 181 et 217.

et il s'empresse d'écrire l'histoire de cette Académie pour laquelle il a tant travaillé (1).

L'ouvrage est terminé en 1683, mais ne paraît qu'en 1688 à Montauban, sous forme de Lettre adressée à Verrières, de l'Académie d'Arles. Il est dédié à Nicolas Joseph Foucault, Conseiller d'Etat, Maître des requêtes, Intendant du Poitou. La dédicace est un hommage respectueux et reconnaissant adressé à un bienfaiteur et à un ami. Elle est suivie d'un avertissement au lecteur, dans lequel Julien de Héricourt explique pourquoi il a composé en latin l'histoire d'une Académie, établie surtout pour perfectionner la langue française, reproche que ses amis et collègues lui avaient adressé avec une certaine vivacité. Obligé qu'il était de suivre à cheval pendant deux mois l'Intendant qui parcourait sa Province, il voulait, dit-il, utiliser les loisirs de ces longues chevauchées à préparer son ouvrage, et il craignait, en le composant en français, comme cela était tout naturel, de perdre trop facilement les réflexions faites pendant la journée ; il espérait, au contraire, en se servant de la langue latine, que la difficulté éprouvée à exprimer ses pensées les graverait plus fortement, dans sa mémoire. La méthode essayée donna de bons résultats. Chaque soir, il jetait sur le papier le fruit du pénible travail de la journée, et sa mémoire était si fidèle qu'elle ne laissait échapper ni une idée, ni un mot, malgré le grand nombre des périodes employées.

(1) *De Academia Suessionense cum Epistolis ad familiares Juliani Hericurtii, Suessionensis Academici, Montalbani. MDCLXXXVIII.*

Julien de Héricourt donne une seconde raison de ce choix: il prétend ne plus connaître suffisamment sa langue maternelle et avoir oublié à peu près tout ce qu'il avait appris dans les exercices de l'Académie de Soissons. Et puis, ajoute-t-il, si la destinée de mon livre l'amène chez les étrangers, non pour envelopper l'encens, mais pour y être lu et élégamment relié, ne sera-t-il pas encore un hommage rendu aux Belles-Lettres, et la preuve qu'elles sont en honneur en France ?

Après l'Avertissement au lecteur, l'auteur nous parle de l'origine de l'Académie vers 1648, et nous en donne l'histoire jusqu'en 1682. Un certain nombre de Lettres écrites en latin et en grec suit cet exposé historique et termine le volume.

Ce livre écrit dans un élégant latin fut fort apprécié. On en trouve l'éloge dans le *Mercure* et dans le *Journal des Savants* de mars 1689. Julien de Héricourt en fit hommage à l'Académie Française et chargea le second de ses fils d'en porter un exemplaire au Louvre, en même temps qu'une lettre qui accompagnait l'envoi; Huet, alors évêque de Soissons, et Charpentier, Directeur, introduisirent le messager dans l'Académie Française.

Tous les Académiciens reçurent du reste un exemplaire de cet ouvrage; Pelisson avait été certainement un des premiers favorisé d'un hommage de l'auteur, et nous trouvons dans sa correspondance la réponse qu'il fit à cet envoi (1) : « Honni soit qui

(1) *Œuvres diverses* de M. Pelisson, Paris 1735.

mal y pense, écrivait l'illustre Académicien, le 23 juin 1689. J'ai su, Monsieur, par votre cher ami Monsieur Dumas, que vous n'avez pas bien expliqué mon retardement à vous rendre les très humbles grâces que je vous dois. Il est vrai que j'ai tort et je vous demande pardon. Ne doutez pas cependant que j'ai été fort sensible au très beau et très obligeant présent qu'il vous a plu de me faire. Voilà la vérité toute pure. J'ai accoutumé de remercier d'un mauvais livre le premier jour que je le reçois et d'un bon après que j'ai trouvé le temps de le lire. Je ne doutais pas que le vôtre fut de ce nombre. Je vous assure toutefois et sincèrement qu'il m'a paru encore surpasser ce que j'en attendais. Je ne dis pas seulement pour ce qui peut me regarder où l'on vous accusera toujours d'avoir été prévenu par l'amitié ; mais en général pour l'ouvrage entier qui est tel que l'on n'y trouvera jamais rien à désirer, qu'une plus grande et plus heureuse matière... Il ne se peut rien ajouter ni à l'élégance de votre latin, ni à la manière noble, simple et naturelle de toute votre narration, dont j'ai été charmé... »

Nombreux étaient les correspondants de Julien de Héricourt. Ses lettres nous en font connaître quelques-uns ; ce sont des savants et des beaux esprits, qui, comme lui, ont le culte des Lettres, tels que Nicolas Heinsius, célèbre philologue et poète Hollandais ; Jacques Mentel, médecin, originaire de Château-Thierry ; Guy de Verton ; le Père de Billy, Antoinette Salvan de Saliés, Viguière d'Albi, fondatrice en Albigeois d'une Académie dite des Cheva-

liers de Bonne Foi (1), et enfin ses amis de l'Académie de Soissons.

Tantôt de Héricourt cite les Lettres qu'il leur adressait, tantôt il rapporte les réponses qu'il en recevait; il donne même certaines correspondances échangées entre ses amis. Parmi ces dernières, il cite, en s'excusant d'ailleurs, une lettre adressée à Heinsius par Médon, Conseiller au Présidial de Toulouse. Cette lettre fait l'éloge de notre auteur. Tenant compte des exagérations qu'elle peut contenir, exagérations dûes sans doute à une vieille amitié, il est permis de croire que le portrait tracé ne manque cependant pas de ressemblance. « Julien de Héricourt, mon grand ami, écrit Médon, est Picard de nature (2), Soissonnais de naissance et d'une noblesse ancienne et illustre. Les Lettres grecques et latines eurent pour lui des attraits merveilleux dès son jeune âge, et il s'appropria si bien ces deux langues et les cultiva si bien qu'il peut facilement à sa guise employer l'une ou l'autre en prose ou en vers, et cela avec la plus grande élégance. Il possède à fond toutes les connaissances et je ne sais quels sont les livres qu'il n'a pas lus. Toujours est-il qu'il a à sa disposition tous les passages des auteurs : c'est un véritable trésor, ce sont de grandes richesses qui sont le fruit du travail et de la pérsévérance : il en a confié la garde à la mémoire la plus fidèle d'où il les tire pour les répandre gracieusement au grand profit de ceux qui l'écoutent. Il connaît parfaitement tous les arts

(1) Michaud : *Biographie Universelle* t. LXXX, p. 468. Biographie de Antoinette Salvan de Saliès.

(2) *De Héricourt*, p. 190.

libéraux et par dessus tout la musique. Grâce à ce talent, il compose souvent des airs charmants et leur adapte des paroles très gracieuses. Aussi, musicien distingué, et poète distingué, dirige-t-il à sa guise l'esprit des auditeurs. Il a toutes les richesses de l'intelligence, mais surtout un goût, un esprit pénétrant et une mémoire des choses, facile et tenace à la fois. Les autres hommes sont bien pauvres à côté de lui, si je peux parler ainsi. Mais loin de les mépriser, il élève très haut les actions de tout le monde et, s'il vient à les reprendre, c'est avec douceur, et du moins, il n'apporte jamais ni excès ni présomption dans sa critique. Toutes ces brillantes qualités n'ont pu rester cachées longtemps dans les murs d'une petite ville. L'éclat de son nom s'est répandu au dehors et l'a fait remarquer et choisir par ceux qui sont dans notre pays à la tête des affaires pour faire rendre au Fisc Royal et au Domaine les droits que lui ont enlevés des injustices et de nombreuses déprédations. L'équité et la modération avec laquelle il s'en acquitte de jour en jour sont telles qu'elles lui ont souvent valu des éloges, même de la part de ceux qui sont repris pour ces déprédations. Et, certes, il est donné à un petit nombre d'hommes de tempérer la rigueur des lois par la douceur de l'amabilité... »

Julien de Héricourt, fixé à Montauban, y mourut en 1705. Il était membre de l'Académie des *Ricordati* de Padoue.

« Durant un séjour à Toulouse, nous rapporte l'abbé Pécheur (au Tome VI de ses *Annales*), il avait

publié en 1668 et aussi en latin, un ouvrage relatif aux affaires dont il avait été chargé dans cette ville et qu'il intitula : *Défense des condamnations rendues en la réformation générale des forêts en Languedoc, entre les communautés qui en sont usagères et riveraines.*

En quittant le Soissonnais, il y avait laissé des représentants de son nom. De son mariage avec Jeanne Le Scellier sont nés trois fils :

1) Jean-Baptiste, capitaine au régiment de Picardie, mort à la suite d'un accident de cheval, au camp retranché de Fribourg en Brisgau.

2) Louis, Chanoine de l'Eglise cathédrale de Soissons et Académicien de cette ville.

3) Charles Julien qui, de son mariage avec Marie Lévêque, eut Louis de Héricourt, un des plus fidèles collaborateurs du *Journal des Savants,*

Les armes de Julien de Héricourt sont gravées sur la première page de son livre; il portait : *écartelé au 1 et 4 d'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, au 2 et 3 d'or à un créquier de gueules.*

De HÉRICOURT (Louis)

Naquit à Soissons en 1653 (1). Licencié en droit canon, Chanoine de la cathédrale, il exerça successivement les charges de promoteur, d'écolâtre et de doyen du Chapitre. Disciple du père Quesnel, qui l'avait dirigé dans la voie de la dévotion, il vécut sous la direction spirituelle de ce célèbre janséniste. D'une grande sévérité de mœurs, dévoué aux pauvres, d'une extrême charité, il était très aimé

(1) Moreri · *Dictionnaire.* Pécheur : *Annales* t, VII, pp. 61, 136 et 137.

de ses concitoyens. Il mourut le 19 février 1731. Le public se porta en foule à ses obsèques, mais une partie du Chapitre refusa d'y assister, à cause des sentiments jansénistes du défunt; il fut vénéré à l'instar du diacre Paris.

Il avait été admis à l'Académie sur la demande de son père en 1682. Au dire de l'auteur du *Nécrologe des Appelants Célèbres,* la plupart de ses discours auraient été publiés dans les recueils de l'Académie Française. Louis de Héricourt semble avoir succédé à Guérin dans la charge de Secrétaire Perpétuel.

De la BOURDONNAYE de BLOSSAC

(Charles-Esprit)

Une notice publiée dans le *Bulletin*, 2e série, Tome XIX (1), nous a donné la biographie de cet Intendant de Soissons, nommé en 1785. Fils de Paul-Esprit-Marie de la Bourdonnaye, comte de Blossac, Intendant de la Généralité de Poitiers, et de Madeleine-Louise-Charlotte Le Pelletier de La Houssaye (petite-fille de Félix Le Pelletier de La Houssaye, Intendant de Soissons en 1690), il naquit à Poitiers le 27 août 1753. Le 5 février 1783, il épousait à Paris Anne-Louise de Bertier, fille de l'Intendant de la Généralité de Paris et de demoiselle Foulon. A la suite du massacre de son beau-père et du grand-père de sa femme, il donna sa démission, se retira dans ses terres de la Vienne, puis émigra. Rentré en France en 1814, il accompagnait à Gand Louis XVIII

(1) Dont l'auteur est notre collègue M. le comte de Bertier de Sauvigny.

en 1815. Après les Cent Jours, il fut nommé Pair de France. Il mourut le 15 mai 1840. Ce fut le dernier Intendant de la Généralité de Soissons.

LALLIAT (Ambroise-Antoine)

Est qualifié par la *France Littéraire* de 1758 de licencié en théologie, ancien chanoine de la cathédrale, et ancien promoteur du diocèse. En 1778, il était chanoine de Metz.

LANGUET de GERGY (Jean-Joseph)

Né à Dijon en 1677 (1), était fils de Denis Languet, comte de Rochefort, baron de Gergy, Procureur Général au Parlement de Dijon, et de Marie Robelin. Entré dans la maison de Navarre, il y reçut le bonnet de docteur. Aumônier de la duchesse de Bourgogne, il fut par la suite pourvu de diverses abbayes et d'un vicariat général à Autun. Il fut nommé à l'évêché de Soissons, puis sacré à Saint-Sulpice (dont son frère était curé) le 23 juin 1715. Ardent ennemi du jansénisme, il arrivait à Soissons au moment où la bulle *Unigenitus* était le plus discutée. Il se lança dans la bataille que se livraient les deux parties et y tint un des premiers rôles. Il publia des *Avertissements,* des *Lettres Pastorales*, et des écrits politiques dont quelques-uns furent même supprimés par le Parlement. *Une Lettre au Régent* lui valut une condamnation à vingt mille livres d'au-

(1) Michaud : *Biographie Universelle* t. XXIII, p. 868. Pêcheur : *Annales* t. VII, p. 43 et suivantes.

mônes qui ne fut d'ailleurs pas poursuivie. Reçu à l'Académie Française en 1721, il y occupa le fauteuil du Garde des Sceaux d'Argenson. Nommé évêque de Sens en 1730, il lutta comme à Soissons contre les partisans du jansénisme et mourut le 11 mai 1753, âgé de 76 ans.

Aucun renseignement précis ne nous est parvenu sur les relations de cet évêque avec l'Académie de Soissons. C'est seulement parce que nous le voyons mentionné dans le récit de la séance publique du 16 Janvier 1716 que nous le supposons Académicien. Armes: *d'azur à un triangle clêché et renversé d'or chargé aux pointes de trois molettes de gueules.*

De la SELVE (Jean-Martin)

Est cité par Monsieur l'abbé Pécheur, comme vicaire général de Mgnr de Bourdeilles en 1767 (1). Il est qualifié de Doyen de la cathédrale de Tulle, de Grand-Vicaire de la cathédrale de Soissons par la *France Littéraire* de 1778.

LEFEBVRE de LAUBRIÈRE (Charles-Fr.)

Etait né en Anjou en 1687 (2); issu d'une famille de magistrats, il se livra de bonne heure à l'étude du droit, et devint, le 20 juin 1710, Conseiller au Parlement de Paris. Sa femme étant morte après cinq ans de mariage, lui laissant un fils et une fille, il entra dans les ordres et fut désigné par le roi, le 26 Juillet 1731, pour l'évêché de Ssissons. Préconisé à Rome le 3 septembre suivant, sacré à Paris le

(1) Pécheur : *Annales* t. VII, p. 344.
(2) Pécheur : *Annales* t. VII. p. 148 et suivantes.

13 Janvier 1732, il prenait possésion de son siège le 16 Mars. Moins de sept ans après, le 25 Décembre 1738, il décédait à Soissons. Il fut inhumé dans la cathédrale.

Reçu le 26 Août 1733 dans l'Académie de Soissons, le prélat témoigna bien vite à cette Compagnie toute son estime et toute sa sollicitude. Grâce à sa générosité, un prix de littérature et d'histoire fut fondé en 1734 et l'évêque avait le plaisir de remettre lui-même en 1735 la médaille, récompense du premier concours.

Nous avons vu le lustre que notre Académie reçut de cette fondation ; à Mgnr. de Laubrière en revient tout l'honneur. Armes : *d'azur au lévrier rampant d'argent accolé de gueules.*

LEMOINE de REUVE (Jean-Dominique)

Chanoine du 11 novembre 1758, était en 1778 Archidiacre de Tardenois et Grand-Vicaire. Prévôt du Chapitre le 22 Mars 1780 (1), nous le trouvons le 26 Mai 1781, comme parrain de l'une des cloches que l'on installait dans la tour de la cathédrale (2). Il mourut en 1785 (3). Dans le *Bulletin* de 1885 (1re Serie, Tome XIX), Monsieur Collet nous a donné un fragment de son épitaphe retrouvée au Palais de Justice. Il semble avoir concouru pour les prix de l'Académie de Soissons, avant de faire partie de cette Compagnie (4).

(1) Pécheur ; *Annales* t. VII, p. 219.
(2) Ledouble : *Les Cloches de la Cathédrale de Soissons.*
(3) Pécheur : *Annales* t. VII, p. 436.
(4) Le Moine : *Histoire des Antiquités de la ville de Soissons.* Avertissement au Lecteur.

Le PELTIER de MORFONTAINE (Louis)

Fils de Jacques Le Peltier (1) Seigneur de Montmélian, de Morfontaine, etc., Président de la deuxième Chambre des Enquêtes au Parlement de Paris, et de Marie-Louïse Feydau, naquit le 6 avril 1730. Conseiller au Parlement de Paris le 3 septembre 1749, Maître des Requêtes en 1754, Intendant de la Rochelle en 1764, il fut nommé en 1765 Intendant de la Généralité de Soissons. Il succédait à Méliand. Il avait épousé, en 1754, Catherine-Charlotte de Cluzel de la Chabrerie, qui mourut le 9 décembre 1756, fille de Léonard de Cluzel, Fermier Général et de Thérèse Touzard. En secondes noces, le 20 Septembre 1768, il épousait Françoise-Elisabeth de la Cropte de Bourzac, fille de François-Isaac, seigneur de Belleville, premier gentilhomme de la Chambre du Prince de Conti.

Le Peltier administra la Généralité pendant plus de vingt ans. C'est à lui qu'est dûe l'édification du Palais de l'Intendance, construit sur l'emplacement du Château-Gaillard. Si l'Académie de Soissons, qui tenait ses séances dans l'ancien château, fut obligée de chercher refuge au Couvent des Feuillants, la Société d'Agriculture à laquelle il s'intéressait tout particulièrement eut son siège dans le nouveau palais. En 1781, dans la salle des séances, le buste de l'Intendant, dû au ciseau du célèbre sculpteur Houdon, fut inauguré avec cette simple inscription : *Hommage*

(1) La Chesnaye des Bois : *Dictionnaire de la Noblesse* t. XI, p. 251.

des laboureurs reconnaissants. Une pièce de vers lui était même adressée à cette occasion (1).

Il quitta le gouvernement de la Généralité de Soissons pour aller occuper la charge de Prévôt des Marchands de Paris. « Il y fut, peut-on dire avec Monsieur Hennequin, le dernier successeur d'Etienne Marcel, cette charge n'ayant été occupée après lui que durant quelques mois par J. de Flesselles, l'une des premières victimes de la Révolution. » (2).

LE PICART (Pierre-Louis)

Etait Maître Particulier des eaux et forêts à Soissons de 1704 à 1721. Il mourut à Amiens en 1757, Directeur Général des Fermes. Nous avons de lui : 1) *Un discours à la louange du roy, Tribut* de l'année 1704; 2) *Une Paraphrase du psaume* CI. , *Tribut* de 1721; 3) *Les Sept Psaumes de la Pénitence,* recueil de pièces de vers publié à Soissons en 1736 (3). Il était entré à l'Académie en 1704.

LE SCELLIER (Nicolas-François)

Fils de Claude-Nicolas, Ecuyer, seigneur d'Evry et de Chézelle, et de demoiselle Obert, naquit en 1700 et épousa Marie-Madeleine-Françoise Danré, dame de Frières, Faillouel, Condren, fille de François

(1) *Vers adressées à M. Lepeltier...* le jour ou son bustre en marbre lui a été présenté (Collection *Périn* n° 4756).

(2) Hennequin : *La Formation du Département de l'Aisne,* note de la p. 27.

(3) Un exemplaire de cet ouvrage, imprimé à Soissons en 1736 chez Charles Courtois, se trouve dans la bibliothèque de la *Société Archéologique.*

Danré, Ecuyer, Seigneur de Salency et de Madeleine Vaillant. En 1737, il était Conseiller au Parlement de Metz lorsqu'il composa une ode intitulée *L'Orage*, qui fut envoyée à l'Académie Française. Le 21 Juillet 1768, il est qualifié de Conseiller honoraire au Parlement de Metz dans les liasses de la paroisse de Frières-Faillouel. Il décéda le 8 Décembre 1783 (1).

Armes: *d'or à l'aigle d'azur, becquée et membrée de gueules.*

LESUEUR (Nicolas)

Avocat en Parlement, Conseiller au Présidial de Soissons, entra à l'Académie en 1654, et mourut le 30 septembre 1669, âgé de plus de quatre-vingts ans. Au dire de J. de Héricourt, il composa beaucoup en français et en latin et produisit plusieurs opuscules dont l'élégance rappelle les meilleurs auteurs de l'antiquité. (2)

LE TONNELIER de BRETEUIL (Anne-François-Victor)

Fils de Louis-Charles Le Tonnelier, Baron de Breteuil, naquit à Paris en 1726. Grand-Vicaire de l'évêque de Sens, puis de l'évêque de Soissons, il fut nommé évêque de Montauban, et sacré le 24 Février 1763.

M. l'abbé Pécheur en parle longuement au Tome VII de ses *Annales:* « Neveu d'un Ministre de Louis XVI, il réunissait dans ses mains, avec un

(1) *Inventaire Sommaires des Archives Départementales:* Reg. paroiss. de N. D. de Frières-Faillouel E. S. 609.

(2) *De Héricourt*, p. 55.

bel évêché, de riches abbayes qui lui permettaient de mener la vie de grand seigneur. Table somptueuse, équipages magnifiques, valets, chevaux, vêtements dignes du siècle plutôt que de l'Eglise se voyaient au palais épiscopal de Mautauban. Il passait une partie de l'année à Bersolio, sa maison de campagne, dont il fit un petit Palais-Royal... C'était un ecclésiastique selon le goût du temps, aimable, spirituel, mondain, galant... Mais il importe de dire que l'auteur de *l'Eglise de Montauban* fait justice de la plupart des accusations portées sans fondement contre lui. Il prouve que les reproches que l'on pouvait faire à sa conduite privée portaient bien plus sur la forme qui était légère que sur le fond qui était sérieux. En effet, l'histoire fait ressortir avec raison, son intelligence élevée, sa bonté de cœur, son activité dans l'administration et les services qu'il rendit à toute la contrée. Le Clergé du pays de Rivière le nomma son représentant aux Etats-Généraux, où il saura rester ferme dans sa foi, en attendant qu'il la professât en mourant dans la pourriture d'un cachot. »

Deux sœurs de l'évêque de Montauban ont laissé un nom dans l'histoire. L'une Gabrielle-Emilie, née à Paris le 17 décembre 1706, morte à Lunéville le 10 Septembre 1749, épousa le 12 juin 1725, le marquis du Châtelet : c'est la *Divine Emilie*. Elle a tenu trop de place dans la vie de Voltaire et elle est trop connue pour en redire l'histoire.

La seconde, Marie-Thérèse, nous intéresse plus, puisque, le 10 décembre 1774, elle était installée en qualité d'Abbesse en l'abbaye de Saint-Paul, près

de Soissons (1). Elle arrivait de Saint-Paul de Beauvais, après avoir successivement gouverné le Sauvoir-sous-Laon, et le Réconfort au diocèse d'Autun. Elle ne sortit de son abbaye qu'au moment de la Révolution.

LETOURNEUX (Nicolas)

Né à Rouen le 30 avril 1640 (2), fit ses études à Paris chez les Jésuites et sa philosophie au collège des Grassins, sous Jean Hersan, de Compiègne, principal de cette maison et janséniste. Revenu à Rouen, il reçut les ordres à vingt-deux ans, et fut nommé vicaire à Saint-Etienne des Tonneliers.

Nous le trouvons à Paris en 1669, en relations avec Port-Royal et sous la direction de Lemaistre de Sacy. Il publie en 1673 l'*Office de la Semaine Sainte* et écrit l'*Histoire de la Vie de Jésus-Christ*. Il remporte le prix d'éloquence de l'Académie Française en 1675, est nommé Chanoine de la Sainte-Chapelle et pensionnaire du roi. Directeur spirituel de Port-Royal, en 1681, il publie le *Carême Chrétien*. L'archevêque de Rouen lui donne en 1682 le prieuré de Villers-sur-Fère : il s'y rend et essaie de reproduire la vie des Solitaires de Port-Royal. Il y achève son *Ame Chrétienne* et meurt le 28 Novembre 1686, sans voir la condamnation de ce dernier ouvrage pour cause de jansénisme. Letourneux était entré à l'Académie en 1684.

(1) Pécheur : *Annales* t. VII, p. 884.

(2) Pécheur : *Annales* t. VI, p. 602. Michaud *Biographie Universelle*, t. XXIV, p. 347.

LEVASSEUR (François)

Chanoine régulier de Saint-Jean des Vignes, puis curé d'Auchy-le-Château, fut reçu à l'Académie en 1681 et mourut le 21 mai 1700. C'était, au dire du *Mercure Galant* (1), un des plus beaux esprits de la province. Gaichiès lui succéda en 1705, et nous trouvons son éloge dans le discours que prononça à cette occasion le célèbre orateur.

LEVAYER de BOUTIGNY

Fils de Levayer (2), Lieutenant-Général au Mans, Conseiller au Parlement de Paris, Maître des Requêtes, fut Intendant de la Généralités de Soissons de 1682 à 1686. Reçu à l'Académie le 7 novembre 1683, il mourut en 1710. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le droit public, et d'un roman *Tarsis et Zélie.*

LEVAYER de BRASSAC

Fut reçu le 7 novembre 1683, comme le précédent, dont il était vraisemblablement le proche parent.

MALVIN de MONTAZET (Louis-Antoine)

Né au diocèse d'Agen en 1712 (3), fit ses études à Paris et s'attacha à Mgnr de Fitz-James qui le fit Chanoine et Grand-Vicaire et lui procura une place d'aumônier de quartier dans la chapelle du roi.

(1) *Mercure :* juin 1700. p. 194.
(2) *Mercure* : mars 1682, p. 166.
(3) Michaud : *Biographie Universelle* t, XXIX, p. 462.

Evêque d'Autun en 1748, il fut nommé en 1758 au siège archiépiscopal de Lyon. Il y mourut le 3 Mai 1788.

Partout ou il passa il soutint avec ardeur la cause janséniste et persécuta ceux qui n'étaient pas ses partisans. Il avait été élu membre de l'Académie Française en 1757.

MARTINET (Jean-Baptiste-Thomas)

Etait Avocat du roi au Présidial en 1764: il semble avoir abandonné sa charge vers 1779 ou 1780, puisque le 2 Août de cette dernière année, Bocquet de Liancourt recevait des Lettres de Provisions pour le dit office (1).

MENNESSON (Jacques-François)

Fut pourvu de l'Office de Trésorier de France à Soissons le 26 Février 1766. Il existe de cet Académicien un *ex-libris* sur lequel sont gravées ses armes: *de sables à trois feuilles (?) d'argent posées l'une en pal, les deux autres en sautoir, au chef d'azur chargé d'une cloche d'argent.*

MOLLART DUPLESSIS de LOUPEIGNE (Claude)

Est qualifié de Chevalier de Saint-Louis et d'ancien officier de cavalerie dans la *France Littéraire* de 1758. Il était le fils de François-Joachim Mollard Duplessis, Ingénieur du roi en la ville de Soissons, décédé à

(1) Collection *Périn* n° 4988.

Loupeigne en 1760 et de Marie Cousin décédée le 3 Septembre 1753. Ce dernier avait acquis la seigneurie de Loupeigne le 20 Août 1729 du président Dumets. Le 21 Janvier 1762, Claude Mollart, ancien Gouverneur des Pages et ses cohéritiers cédaient cette terre à M. Danré d'Armancy, ecuyer, Receveur Général des Fermes du roi à Reims, fils de Samson Danré que nous connaissons déja comme Académicien (1).

MONTMIGON (Jean-Baptiste)

Naquit à Lucy-le-Boccage, à deux lieux de Château-Thierry, le 17 Avril 1735 du mariage de Pierre Montmignon, clerc de la paroisse, et de Nicole Jary (2). Après avoir étudié la théologie à Paris, il fut nommé second Régent du collège de Château-Thierry, puis successivement secrétaire de Mgnr. de Bourdeilles, et secrétaire de l'Evêché. Chanoine honoraire le 22 Septembre 1770, il était nommé titulaire le 22 Septembre 1788, et enfin Archidiacre de Tardenois, Vicaire-Général et Vice-Gérant de l'Officialité, et titulaire du Prieuré de N.-D. d'Andrieux, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Bayeux. On ne sait trop ce qu'il devint pendant la Révolution. Parti pour la Belgique en 1793, il serait rentré en France en 1798, et venu habiter Paris avant la publication du Concordat, Grand-Vicaire de

(1) Renseignements tirés des Archives du château de Loupeigne que M. le vicomte de Guinaumont a bien voulu me communiquer et dont je suis heureux de le remercier.

(2) Pécheur : *Annales* t. VII, p. 442. Michaud : *Biographie Universelle* t. LXXIV, p. 800.

l'Evêque de Poitiers, Chanoine de N.-D. de Paris et enfin Grand-Vicaire de cette métropole en 1815, il fut chargé par Mgnr. de Quélen de l'examen des livres pour lesquels on sollicitait l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Il mourut à Paris le 21 Février 1824.

Il a laissé beaucoup d'ouvrages théologiques et philosophiques. C'était un philologue distingué. Il publiait en 1781 un *Système de prononciation figurée appliquée à toutes les langues et exécuté sur les langues françaises et anglaises ;* et en 1811, *La clef de toutes les langues ou moyen prompt et facile d'établir un titre de correspondance entre tous les peuples, et simplifier extrêmement les méthodes d'enseignement pour l'étude des langues.* Journaliste enfin, il succéda à l'abbé Dinouart, en 1786, dans la rédaction du *Journal Ecclésiastique* qu'il conserva jusqu'au mois de Janvier 1788.

MORANT (Étienne)

Conseiller du roi, Lieutenant Criminel au Présidial, était fils de Simon Morant, Conseiller du roi, Contrôleur au grenier à sel de Soissons, et de Claude Thévenet. Il fut un des fondateurs de l'Académie et mourut le 1er Février 1703. Il avait épousé Marie Turlut. Du mariage de sa fille, Marie-Anne, avec Charles Danré d'Armancy, naquit Samson Danré, qui fut l'un de nos Académiciens, ainsi que nous l'avons vu (1).

(1) *Revue de Champagne* t. VIII *La Famille Danré d'Armancy.*

MORANT (François-Simon)

Conseiller et Avocat du roi au Présidial, entra à l'Académie le 27 Juillet 1701.

MORANT (Nicolas)

Chanoine de l'Eglise de Soissons, abbé de chœur, entra à l'Académie en 1679. Le *Tribut* de 1712 est son œuvre. En 1708, l'abbaye de Cahors fut donnée à un abbé Morant, Chanoine de Soissons, qui avait beaucoup de talent pour la chaire. Il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agit de notre Académicien (1).

PARAT (Pierre)

Seigneur de Chailvet, Chaillevois et Bas-Chaillevois, fut reçu en 1654 et mourut le 2 mars 1699. C'était un ancien capitaine de cavalerie. Il avait épousé en Juin 1672 (2), à Quincy-sous-le-Mont, Marie-Rousseau. Il vendit en 1698 la seigneurie de Chailvet à Nicolas Lemercier, écuyer (3).

Armes : *Fascé, contrefascé d'argent et de gueules de quatre pièces ;* accolé : *d'azur à une face ondée d'argent, accompagnée de trois roues de même, deux en chef et l'autre en pointe.*

PETIT (Henri)

Le docteur Petit, reçu à l'Académie en 1757,

(1) *Mercure* : avril 1708, p. 173.

(2) *Inventaire Sommaire des Archives Départementales* : Reg. paroiss. de Saint-Jean-Baptiste de Royaucourt. E. S. 77.

(3) Cuvelier de Wissignicourt : *la Canton d'Anizy-le-Château*, p. 204.

semble avoir succédé à Charpentier, Maître des eaux et forêts, dans la charge de Secrétaire Perpetuel. On peut voir par les Lettres d'anoblissement données à François Petit, son père, qu'il appartenait à une des familles les plus anciennes de Soissons.

Dès l'an 1414, ses aïeux étaient au nombre des notables de la ville ; d'aucuns furent pourvus de charges importantes, plusieurs furent échevins.

Le 23 Novembre 1575 (1), mourait à Soissons, Philippe Petit, avocat ; sa femme Gille Louise, y décédait le 5 Décembre 1591 ; leur petit-fils, Antoine Petit y mourait le 16 Mars 1629 et était inhumé aux Cordeliers. En 1655 Olivier Petit était notaire et greffier de l'Officialité. Décédé avant 1670, il avait eu de son mariage avec demoiselle Foucard deux fils : Robert Petit, Chanoine de Soissons et Louis Petit, bourgeois et Echevin de la dite ville. De ce dernier vint un autre Louis Petit, Echevin de la ville lui aussi. Il eut pour femme Marguerite Regnault. François Petit, leur fils, né en 1681, fut un médecin célèbre au XVIII[e] siècle. Il se signala notamment dans les épidémies qui sèvirent à Guise en 1724 et à Meaux en 1732. En 1753, François Petit était appelé à Paris par le Duc d'Orléans qui en faisait son premier médecin. En Juillet 1760, des Lettres d'anoblissement lui étaient accordées par le roi (2),

(1) Notes généologiques que M. Hardouin, avocat près la Cour d'Appel de Paris a bien voulu me communiquer. Sa parenté avec la famille Petit le mettait plus à même que tout autre de me renseigner sur les ascendants de notre académicien et je lui suis très reconnaissant de l'extrême obligeance avec laquelle il a bien voulu me dire ce qu'il en savait.

(2) *Inventaire Sommaire des Archives Départementales :* B. 1660.

pour lui et sa postérité. Il meurt à Paris en 1766. Son portrait par Lorme fut gravé par Ingouf.

Notre *Bulletin*, (1re Série Tome XIX) nous apprend que l'Intendant Méliand, voulant conserver à la postérité et à sa ville natale la mémoire d'un homme aussi précieux, donna à l'Hôtel-de-Ville de Soissons, dont il était Echevin en 1737, un portrait du docteur, avec un éloge en vers latins. Du mariage de François Petit et de Françoise Binet en 1712, sont issus quatre enfants;

1) Henri Petit, l'aîné, épousa Elisabeth-Marthe Barbereux; c'est l'Académicien qui nous occupe.

2) Jeanne Petit, mariée à Charles Demory qui fut maire de Chauny.

3) Antoine-François Petit, né à Soissons en 1718; il y exerça d'abord la médecine sous la direction de son père, et le suivit à Paris lorsque ce dernier y fut appelé par le Duc d'Orléans, dont il fut le médecin ordinaire. Il avait épousé Anne de Larzillière et mourut le 1 Nivose An IV (1). Auteur d'une *Anatomie Chirurgicale*, il fut membre de l'Académie des Sciences. Il avait une fort belle bibliothèque: elle fut vendue en l'an V. Elle comprenait plus de quatre mille ouvrages ainsi qn'en témoigne le catalogue rédigé pour la vente.

4) Jacques Petit (2), reçu Conseiller au Bailliage de Soissons le 18 Mai 1751. (Lettres de Provisions du 8 Mai) (3), fut également Conseiller en la

(1) *Catalogue de la bibliothèque* de feu le citoyen Antoine-François Petit, médecin. Paris An V.

(2) *Bulletin* 1re série t. XIX, p. 125.

(3) Collection *Périn* n° 4776.

Chambre du Domaine du Duc d'Orléans. Il se distingua dans l'étude de l'histoire naturelle pour laquelle il avait un goût prononcé. Monnet, auteur de l'*Atlas* et des *Descriptions Minéralogiques de France,* fait son éloge et dit qu'il possédait parfaitement l'histoire naturelle du Soissonnais, et que son cabinet en contenait maintes preuves (1).

Henri Petit étudia la médecine à Paris, et comme son cadet, exerça son art à Soissons; lors du départ de son père, il y demeura. Il y acquit une importante situation, si l'on en juge d'après les renseignements que l'on peut tirer de quelques pièces d'un procès qu'il eut à soutenir contre un de ses confrères, le docteur Servat de Pontcarré en 1770 (2). Petit exerçait encore la médecine au moment de la Révolution. Il fut incarcéré en même temps que diverses personnes suspectes de Soissons. Mais sa captivité paraît n'avoir pas été bien sévère, si l'on en croit J.-J. Brayer (3), puisque, jouissant de la confiance publique, il avait la permission de sortir pour visiter ses malades. Il mourut le 29 Germinal an IV. Henri Petit avait partagé avec son frère François la majeure partie des livres d'histoire naturelle qui formaient le fond de l'importante bibliothèque laissée par leur père. Ils avaient l'un et l'autre considérablement augmenté leur part. La bibliothèque d'Henri Petit fut-elle aussi partagée entre ses

(1) Jacques Petit et Elisabeth-Martine Barbereux furent en 1772, parrain et marraine d'une cloche à Celles-sur-Aisne. (*Almanach Matot-Braine* 1912, note de M. Bouchel.

(2) Collection *Périn* n° 4707, 4708 et 4709.

(3) J.-J. Brayer : *Notice Historique.* (Collection Périn n° 4988).

héritiers ? C'est probable, quoique quelques-uns de ses volumes les plus précieux aient dû faire partie de la vente qui suivit le décès d'Antoine-François Petit, ainsi qu'en témoigne l'Avertissement placé en tête du catalogue de cette vente.

Melleville dans son *Dictionnaire du Département de l'Aisne* (1), signale un Henri Petit, docteur à Soissons, comme seigneur de la Motte à Vézaponin, en 1751, et attribue à cette famille les armes suivantes : *d'azur à trois étoiles d'or posées en bande.* Ne semble-t-il pas qu'il serait plus exact de lui donner celles que portait Henri Petit dans son *ex-libris : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un cygne nageant dans une rivière de même.* François Petit s'était fait graver un *ex-libris :* ses deux-fils adoptèrent le même, dont l'inscription seule fut changée : Henri Petit en avait encore deux autres (2).

QUINQUET (François)

Chanoine de l'église de Soissons, Conseiller Clerc au Présidial, reçu en 1663, décéda le 27 Août 1694.

De RÉVILLIASC (Hippolyte-Alexandre)

Du Diocèse de Gap, Chanoine le 4 juin 1777, succéda le 21 octobre 1785 à Lemoine de Reuve, comme Prévôt du Chapitre, En 1789, comme délégué de l'évêque, il préside l'assemblé du Clergé

(1) Tome II, p. 440.

(2) *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 49e année, n° 1357, p. 817.

qui se tient dans la grande salle du palais de l'évêché. Le 10 Mars, il ouvrait la prémière séance par un discours où après avoir exprimé ses regrets de l'absence de l'évêque, il exposait l'état des esprits dans les différentes provinces, touchant les affaires publiques, et montrait la nécessité de s'occuper avec la plus scrupuleuse exactitude de la rédaction des cahiers (1). Dans la suite il émigra à Bruxelles.

RIBALLIER.

A la suite d'une notice sur Ambroise Riballier, Syndic de la Faculté de théologie de Paris, né en 1712, mort en 1785, Michaud, dans sa *Biographie Universelle*, dit que cet abbé avait un frère employé dans les Fermes à Soissons, auteur de quelques ouvrages cités dans le *Dictionnaires des Anonymes*. Peut-être s'agit-il de notre Académicien ? Notons qu'en 1777-1778-1779, la *Société d'Agriculture de Soissons*, avait pour Directeur Riballier.

ROBINEAU de BOÈNE (Jean-Baptiste)

Chanoine de l'église de Soissons, fut reçu à l'Académie en 1695. En 1714, il était Prieur d'Ingré, près d'Orléans (2), Il est l'auteur du *Tribut* de 1714.

De SASSENAGE (Achille)

« Monsieur le Chevalier de Lorraine était mort le 8 Décembre 1722, dit le Chanoine de Louen, dans

(1) Périn : *Cahiers du Clergé et du Tiers-Etat du Bailliage de Soissons*, p. 174.

(2) *Bulletins* 1re série, t. XIV, p. 73.

son *Histoire de Saint-Jean des Vignes*, Mgnr. le Duc d'Orléans nomma à notre abbaye M. Achille de Sassenage, fils de Charles-Louis Alphonse, baron de Sassenage et de Claude de la Motte. Monsieur Notre Abbé est licencié en Sorbonne, où il s'est attiré l'estime de tous les savants par les thèses qu'il a soutenues, par sa pénétration très profonde et sa science. Aussitôt qu'il eût obtenu ses Bulles pour notre abbaye, il envoya une procuration à M. Cuyret, pour lors Grand Prieur de notre maison, pour en prendre possession en son nom, ce qu'il fit le troisième jour de Juin 1703 ». En 1705, il fut nommé député de second ordre de la province de Reims, pour assister à l'Assemblée générale du Clergé de France à Paris, quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans. Son éloge se trouve aussi sous la plume de Mademoiselle de Bazin.

C'était un homme fort estimé et très charitable, dit l'abbé Pécheur. Il en donna la preuve en 1753, lors de l'exil du Parlement, en recevant chez lui le Président Gillebert. Il mourut en 1762, et fut inhumé dans la cathédrale de Soissons (1). Il eut pour successeur à l'abbaye de Saint-Jean des Vignes le bailli de Solar.

Sassenage portait : *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.*

De SÉVELINGES (Firmin)

Naquit le 20 juin 1720 à Paris (2). Son père,

(1) *Bulletin* 8e série, t. XVII, p. 11.

(2) Notes généalogiques communiquées par M. Firino.

Charles-François, Conseiller du roi et Receveur Général du Tabac en la Généralité de Soissons, avait épousé, le 24 Juin 1703, Crespine Quinquet.

Le 26 Octobre 1750, Firmin de Sévelinges, qualifié de seigneur de Brétigny, épousait Aimée-Marie-Louise-Charlotte de Graimbert, veuve de Edme de Laon. Deux fils leur naquirent à Soissons : Charles-Emmanuel le 6 mai 1753, et Charles-François le 12 juin 1754. Nous connaîtrions peu de choses sur ce personnage s'il ne tenait une certaine place dans la vie, et par suite dans la correspondance de Mademoiselle Phlipon, devenue la célèbre Madame Roland.

Déjà, dans un de nos *Bulletins* (3e Série Tome XI), M. l'abbé Pécheur nous a donné un extrait des *Mémoires* de cette illustre femme, relatif à Sévelinges. Mais c'est dans ses *Lettres* (1), et dans une notice parue dans la *Revue de Paris* (2), que nous trouvons toutes les péripéties d'un roman dans lequel la tête semble tenir beaucoup plus de place que le cœur. Sans nous arrêter aux détails des questions matrimoniales qui sont l'objet d'une partie de cette correspondance, nous n'en retiendrons que quelques renseignements biographiques. C'est d'abord le portrait de notre Académicien. « Je crois, écrit Mademoiselle Phlippon à une de ses amies, le 17 Février 1777, t'avoir dépeint cet homme d'une sensibilité excessive, d'une trempe douce et tant soit peu

(1) Dauban : *Lettres en partie inédites de Madame Roland* aux Demoiselles Cannet. Paris 1867.

(2) *Revue de Paris*, juillet 1911, M. Connor : *La Jeunesse de Madame Roland.*

mélancolique, d'un esprit méditatif, éclairé ; d'un caractère confiant au suprême degré dans l'intimité, hors de là, timide et réservé; mais de cette timidité extérieur qui n'exclut pas la force de l'âme et sa générosité. Privé d'une femme qu'il chérissait et qu'il rendit heureuse, séparé de son meilleur ami, Monsieur de Sainte-Lette, chagriné par deux fils aimables et qu'il aime, mais que la jeunesse et la fougue des passions entraînent assez loin pour qu'un père s'en inquiète, dégoûté d'une foule imbécile ou perverse, dont la soeiété l'aigrit, il crut voir en moi, dit-il, le seul être capable de rendre à la vie qui lui était devenue insipide, les agréments que la raison admet et que la sensibilité heureuse fait éprouver. » Nous apprenons ensuite qu'à dix-neuf ans, il acheta une charge de Président, Trésorier de France (1), qu'il vendit quelques années plus tard. Des gens d'affaire lui volèrent la moitié de son bien, et il obtint la place de Receveur Général de la Ferme du Tabac pour la province.

La littérature tient aussi une grande place dans la corrrespondance de Mlle Philippon; ses lettres nous font savoir qu'elle avait fait parvenir à Sévelinges un discours composé à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie de Besançon. Sévelinges le lit et le renvoie, accompagné de remarques grammaticales. A son tour, il communique à son amie un *Discours sur la faculté de parler*, qu'il avait adressé à l'Académie Française, et sur lequel d'Alembert lui

(1) Lettres de provisions du 10 avril 1739. Les lettres de provisions de son successeur sont du 12 juin 1750.

avait fait une belle lettre. C'est ce même discours que l'Académie de Soissons envoyait à Paris pour le *Tribut* de 1774 ainsi que nous l'avons vu, et que l'auteur renvoyait à l'Académie en 1776, après correction.

Sévelinges était encore Receveur Général des Tabacs en 1789. Il mourait le 17 Floréal an III à Epagny, où un de ses fils, Charles-François, avait épousé le 3 Avril 1793 Marguerite Mareschal.

Daprès l'*Armorial* de Du Buisson, les armes des Sévelinges sont les suivantes ; *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles du même.*

VERNIER (Jean-François)

Etait en 1758 (1), Procureur du Roi au Présidial et Intendant des Finances du Duc d'Orléans. Il avait exercé les fonctions de Directeur de l'Académie en 1737.

Il avait épousé à Laon, semble-t-il, le 26 Octobre 1728 Marie-Anne-Charlotte Grizolet (2),

Jean-François Vernier, son fils, obtenait le 27 Août 1768 des Lettres de Provisions, pour l'office dont son père était pourvu et était reçu le 30 Août, en qualité de Procureur du roi, charge qu'il exerçait encore au moment de la Révolution (3).

(1) *France Littéraire* de 1758.

(2) *Inventaire Sommaire des Archives Communales de la ville de Laon* : Reg. paroiss. de Saint-Remy-Place. G. G. 48.

(3) Collection *Périn*, n° 4776.

NOTICE

SUR

L'ACADÉMIE DE SOISSONS

TABLE ALPHABÉTIQUE

A

Pages

Alary 132
Alembert (d') 238
Argenson (d') 219
Arnault de Pomponne 96, 169
Arnoult 80, 171
Arras 87, 134
Aubert 171
Aubert d'Aubigny 201
Aubretique 176

B

Barbereux 232, 233
Baudesson de Villesavoye 155
Bavière 118
Bazin 96, 170, 209, 236
Beffroy de la Grève (de) 188
Bellet 161, 162
Berthemet 80, 90, 92, 112, 119, 120, 121, 171
Bertherand 80, 81, 172, 173, 173

Bertier (de). 217
Beyne (de). . . 112, 132, 144, 145, 154, 158, 174, 174
Bezons (de). 121
Biet 116, 141, 149, 151, 174
Billy (de) 213
Binet. 232
Bocquet de Liancourt. 101, 175, 176, 227
Boileau. 140
Bonnet 115, 172, 176
Bosquillon. 123, 124, 125, 177, 206
Bouhier. 148
Bourdeilles (de) 104, 143, 177, 186, 219, 228
Bourgogne (de) 218
Bouron 174
Boyer 85, 86, 165
Brayer 101, 135, 137, 138, 175, 179
Bretagne (de) 125
Breton 181
Brocheton 102, 134, 181
Brûlart de Sillery 113, 126, 182, 198

C

Cambacérés 166
Capitain. 100, 185
Carlier 163, 164
Carrelet de Rosay. . . 96, 131, 132, 141, 185, 199, 204
Carrier 111, 187
Chamillart 197
Chapelain 209
Charmolue. 172
Charpentier. 100, 103, 112, 134, 135, 182, 187, 189, 208, 212, 230
Charré 115, 129, 189
Chateauroux (de) 196
Chatelain 189
Chaubert 156, 159, 160
Choisy (de) 124, 125
Chomier 103, 181, 189

Cluzel de la Chabrière (de) 221
Coislin (de). 84, 197
Colbert 87, 89, 90. 91, 93, 117, 122, 208, 209
Cordemoy 121
Cordieu. 185
Corneille 80, 90
Coudray. 113, 130, 173, 190
Courtois. 153, 186
Cousin 84, 191, 195, 228
Croissette (de). 208
Cruzy-Marcillac (de) 210
Cuyret 236

D

Dangeau 118
Danré 113, 114, 191, 222, 223, 228, 229
Delfaut . . . 90, 115, 120, 121, 126, 128, 192, 193, 201
Demory. 232
Desbaratz 194
Desmonceaux 132, 193
Dieu. 101, 135, 165, 193
Dinouart 229
Dubos 158
Chalart (du) 130, 131, 132, 194
Fresne (du) 192
Mas (du) 85, 209, 213
Dumetz. 228
Dumoulin 194
Durand. 84, 195

E

Estrées (d'). 82, 83, 84, 85, 86, 89, 90, 115, 116, 117, 118, 125, 128, 139, 140, 141, 177, 210.

F

Fenel 154. 155, 156, 157, 158, 164
Fénelon. 131, 141

Feydeau 221
Fitz-James (de) 152, 154, 178, 186, 195, 226
Fleury 114, 115, 126, 128, 140, 180, 197
Foucart 231
Foucault. 208, 210, 211
Foulon 217
Fouquet, Duc de Belle-Isle 142
Froidour (de) 84, 87, 117, 197, 208, 209, 210
Fromage 97
Furetière 91
Furstenberg 141

G

Gaichiès . . 112, 126, 127, 128, 129, 190, 198, 206, 226
Gaigne. 207, 208
Gaudin 98, 100, 200
Gautier. 160
Geuffrin 202
Gilbert 187
Gilhuy 84, 112, 200
Gille 231
Gillebert 236
Godart de Clamecy 99, 136, 201
Gomberville 80
Gonsse de Rougeville (de) 176
Gosset 116, 126, 144, 152, 192, 201
Goulliart 188, 189
Goulet 207
Gouye de Longuemare . . 156, 157, 158, 159, 160, 161
Graimbert (de). 237
Grizolet. 239
Guérin. 80, 81, 83, 84, 89, 90, 91, 112, 117, 120, 121, 123 124, 126, 139, 202, 203, 217.
Guyot 134, 135, 203

H

Hastrel 80, 84, 118, 204, 204
Hébert. 80, 84, 89, 90, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 176, 205, 208
Heinsius 213, 214
Héricourt(de). 80, 84, 85, 93, 112, 118, 126, 131, 177, 202, 208, 216
Hersan 225
Huet. 183, 212

I

Ingoult 231
Isnard 132, 133

J

Jacob 197
Jary 228
Joisel 172

L

La Bourdonnaye de Blossac (de) . . 104, 179, 182, 217
Le Calprenède. 80
La Chambre (de) 123
Lachat de la Haye. 152
La Cropte de Bourzac (de) 221
Ladvocat 169
Lalliat 218
La Motte (de) 236
Languet de Gergy 186, 198, 218
La Rochefoucauld (de) 182
Larzillière (de). 232
La Selve (de) 219
Lebeuf. . . 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155., 157, 159, 160, 164.
Le Cœur 191
Lefebvre de Lambrière . 94, 133, 143, 151, 152, 190, 196, 219
Lefèvre 194

Le Grain 205
Le Maistre de Sacy 225
Lemercier 230
Lemoine 164
Lemoine de Reuve 134, 164, 220, 234
Le Pelletier 208, 217, 221
Le Picart 115, 125, 126, 130, 232
Le Scellier 132, 208, 216, 222
Lesueur. 223
Le Tellier 117, 177
Le Tonnelier de Breteuil 223, 224
Letourneux 225
Levasseur 200, 226
Le Vayer de Boutigny 205, 226
Le Vayer de Brassac 226
Lévêque. 216
Levieux. 185
Lorme 231
Lorraine (de) 172, 235
Louen (de). 235
Louis XIV 83, 85, 86, 87, 129, 202
Louis XV 118, 130, 186, 196, 198
Louis XVIII 217
Luynes (de). 170

M

Malvin de Montazet 226
Mareschal 239
Mariage. 203
Martinet 227
Massillon 129
Maupeou 188
Mayaudon 204
Mayenne 202
Méchin 166
Médon 214
Méliand. 231, 232

Mennesson. 102, 227
Mentel 213
Mercier. 175
Mézeray. 121
Mollart-Duplessis. 101, 227
Moncrif. 170
Monnet. 233
Monseignat. 185
Montmignon 100, 138, 228
Morant. 120, 127, 191, 229, 230, 230

O

Obert 222
Olivier 151
Orléans (Duc d') . . 96, 117, 142, 143, 203, 231, 232, 236

P

Parat. 80, 230
Patru 81, 83, 84, 89
Pavillon. 91, 183
Pelissari. 91
Pélisson. . 81, 85, 86, 89, 118, 119, 130, 138, 140, 209, 212
Péret le Guay 149
Perrault 89, 90, 121, 123
Petit. 99, 104, 112, 135, 194, 230, 231
Phlippon 237, 238
Pilloy (de) 204
Prévost de Sausac. 177

Q

Quélen (de) 229
Quesnel. 216
Quinault 123
Quinquet 84, 194, 201, 234, 236, 237

R

Racine 191, 193
Racquet 207
Regnault 231
Regnier 123
Rennesson 201
Révilliasc (de) 103, 234
Riballier 235
Ribaud de Rochefort 147, 148, 149
Robelin 218
Robin 152
Robineau de Boène 128, 235
Rohan (de) 141, 142, 186
Roland 237
Rousseau 230

S

Salvan de Saliés 213
Santeuil (de) 177
Sassenage (de) 96, 111, 235
Saulx de Tavannes (de) 196
Scudéry 80, 177
Segrais 91
Séguier 84, 85, 139, 197
Servat de Pontcarré 233
Sèvelinges (de) 103, 135, 236, 237
Sévigné (de) 80
Solar (de) 236
Sutaine 173, 174

T

Tallemant 85, 86, 89, 90, 91, 105, 119. 120, 209
Thévenet 229
Titon du Tillet 174

Toussaint-Duplessis 146
Touzart. 221
Turlut 229

V

Vaillant. 223
Vaugelas 80
Vernier. 116, 239
Verrières 211
Verton (de). 213
Villars 128, 193
Villette. 194
Villot. 191
Voltaire. 98, 224

TABLE ALPHABÉTIQUE

DU

VINGTIÈME VOLUME

(3e série)

DU BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE & SCIENTIFIQUE

DE SOISSONS (1)

Angoulême (duc d'). 73, 77
Angoulême (duchesse d') 76
Barbier-Dantan 68, 71
Berry (duchesse de) 73, 74
Berry-au-Bac 6, 8, 14, 17, 37
Bézu 69
Bibrax 5, 6, 8, 96
Bouffignereux 14
Braine 75
Carrière 69
Celles-sur-Aisne 74
César 1, 64
Charles X. 74, 78
Courcelles 64, 65, 66, 75
Danré 66
Desèvre 67, 69
Floirac (comte de) 76
Fontenoy. 69
Lebrasseur 75

(1) En ce qui concerne la *Notice sur l'Académie de Soissons* consulter la Table spéciale rédigée par M. Buttet, p. 241.

Liniers (vicomte de) 77
Marie-Louise 64, 72
Mauchamp 5, 11, 23, 30, 31, 36
Millempart 26
Morel 66
Napoléon 64, 72
Noue (de la) 74, 76
Noviodunum 1, 64
Obert (Général) 73
Paars 69, 71
Pommiers 13, 33, 35, 47, 49, 51
Pontarcher 68, 69, 74, 75, 76
Rigaux 77
Senneville (de) 73, 76
Séran (comte de) 76
Simony (Monseigneur de) 77
Soissons 1, 78
Soudraie (la) 25, 30, 31, 32, 33, 36, 52
Vaubois (comte de) 75
Vauxbuin 74
Vauxcéré 14
Villet 13, 52, 53, 54, 60
Villers-Cotterêts 74

ERRATA ET ADDENDA

Page 55. Supprimer la phrase « *alors qu'ils ignoraient l'art de creuser les puits* ».

Remplacer la note 2 par la suivante :

Les Gaulois ignoraient-ils l'art de creuser les puits ? C'est probable, mais rien ne nous autorise à l'affirmer. Les Romains le connaissaient-ils ? Il est permis d'en douter, car, parmi les travaux considérables qu'ils entreprirent pour alimenter d'eau leurs cités, on ne voit que des aqueducs et des citernes. S'ils avaient connu l'art de creuser les puits, il est probable et même certain qu'on en eût trouvé des traces dans toutes les constructions qui ont été mises à jour. Or dans aucune on ne trouve de puits, on ne voit que des citernes. La conclusion semble donc s'imposer.

— 65. 1re ligne : au lieu de *raine*, lire : *la souveraine*.

— 80. 9e ligne : au lieu de *Antoine Berthemet*, lire : *Etienne Morant*.

20e ligne : au lieu de *folle*, lire : *fille*.

— 81. 13e ligne : au lieu de *établie au Louvre par*, lire : *que devait établir au Louvre*.

— 92. 23e ligne : au lieu de *19 août*, lire : *9 août*.

— 108. Ajouter :

XIX

Aucun de ceux qui seront à Soissons ne pourra se dispenser de se trouver aux assemblées, particulièrement à celles où l'on devra traiter de la réception ou de la destitution d'un Académicien, sans excuse légitime.

— 117. 23e ligne : au lieu de *prenant*, lire : *prenait*.

— 128. 3e ligne : au lieu de *joint*, lire : *jointe*.

— 129. 4e note : au lieu de *Recueil, p. 13*, lire : *Recueil, T. XXIII, p. 13*.

— 131. 5e note : au lieu de *Recueil, p. 329*, lire : *Registres, T. II, p. 329*.

— 141. 27e ligne : au lieu de *1702*, lire : *1701*.

— 145. 3e note : au lieu de *sentance*, lire : *sentence*.

— 154. 1re note : au lieu de *1744*, lire : *1743*.

— 156. 3e note : au lieu de *1742*, lire : *1743*.

— 160. 3e note : au lieu de *Mercure, juin 1745*, lire : *Journal des Savants, mai 1744, p. 317*.

— 169. 13e ligne : au lieu de *bibliographiques*, lire : *biographiques*.

18e ligne : au lieu de *Arnault*, lire : *Arnauld*.

— 171. *Notice sur Ant. Berthemet :* Antoine Berthemet ne fut pas un des fondateurs de l'Académie ; il fut reçu en 1663.

— 172. 5e ligne : au lieu de *juillet*, lire : *juin*.

— 173. 7e ligne : au lieu de *1716*, lire : *1715*.

— 174. 18e ligne : au lieu de *1785*, lire : *1758*.

— 177. 4e ligne : au lieu de *12 décembre*, lire : *1er décembre*.

— 178. 1re ligne : au lieu de *Sausac*, lire : *Sansac*.

3e ligne : au lieu de *1750*, lire : *1730*.

4e ligne : au lieu de *reçut la prêtrise en avril*. lire : *reçut la prêtrise. En avril 1755 il...*

— 181. 13e ligne : au lieu de *28 novembre*, lire : *29 novembre*.

— 184. 5e ligne : au lieu de *vos*, lire : *nos*.

— 186. 6e ligne : au lieu de *Vicaire Général de Mgnr de Fitz-James*, lire : *Vicaire Capitulaire à la mort de Mgnr de Fitz-James et Vicaire Général de Mgnr de Bourdeilles*.

24e ligne : au lieu de *Duc*, lire : *Cardinal*.

— 187. 2e ligne : au lieu de *1733*, lire : *1735*.

20e ligne : au lieu de *1772*, lire : *1762*.

21e ligne : au lieu *des domaines*, lire : *du Domaine*.

— 189. 10e ligne : au lieu de *au Parlement*, lire : *en Parlement*.

— 191. 1re ligne : au lieu de *quelques*, lire : *quelque*.

TABLE DES MATIÈRES

du Tome XX (3e Série)

Les Opérations de César sur les bords de l'Aisne en l'an 697 de l'ère de Rome, par le lieutenant-colonel Maquet. . . . . p. 1

De quelques passages de Princes et Souverains à Soissons au commencement du XIXe siècle, par R. Firino. . . . . p. 64

Notice sur l'Académie de Soissons, par le capitaine de Buttet. . . . . p. 79

		Pages
CHAPITRE	I. L'Académie de Soissons depuis sa formation jusqu'aux Lettres Patentes.	79
CHAPITRE	II. Les Lettres Patentes. Remerciements adressés à Colbert et à l'Académie Française. Enregistrement des Lettres à Paris et à Soissons	87
CHAPITRE	III. Vie intérieure à l'Académie. Les Séances ordinaires . . .	93
CHAPITRE	IV. Les Statuts et le Sceau . . .	105
CHAPITRE	V. Vie extérieure de l'Académie, Les Séances Publiques. Les Harangues. Les Services funèbres	112
CHAPITRE	VI. Relations avec l'Académie Française. Le Tribut	119
CHAPITRE	VII. Les Protecteurs	138
CHAPITRE	VIII. Les Prix	143
CHAPITRE	IX. Disparition de l'Académie de Soissons à la fin du XVIIIe siècle. Conclusion	165
Les Membres de l'Académie de Soissons . . .		168

Table alphabétique du vingtième volume, p. 251

ERRATA ET ADDENDA, page 253